

Contrats de territoire

Corridors

BIOLOGIQUES

Bauges - Chartreuse - Belledonne





ÉDITO

Corridors biologiques ou trames vertes et bleues... A l'image du développement durable il y a quelques années, les termes nous sont devenus familiers. Les débats à l'occasion du Grenelle de l'environnement les ont en effet fait entrer non seulement dans le langage commun mais aussi, peu à peu, dans les politiques publiques.

Par ailleurs, sur le territoire de Métropole Savoie, c'est depuis l'approbation du Schéma de cohérence territoriale, à l'été 2005, que ces ceintures vertes des agglomérations, reliant les cœurs de nature préservés que constituent les parcs naturels régionaux voisins, sont intégrées.

En outre, avec le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie, nous disposons depuis 20 ans d'un outil de connaissance des milieux, de préservation des espèces et des habitats, de sensibilisation..., engagé et reconnu.

Cela veut-il dire que la signature des premiers contrats de corridors biologiques entre les maîtres d'ouvrage locaux, la Région Rhône-Alpes (leur initiatrice), l'Europe et l'Agence de l'Eau (leurs co-financiers) ne fut qu'une formalité ?

Pas forcément !

Contractualiser un périmètre de corridor biologique, c'est tout d'abord disposer de données quantitatives et qualitatives sur les milieux, la faune, la flore. C'est ensuite faire travailler côte à côte, en bonne intelligence et en confiance, de nombreux acteurs de l'aménagement du territoire (élus, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, gestionnaires d'infrastructures -route, rail, autoroute-, associations environnementales...), ayant chacun leur propre logique, pour les faire aboutir à un projet et à des objectifs de protection partagés.

C'est proposer un espace fonctionnel suffisant pour les animaux qui soit pour autant compatible avec les activités déjà présentes, alors même que les vallées du sillon alpin sont déjà fortement anthropisées. C'est superposer un zonage qui ouvre le droit à des concours financiers et un zonage qui encadre les possibilités d'agir.

C'est corriger les impacts des aménagements anciens et anticiper le bon usage des futurs, à des coûts finançables.

C'est aussi, seul gage de réussite, faire participer la population...

Il s'agit d'enjeux souvent contradictoires, parfois conflictuels, toujours complexes, rarement simples, qu'on a pour autant su rendre consensuels au fil de nos échanges.

Au travers les pages qui suivent, vous retrouverez au delà du rappel de la philosophie des corridors biologiques et des différentes échelles auxquelles on peut leur permettre de s'exprimer, des exemples d'actions que nous menons sur leurs différents volets (études, travaux, sensibilisation, animation foncière). Nous les avons voulues ludiques, mais aussi pédagogiques et incitatives, en souhaitant que de nombreuses collectivités se lancent dans cette aventure de terrain !

Bonne lecture.

Corinne CASANOVA
Membre du Bureau Métropole Savoie
Elue référente pour les contrats de
Corridors biologiques



Philippe GAMEN
Président du Conservatoire
du patrimoine naturel de la Savoie





SOMMAIRE

LES CORRIDORS BIOLOGIQUES p.3

Introduction p.4

I. Le rôle des corridors biologiques vu par le biologiste p.4

II. Comment les représenter ? p.6

III. Qu'est-ce que cela change ? p.8

LES CONTRATS DE TERRITOIRE p.9

"CORRIDORS BIOLOGIQUES"
BAUGES-CHARTREUSE -BELLEDONNE (2009-2014)

I. Historique de la démarche p.11

II. Pourquoi des corridors biologiques sur ce territoire ? p.11

III. Les contrats de territoire "corridors biologiques" Bauges-Chartreuse-Belledonne p.16

LES ACTIONS DES CONTRATS DE TERRITOIRE "CORRIDORS BIOLOGIQUES" BAUGES-CHARTREUSE-BELLEDONNE p.21

Restauration de la fonctionnalité des cours d'eau p.22

Restauration de la fonctionnalité des zones humides p.27

Restauration de la fonctionnalité des milieux terrestres p.37

Franchissement des routes et des voies ferrées p.41

Pérennisation des périmètres des deux corridors p.48

POUR ALLER PLUS LOIN : p.57

LES POLITIQUES EN FAVEUR DE
LA TRAME VERTE ET BLEUE

Introduction p.58

I. Le dispositif national "trame verte et bleue" prévu par les lois grenelle p.59

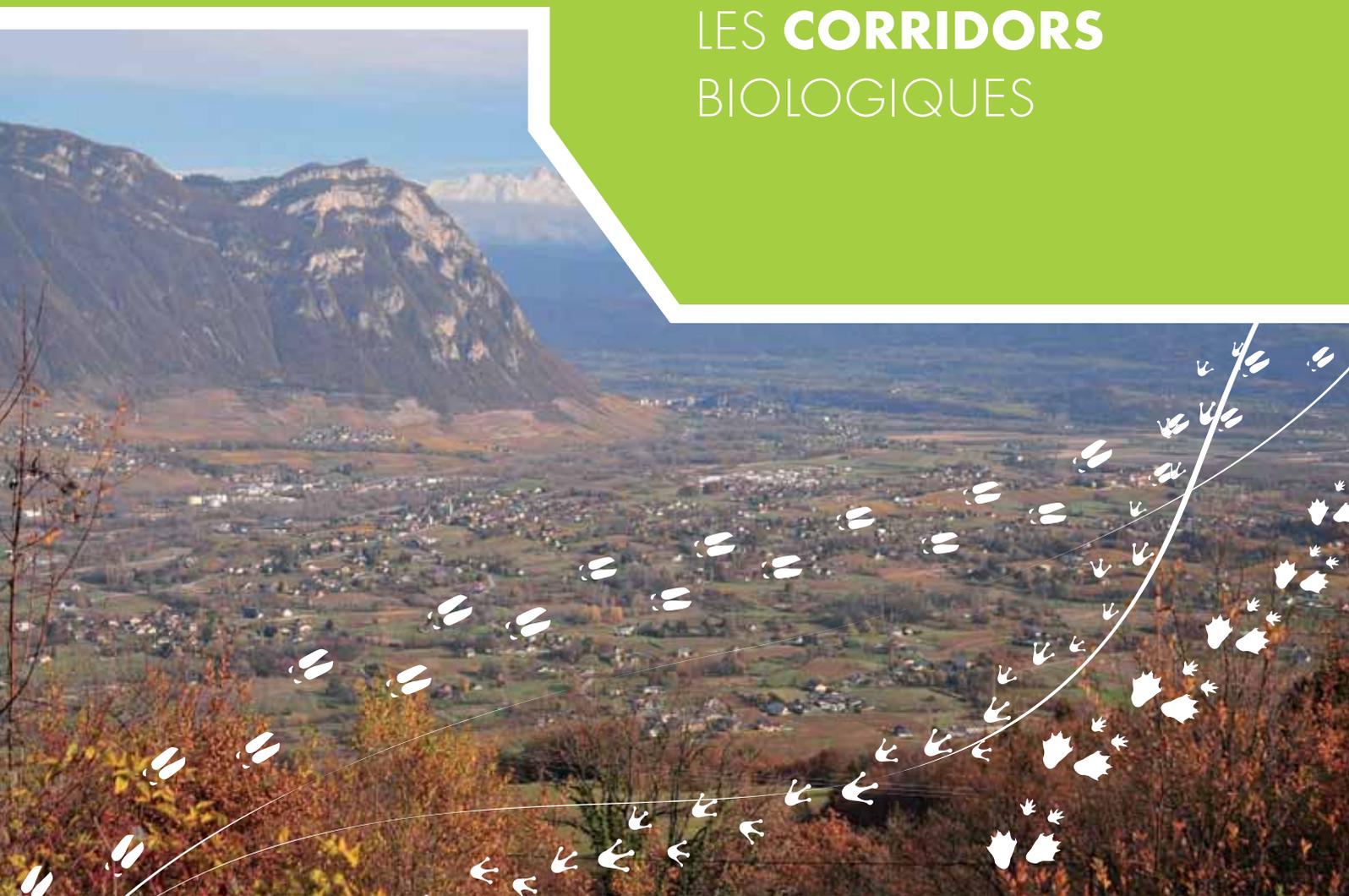
II. Les dispositifs mis en place en Rhône-Alpes p.59

III. Les actions menées à l'échelle du département et des territoires p.60

ANNEXES p.63

- Actions inscrites dans l'étude préalable au contrat de territoire "corridors biologiques" Bauges-Chartreuse
- Actions inscrites dans l'étude préalable au contrat de territoire "corridors biologiques" Chartreuse-Belledonne
- Sources d'informations

LES **CORRIDORS** BIOLOGIQUES



Les corridors biologiques

INTRODUCTION

Derrière le terme de corridor biologique peuvent se cacher plusieurs sens selon l'échelle et l'interlocuteur qui en parle. Il peut être en effet :

Pour le biologiste, un territoire nécessaire à la vie animale et végétale : c'est un espace qui permet aux individus d'espèces animales de parcourir leur domaine vital sans contrainte (accès aux zones de nourrissage et de reproduction, recherche d'un partenaire sexuel, etc.). Il garantit la pollinisation et la dispersion chez les végétaux.

Pour le généticien, un espace nécessaire au brassage génétique : pour la survie à long terme d'une espèce, les corridors permettent des échanges génétiques et démographiques entre les populations.

Pour l'habitant, une coupure verte ou paysagère : c'est souvent comme cela que les corridors sont appréhendés, une séparation entre deux espaces aménagés préservant une composante naturelle dans le paysage.

Pour le promeneur, un espace de récréation et de

ressourcement : la présence de zones préservées constitue des lieux de ressourcement essentiels pour les hommes, surtout dans les territoires périurbains.

Pour arriver à faire le lien entre ces différentes visions, prenons le chemin suivant.

Chapitre I : pour le biologiste et le généticien, les corridors sont connus depuis longtemps et leurs rôles reconnus comme essentiels, la première partie s'attachera à les décrire.

Chapitre II : la façon de représenter les corridors dans l'espace éclairera ce que recouvre cette notion sur une carte. Le passage du corridor du biologiste à la carte est réalisé par des liens entre espèces et paysage, l'échelle de travail déterminant leur finesse.

Chapitre III : un outil n'est opérationnel que lorsqu'on s'en sert. Qu'est-ce que la connaissance des corridors change pour les acteurs sur un territoire ? On retrouvera alors le citoyen.

I. LE RÔLE DES CORRIDORS BIOLOGIQUES VU PAR LE BIOLOGISTE

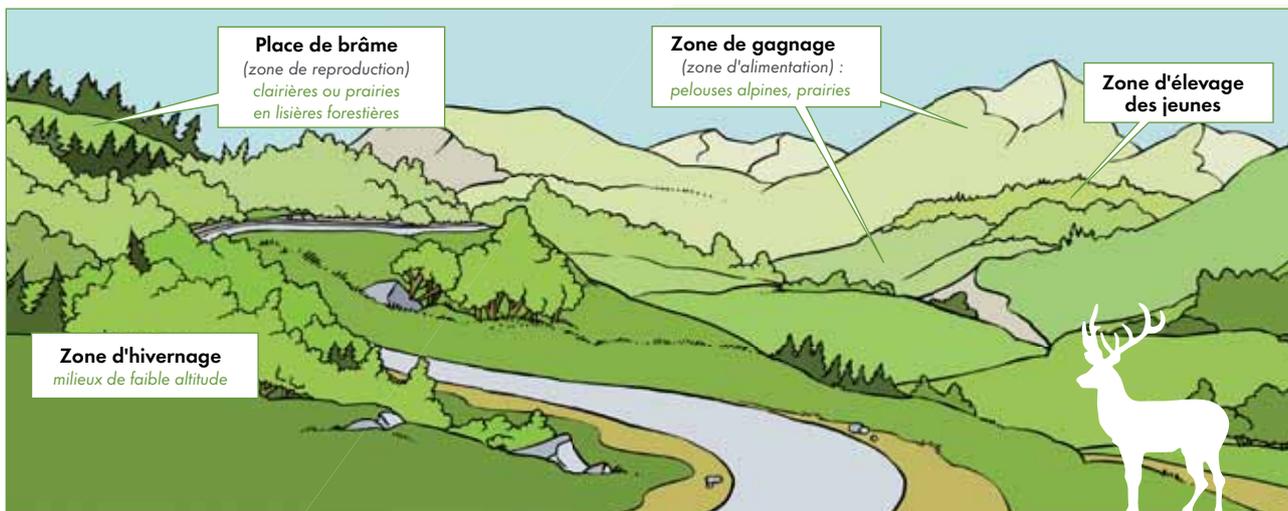
I.1 - SE DÉPLACER POUR LES ESPÈCES EST VITAL...

Pour se nourrir, se reproduire, se reposer, se protéger des prédateurs, chaque individu d'une espèce utilise un espace appelé domaine vital. Celui-ci peut varier de quelques m², pour un escargot, à plus de 100 km² pour un aigle royal ou un gypaète barbu. Il se compose de milieux naturels variés dont chacun assure une fonction vitale pour l'individu. Ces milieux naturels sont parfois éloignés les uns des autres, rendant indispensables des voies de dé-

placement (corridors) souvent interrompues par des routes et autoroutes, des voies ferrées, des zones urbanisées, des cultures intensives, etc., de plus en plus présentes.

Par exemple, un cerf va utiliser les forêts pour se reposer et les prairies pour se nourrir, des zones tranquilles pour se reproduire. La manière dont les différents milieux sont reliés entre eux est donc essentielle pour les espèces. C'est ce que l'on appelle la connectivité écologique.

DOMAINE VITAL DU CERF



I.2 - ...MAIS LES OBSTACLES À CES DÉPLACEMENTS SONT DE PLUS EN PLUS IMPORTANTS

Depuis la révolution industrielle, on assiste à une modification accélérée et approfondie de notre environnement. L'essor des technologies, l'explosion démographique, les mutations des modes de vie ont entraîné le développement des infrastructures et l'intensification du trafic routier et ferroviaire, la déprise agricole ou l'intensification de l'agriculture et le mitage des territoires par l'urbanisation. La plupart des cours d'eau ont été maîtrisés, "chenalisés" et équipés de barrages ou de seuils pour la production d'électricité. Toutes ces modifications ont entraîné la raréfaction ou la disparition des milieux naturels, leur fragmentation et leur isolement, phénomènes qui sont aujourd'hui reconnus comme la principale cause de perte de biodiversité à l'échelle mondiale.

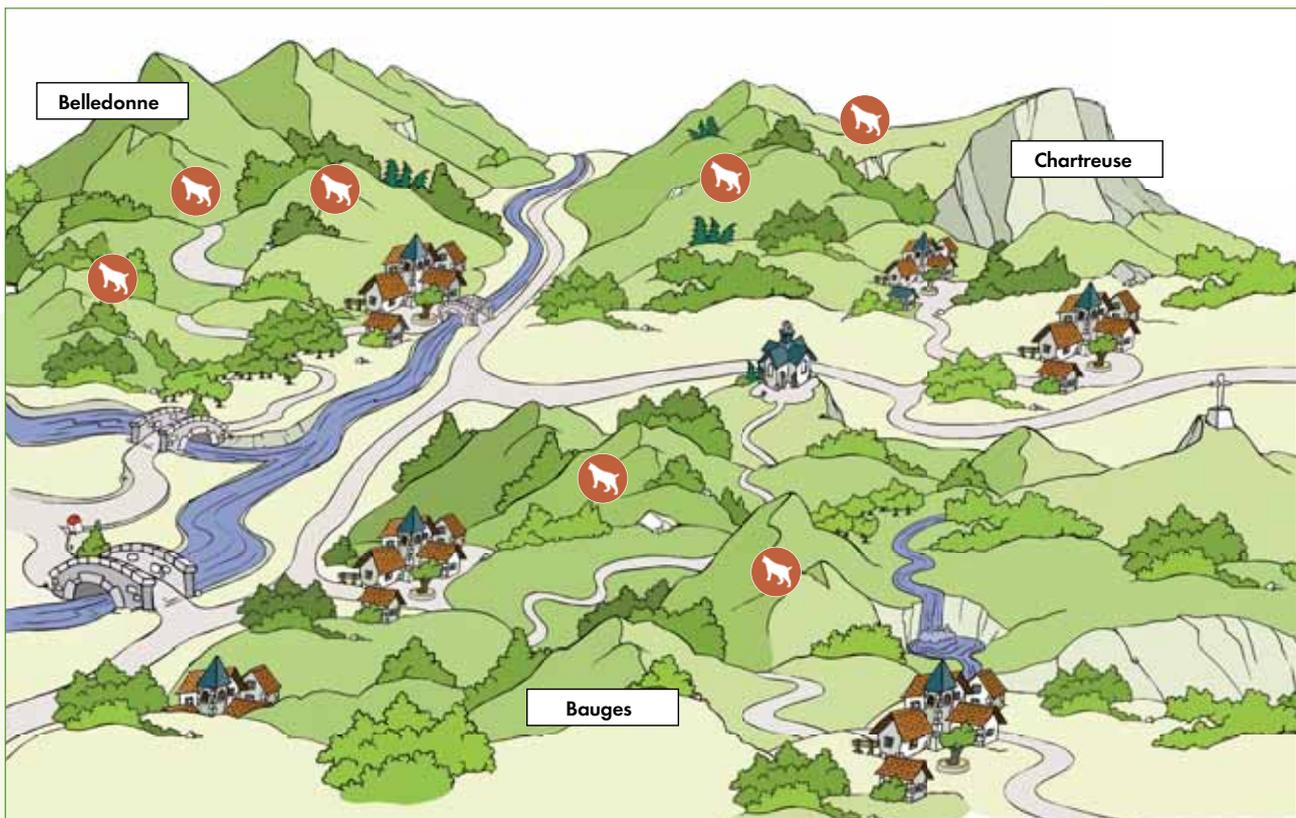
Dans le sillon alpin, l'artificialisation de l'espace est deux fois plus rapide qu'en France et les principaux cours d'eau sont utilisés pour la production hydroélectrique. L'importance de ces aménagements et la géographie des départements alpins (concentration des équipements dans les vallées) y rendent la préservation des corridors biologiques encore plus nécessaire.

I.3 - PRÉSERVER LES CORRIDORS BIOLOGIQUES, C'EST CONTRIBUER À LA PÉRENNISATION DES ESPÈCES

Permettre aux espèces de se déplacer, c'est ni plus ni moins assurer leur capacité de survie. La pérennité d'une espèce dans une population étant basée sur la survie d'un grand nombre d'individus, il s'agit de s'assurer que suffisamment d'espaces soient connectés entre eux pour permettre à la fois le cycle de vie des espèces mais aussi le brassage génétique. Pour chaque espèce, sa biologie et sa capacité de déplacement définissent un domaine vital spécifique.

Prenons l'exemple de deux d'entre elles, le lynx et l'aigle royal. Leur domaine vital est comparable, de l'ordre de 100 km². Aucun massif des Alpes ne peut accueillir cent lynx ou cent aigles, il est donc nécessaire qu'ils soient connectés afin d'assurer les échanges d'individus. Ceci ne pose aucun problème pour l'aigle royal qui franchira la cluse de Chambéry pour aller des Bauges en Chartreuse, cela l'est beaucoup plus pour un jeune lynx en mal d'émancipation, à la conquête d'un nouveau territoire, qui devra traverser routes, autoroutes et voies ferrées.

POPULATIONS DE LYNX DANS LES MASSIFS DE CHARTREUSE, DES BAUGES ET DE BELLEDONNE.



Les corridors biologiques

II. COMMENT LES REPRÉSENTER ?

II.1 - QUE FAUT-IL CARTOGRAPHIER ?

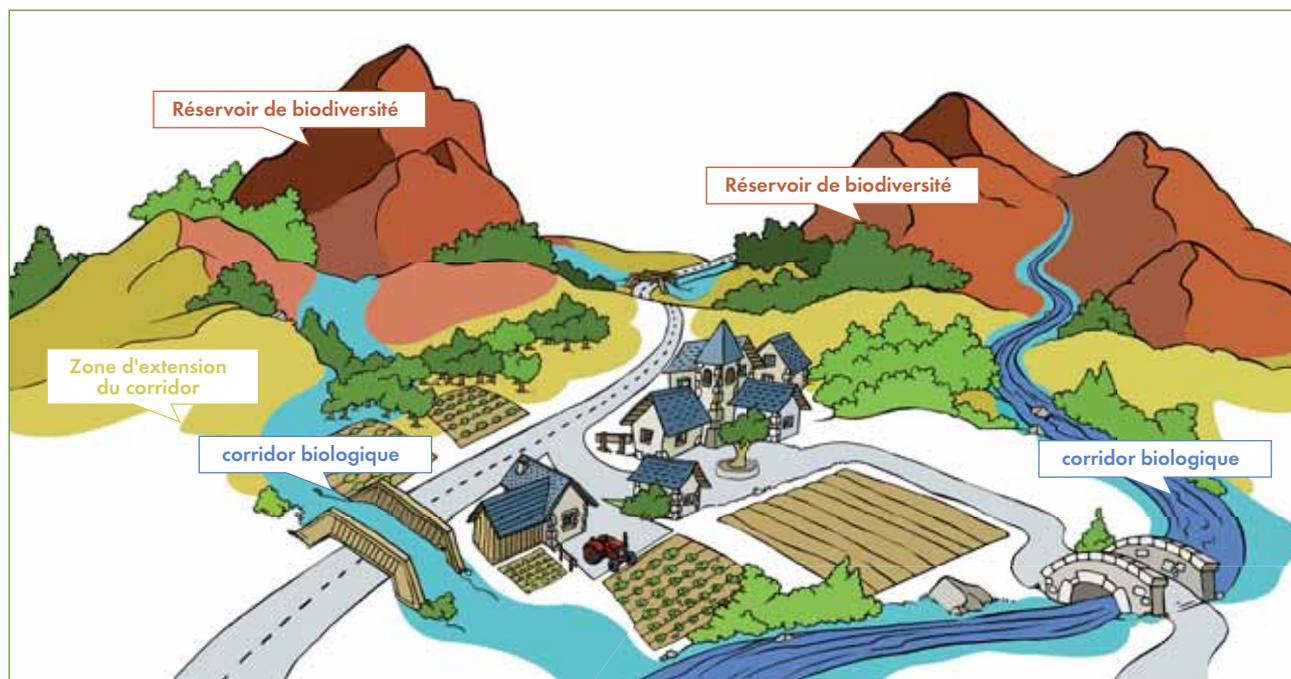
Un ensemble de milieux contigus et favorables qui représentent l'aire potentielle de déplacement d'un groupe d'espèces caractéristiques de ce type de milieu. Au sein de ces milieux contigus et favorables, on distingue deux zones :

- **Les réservoirs de biodiversité** : ils sont constitués d'un type de milieu naturel ou d'un ensemble de milieux naturels dont la superficie et les ressources permettent l'accomplissement du cycle biologique d'une ou plusieurs espèces (alimentation, reproduction, survie). Ils ont déjà un statut de conservation élevé ou méritent d'avoir ce statut pour assurer la préservation de leur valeur écologique.

- **Les zones d'extension** ou zones de développement, zones tampon, etc. Elles regroupent les espaces de déplacement des espèces en dehors des réservoirs de biodiversité. Elles sont composées de milieux plus ou moins dégradés et plus ou moins facilement franchissables, mais à l'intérieur desquels les espèces peuvent se déplacer.

Ces milieux sont reliés par des **corridors biologiques** qui sont des structures paysagères linéaires, continues ou non, minoritaires au sein d'un paysage, qui autorisent la connectivité entre les réservoirs de biodiversité ou les zones d'extension (exemple : haies bocagères, réseau de mares, bandes enherbées des bords de routes, cours d'eau, etc.).

RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ + ZONES D'EXTENSION + CORRIDORS BIOLOGIQUES
= TRAME VERTE ET BLEUE (TVB), appelée aussi continuité écologique



II.2 - UNE MÉTHODOLOGIE RECONNUE

II.2.1 - Identification des réservoirs de biodiversité

Ce sont des espaces naturels où la biodiversité est particulièrement riche, et où les conditions vitales au maintien et au fonctionnement d'une ou plusieurs espèces sont réunies. Il s'agit notamment des espaces déjà reconnus (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, Natura 2000, Arrêté préfectoral de protection de biotope, etc.).

II.2.2 - Décomposition du paysage en sous-trames

Ce sont des trames dominées par des milieux naturels terrestres (sous-trames vertes) ou aquatiques (sous-trames bleues) et utilisées par un groupe d'espèces caractéristiques. Sept groupes d'espèces donc sept sous-trames sont distingués.

Sous-trame	Groupe d'espèces
Sous-trame des forêts de basse altitude (inférieure à 1 400 m)	Cerf, chevreuil, sanglier
Sous-trame des forêts et pâturages d'altitude (supérieure à 1 400 m)	Cerf, chamois
Sous-trame des milieux aquatiques et humides	Loutre, castor, poissons, insectes et oiseaux aquatiques, odonates (libellules), batraciens
Sous-trame des milieux thermophiles secs	Chiroptères (chauves-souris), hirondelles, certains reptiles
Sous-trame des zones agricoles extensives et des lisières	Lièvre, perdrix, mustélidés (blaireau, martre, etc., etc.), hérisson, musaraignes
Sous-trame des zones rocheuses (supérieure à 1 400 m d'altitude)	Gypaète, bouquetin, etc.
Sous-trame des pelouses et landes subalpines (supérieure à 1 400 m d'altitude)	Tétras-lyre

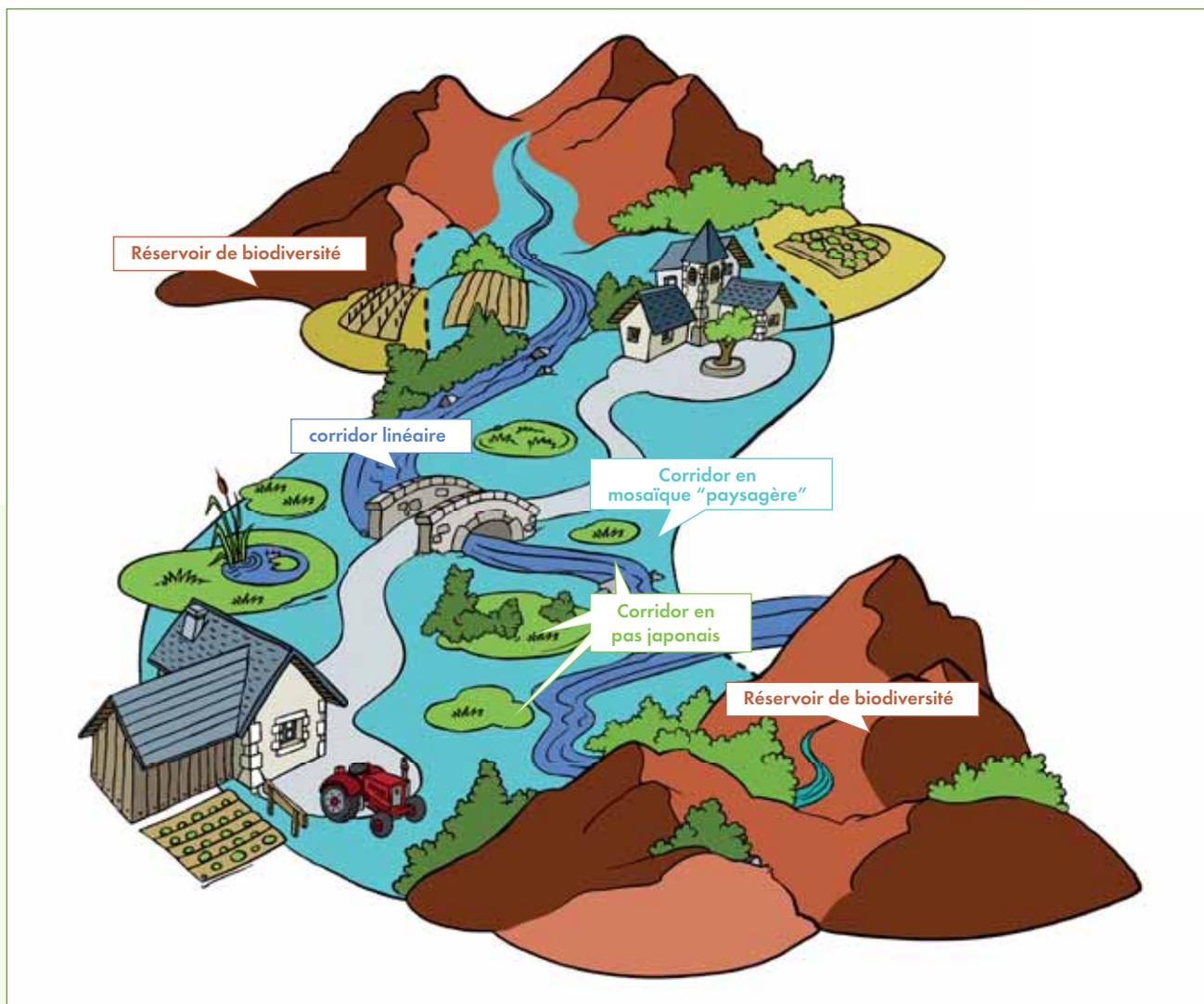
II.2.3 - Identification des corridors biologiques

Ces espaces peu ou pas artificialisés, qui permettent de relier entre eux les réservoirs de biodiversité, sont donc de taille variable, de forme linéaire, continus ou discontinus ; ils se caractérisent selon trois types en fonction des milieux naturels dont ils se composent :

- en pas japonais : réseau de milieux naturels qui forment des taches discontinues (petites zones humides, bosquets, etc.) ;
- linéaire : milieux naturels qui forment un cordon continu (haies, cours d'eau et ripisylve, etc.) ;
- en mosaïque "paysagère" : ensemble de milieux naturels en mosaïque (haies, prairies de fauche, cours d'eau, bosquets, etc.).

Les corridors en pas japonais et linéaires peuvent fonctionner de manière indépendante ou être intégrés dans des corridors en mosaïque "paysagère".

LES DIFFÉRENTS TYPES DE CORRIDORS BIOLOGIQUES



Les corridors biologiques

II.3 - À CHAQUE ÉCHELLE, SA CARTOGRAPHIE

L'identification de la trame verte et bleue (TVB) et les actions pour la maintenir doivent forcément s'appréhender à différentes échelles. Sur une carte d'Europe, les villes principales et les autoroutes sont représentées, les routes communales n'apparaissent pas. Pourtant, leur bon état est nécessaire pour une circulation à l'échelle locale. Il en est de même pour la cartographie de la TVB.

À l'échelle régionale par exemple, un travail d'identification de la TVB permettra de repérer les réservoirs de biodiversité d'importance régionale et nationale ainsi que les grands corridors qui permettent d'assurer la circulation à l'échelle de la région (exemple : vallée du Rhône, liaison inter-massifs alpins,..) ; en revanche, l'identification des haies, corridors qui permettent la circulation des espèces entre deux secteurs boisés de la commune ou deux massifs boisés du territoire, relève d'une approche de type communal ou intercommunal.

III. QU'EST-CE-QUE CELA CHANGE ?

III.1 - POUR LES GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS

Pour préserver les espèces et les espaces, l'approche "classique" consistait à mettre en place des mesures de préservation (réserves naturelles, parc nationaux, etc.) dans les espaces naturels les plus remarquables.

Avec la connaissance des corridors biologiques, la façon de préserver la biodiversité se complète, car la préservation des espaces remarquables n'est plus suffisante, elle doit intégrer le déplacement des espèces et la préservation des corridors biologiques. Ces espaces étant les derniers "liens" entre les espaces naturels dans des secteurs très contraints, ils sont parfois dégradés, ou même interrompus faute de reconnaissance. Ce sont, en effet, des zones qui, jusqu'à présent, n'intéressaient ni les acteurs de la préservation de la biodiversité, ni les acteurs de l'aménagement du territoire. Mettre ces zones en avant, c'est changer le regard sur ces espaces en leur donnant de la valeur. Si la préservation "classique" est nécessaire (il n'y a effectivement aucun sens à préserver un corridor biologique quand les espaces qu'il est censé connecter se dégradent), elle n'apparaît plus suffisante.

III.2 - POUR LES ACTEURS DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

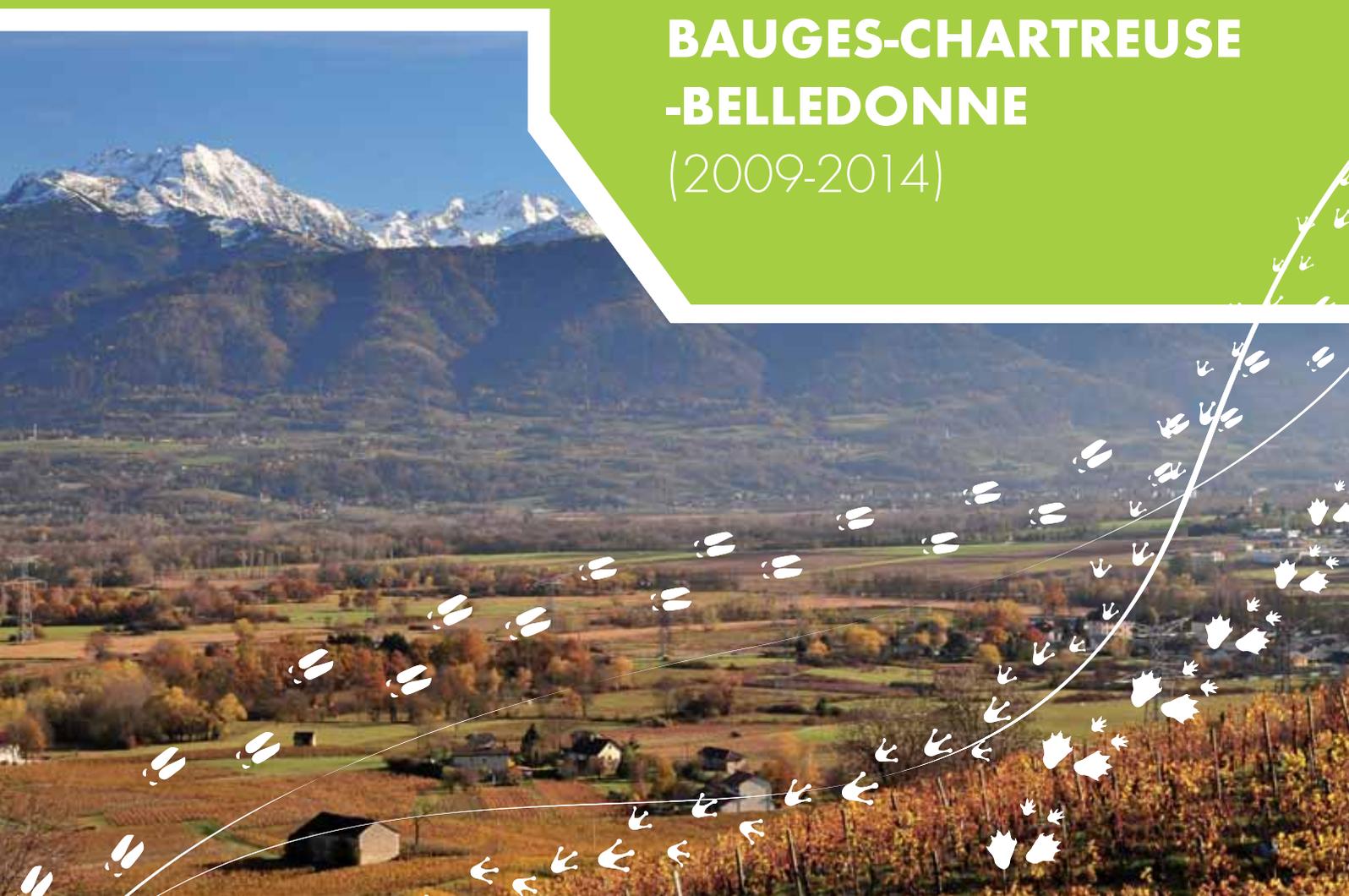
Le fait que les corridors biologiques soient reconnus et cartographiés peut changer la façon de raisonner l'aménagement du territoire et de faire d'une contrainte apparente un atout : ce que les urbanistes appellent "les vides", c'est-à-dire ce qui n'est pas aménagé, peut être maintenant mis au centre de la réflexion. Faire les choix en termes de transport, de développement des zones d'activités, de logement en respectant l'intégrité des corridors, ce n'est pas complètement nouveau, mais c'est certainement l'un des enjeux fondamentaux du "aménagement du territoire".

III.3 - POUR LES CITOYENS

Sur un territoire fortement occupé par l'homme, le corridor biologique représente un enjeu important pour la préservation de la nature, mais aussi un atout pour les hommes, puisqu'il permet de répondre à plusieurs préoccupations des habitants. Le corridor biologique devient un espace de nature préservée ; lorsqu'il est aux portes des villes, il constitue en ce sens une nature de "proximité". Réfléchir à la restauration d'un corridor biologique, c'est repenser l'aménagement du territoire en tenant compte des enjeux biologiques, mais aussi du maintien de l'activité agricole, de l'identité d'un territoire au sein de laquelle les habitants peuvent se reconnaître et de l'amélioration du cadre de vie. Dans tous les cas, et notamment près des villes, le corridor biologique peut être à l'origine de projets :

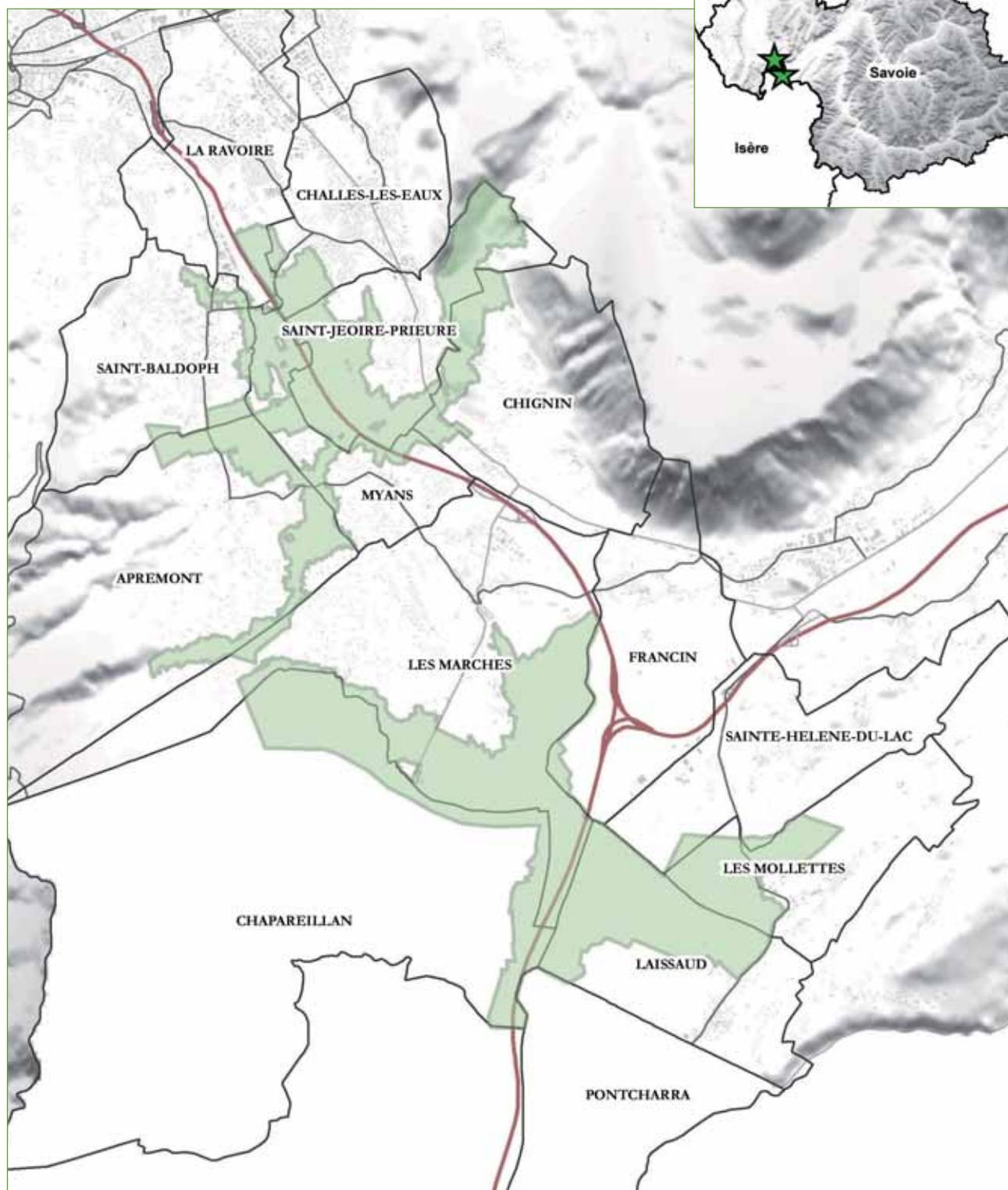
- Socio-économiques et touristiques : une réflexion peut être initiée sur le besoin et la gestion des espaces verts et des espaces agricoles, le développement d'un réseau de déplacements doux (itinéraire pédestre, voie cyclable), donc de l'accessibilité pour tous, la valorisation de l'image du territoire.
- D'aménagement : restaurer des zones humides intégrées dans une trame bleue ou renaturer un cours d'eau peut permettre de retrouver des zones d'expansion de crue, les atténuer sans aménagements hydrauliques lourds.
- Éducatifs : à travers le corridor, les habitants peuvent se sentir davantage concernés par la nature et la problématique d'érosion de la biodiversité ; l'implication des habitants dans la mise en œuvre du corridor est un aboutissement possible dans le cadre d'actions de sensibilisation.
- De formation : de nouveaux métiers peuvent émerger sur ces savoir-faire spécifiques.

LES CONTRATS DE
TERRITOIRE **"CORRIDORS
BIOLOGIQUES"**
**BAUGES-CHARTREUSE
-BELLEDONNE**
(2009-2014)



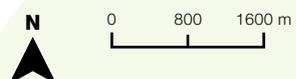
CORRIDORS BIOLOGIQUES

BAUGES-CHARTREUSE-
BELLEDONNE (2009-2014)



Légende :

-  Enveloppe des corridors
-  Limites communales



Réalisation : CPNS 2011
Sources : CPNS, BD Alti, IGN-RGD 73/74

I. HISTORIQUE DE LA DEMARCHE

La notion de corridors abordée dans le préambule se concrétise aisément lorsque l'on considère les exemples des corridors Bauges-Chartreuse et Chartreuse-Belledonne. En 2005, un de ces corridors (Bauges-Chartreuse) est pressenti et figure comme "coupure verte inter-agglomération" du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du territoire de Métropole Savoie (lire p.62). En donnant une vocation avant tout paysagère aux coupures vertes, les acteurs locaux ont posé les bases de l'enjeu écologique de ces espaces.

Ces corridors en mosaïque "paysagère" (lire p.7) font le lien entre des espaces naturels majeurs (massifs, parcs naturels régionaux) ; ils ont donc un rôle stratégique à l'échelle régionale, mais ils se situent dans des espaces très contraints, qui présentent des menaces (urbanisation, etc.) et des ruptures de continuité (autoroutes, routes départementales, etc.).

La prise de conscience locale de l'importance de ces espaces converge avec l'intégration de la thématique de la protection de la biodiversité dans les politiques publiques, et plus particulièrement celle de la région Rhône-Alpes qui, depuis 2006, a créé un dispositif technique et financier pour accompagner des projets locaux de préservation et de restauration des trames vertes et bleues : le contrat de territoire "corridors biologiques".

Cette convergence entre les préoccupations locale et régionale a conduit la Région à retenir les corridors Bauges-Chartreuse-Belledonne comme des territoires-pilotes pour monter les premiers contrats de territoire "corridors biologiques".

Au cours de la réflexion, d'autres partenaires institutionnels ont rejoint la démarche (Agence de l'Eau, État, Europe) et le projet mobilise par ailleurs une quinzaine de maîtres d'ouvrage (communes, associations, établissements publics, etc.). Une dynamique multi-partenariale s'est mise en place.

Une première étape a permis la réalisation d'une étude préalable afin d'affiner la cartographie des corridors et d'identifier les enjeux, puis de bâtir un programme d'actions répondant aux problèmes identifiés. C'est sur la base de ce programme que se sont montés les deux contrats dont la mise en œuvre a débuté en décembre 2009.

Ces contrats apportent au territoire un levier de réflexion et d'action, pour le conduire à prendre des orientations fortes en matière d'aménagement. Ils constituent des outils complémentaires à d'autres outils contractuels ou réglementaires : contrat de bassin versant, charte de Parc naturel régional, etc.

II. POURQUOI DES CORRIDORS BIOLOGIQUES SUR CE TERRITOIRE ?

Les Préalpes du nord sont fortement incisées par des cluses à forte démographie et activité économique. Parmi ces cluses, le territoire partagé entre la Cluse de Chambéry, le Grésivaudan et la Combe de Savoie présente un intérêt stratégique majeur pour la trame verte et bleue, à l'échelle locale, régionale, mais aussi alpine et européenne, entre les massifs de Chartreuse, des Bauges et de Belledonne.

II.1 - DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUE À PRÉSERVER

Aux échelles alpine et européenne

Les massifs montagneux boisés et la vallée du Rhône constituent des axes de propagation majeurs pour la faune européenne : colonisation naturelle du lynx depuis la Suisse, déplacements de bouquetins, de loutres, etc. témoignent du phénomène. De la même façon, la libre circulation d'espèces plus petites et plus discrètes (insectes, plantes, chauves-souris, etc.) en Rhône-Alpes, et au-delà vers le sud et l'est de l'Europe, participe à la survie de ces espèces dans l'espace alpin.

Aux échelles locale et régionale

Outre le fait que ces fonds de vallées très "anthropisés" relient (ou séparent) ces trois massifs montagneux, ils constituent également un espace qui a sa valeur intrinsèque, dont la connectivité (lire "Se déplacer pour les espèces est vital" p.4) repose entre autres sur la "trame bleue" (cours d'eau entre les massifs). Ces milieux de plaine (bocages, pelouses sèches et de fauche, milieux humides, etc.), si rares et contraints en Savoie, ne sont pas seulement des "traits d'union entre massifs montagneux" : ils détiennent également leur propre enjeu de biodiversité. Ces enjeux sont abordés dans la partie "Les actions des contrats de territoire corridors biologiques" (lire "Fonctionnalité des cours d'eau" p.22, "Zones humides" p.27, "Fonctionnalité des milieux terrestres" p.37).

II.2 - LE TERRITOIRE DE MÉTROPOLE SAVOIE : UN ESPACE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE À FORTE PRESSION D'URBANISATION

Fort de ses nombreux atouts (cadre de vie, position dans le sillon alpin, économie créatrice d'emplois, etc.), le territoire de Métropole Savoie connaît une croissance importante de sa population et de ses activités économiques.

Corridors biologiques

Bauges-Chartreuse-Belledonne

(2009-2014)

En 2010, la population de ce territoire est de 236 263 habitants ; son rythme de croissance est de 1,14 % par an, contre 0,8 % en Savoie et 0,6 % en France.

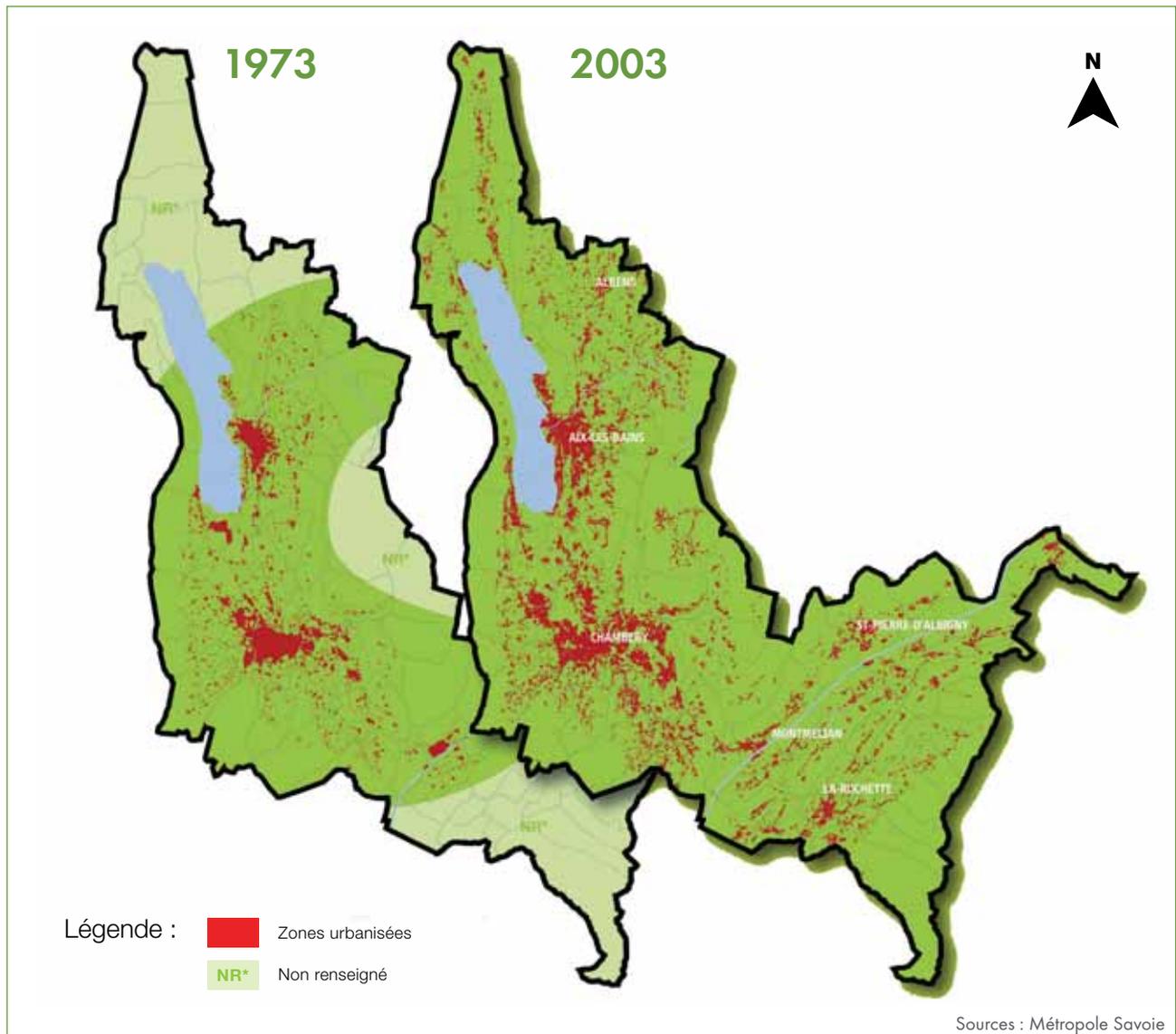
Cette tendance induit des conséquences en termes de pression d'urbanisation et de consommation de l'espace qui se traduisent par :

- un étalement urbain (voir carte ci-dessous) : la superficie couverte par l'urbanisation (habitat, activités grands équipements, etc.) s'est accrue de 112 % en 30 années, alors que la population a augmenté de 36%. Les surfaces urbanisées ont donc augmenté 3 fois plus vite que la population ;

- une forte péri-urbanisation : la construction neuve s'est intensifiée sur les couronnes des communes urbaines et périurbaines. Des maisons individuelles ont peu à peu mité le paysage, s'insinuant sur les coteaux et des secteurs jusqu'alors préservés.

Cette urbanisation s'est accompagnée d'une diminution des surfaces agricoles et du développement des transports routiers (surmotorisation des ménages liés à la péri-urbanisation, trafics routiers en croissance). Les conséquences sont des risques d'engorgement et de pollution liés au trafic, ainsi que l'apparition de conflits d'usage potentiels sur certains sites stratégiques entre les agriculteurs, les aménageurs et les associations de protection de la nature.

ÉVOLUTION DE L'URBANISATION SUR LE TERRITOIRE DU SCOT MÉTROPOLE SAVOIE



D'une manière générale, dans les années 2000, le thème de la consommation de l'espace s'est trouvé au centre des réflexions concernant l'évolution du territoire. De ces réflexions a émergé la nécessité de trouver un équilibre entre le développement et la préservation de l'espace, non pas dans une logique d'opposition mais de complémentarité. En 2005, le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'espace Métropole Savoie a permis de réaliser un diagnostic de territoire et de définir un projet d'aménagement destiné à encadrer un développement harmonieux. (lire "Les coupures vertes inter-agglomération du SCoT Métropole Savoie" p.62).

Les objectifs du SCoT ont été définis dans ce contexte :

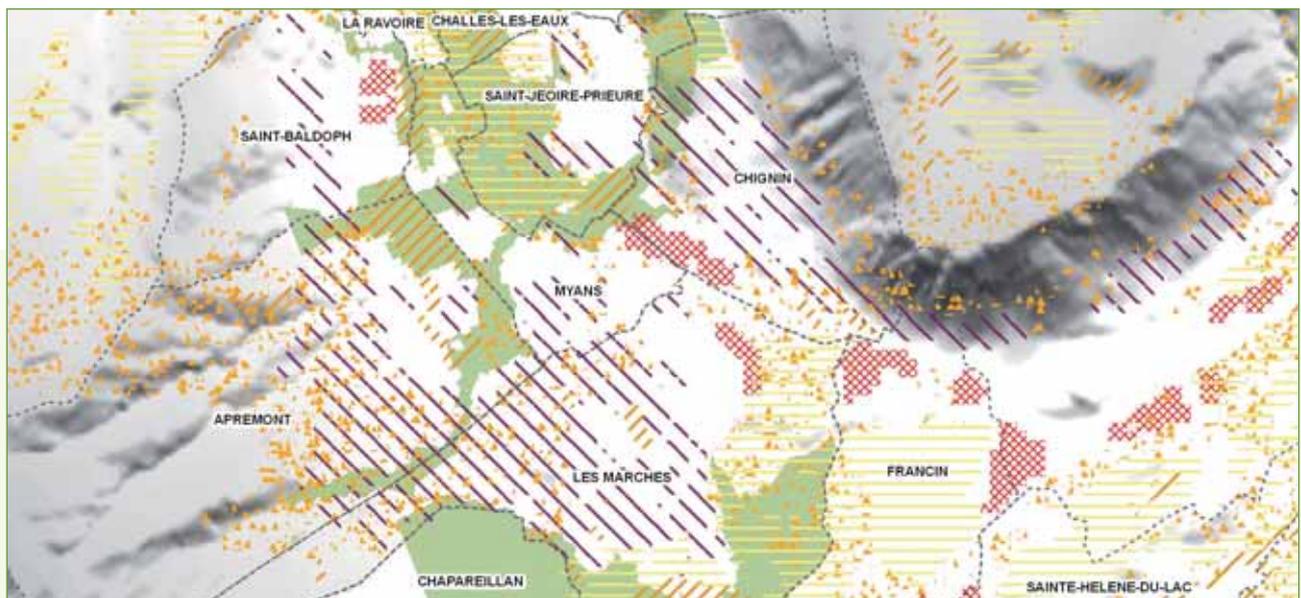
- répondre aux besoins en logements dans le cadre d'une gestion économe de l'espace :
 - prévoir des pôles nouveaux d'urbanisation bien desservis par les transports en commun ;
 - susciter une politique volontariste pour le développement des petites villes ;
 - prévoir un développement maîtrisé des communes rurales et périurbaines : habitat intermédiaire, dimensionnement des extensions urbaines.
- renforcer la cohésion sociale : intégrer 20% de logements locatifs sociaux dans toute opération significative à l'échelle des communes ;
- permettre un développement économique structuré : donner la priorité aux grandes zones économiques communautaires ;
- se déplacer autrement : développer les modes de transport alternatifs à la voiture ;
- préserver l'environnement : protéger les paysages et les grands espaces naturels et agricoles.

En complémentarité avec les objectifs généraux du SCoT, et pour répondre à la problématique de consommation de l'espace, des orientations de préservation et de gestion des espaces naturels et ruraux ont été définies à partir de trois types d'enjeux : les paysages, l'agriculture et les milieux naturels. Après avoir été identifiés, les principaux enjeux de protection ont été confrontés aux enjeux de développement économique et urbain, pour procéder aux arbitrages en respectant au mieux les principes du développement urbain.

Au-delà de mesures réglementaires existantes, une politique de gestion des espaces naturels et ruraux a été préconisée selon quatre entrées :

- la sauvegarde et le développement de l'agriculture périurbaine ;
- la gestion des zones naturelles ;
- l'insertion paysagère des projets d'urbanisation ;
- la mise en place de plans locaux de gestion de l'espace.

Corridors biologiques et Schéma de cohérence territoriale (SCoT)



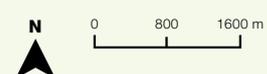
Légende :

- Enveloppe des corridors
- Limites communales

Zonages du SCoT

- Agricole protégé
- Espaces naturels à protéger

- Paysages protégés
- Viticole protégé
- Pôles préférentiels d'urbanisation



Réalisation : CPNS 2011
Sources : CPNS, Données SCOT Métropole Savoie, BD Alti IGN-RGD73/74

Corridors biologiques

Bauges-Chartreuse-Belledonne

(2009-2014)

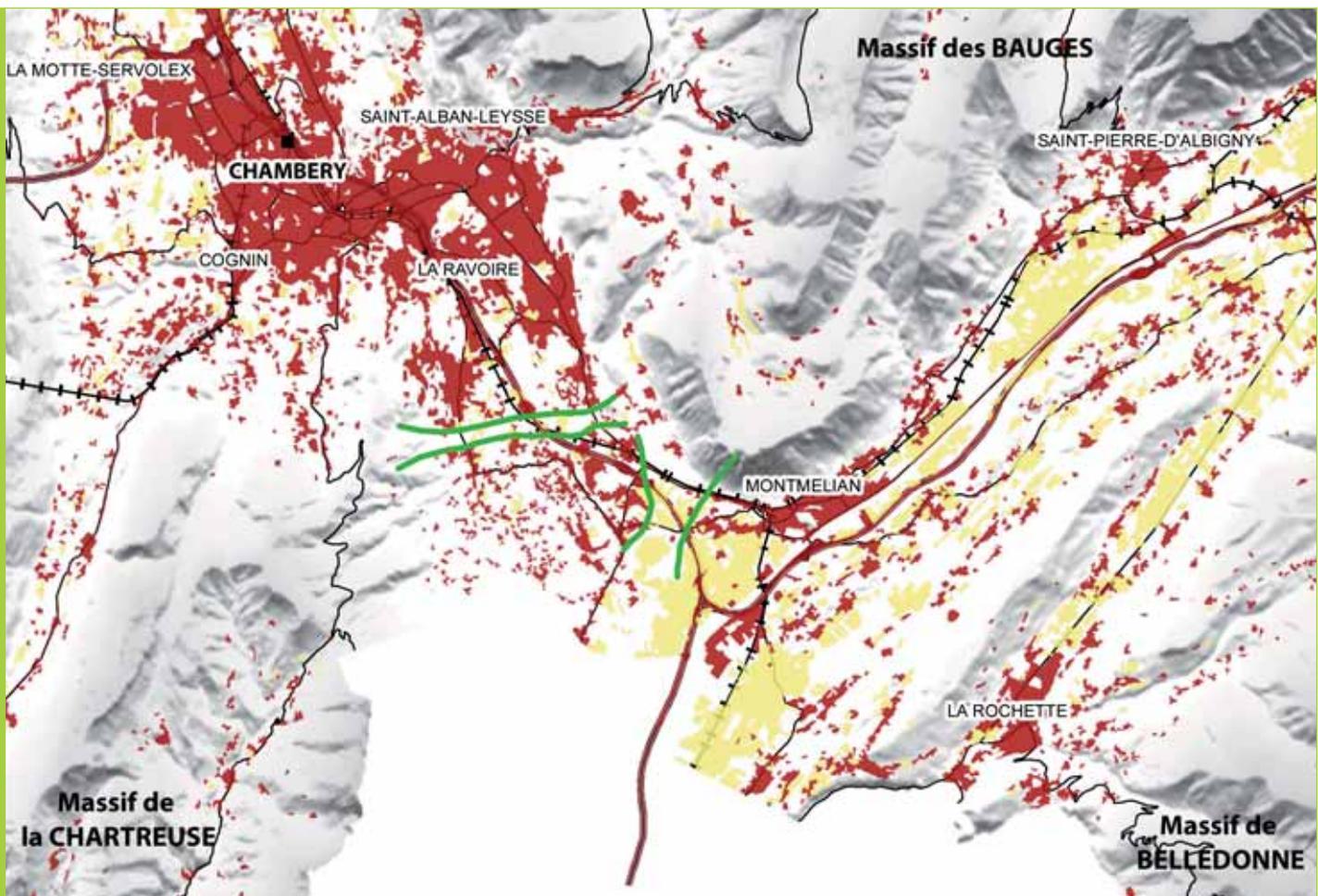
II.3 - BAUGES-CHARTREUSE, CHARTREUSE-BELLEDONNE : HISTOIRE DE DEUX CORRIDORS BIOLOGIQUES

Étant donné qu'un fort degré d'artificialisation facilite à la fois la compréhension du besoin d'un corridor, et sa délimitation, le caractère "pionnier" de ces corridors s'explique aisément.

- **Bauges-Chartreuse** : l'accroissement de la tache urbaine au nord du bassin chambérien depuis 40 ans se déplace désormais sur la zone sud de l'agglomération de Chambéry.

Dans ce contexte, un corridor était déjà préconisé dans les réflexions de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) dans les années 1980. Dans les années 2000, ce secteur sud apparaît comme la seule zone encore "verte" et la principale connexion encore fonctionnelle entre les deux massifs des Bauges et de Chartreuse. Il est ainsi logiquement préfiguré en 2005 sous la forme d'une "coupure verte inter-agglomération" dans le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) (lire Les coupures vertes inter-agglomération du SCoT Métropole Savoie p.62).

LOCALISATION DE L'ARTIFICIALISATION DU SOL ET DES ESPACES AGRICOLES INTENSIFS ENTRE CHAMBÉRY ET MONTMÉLIAN (2006)



Légende :

- Zones urbanisées
- Zones agricoles intensives
- Coupures vertes inter-agglomérations dans le SCoT Métropole Savoie

- Routes principales
- Autoroutes
- Voie ferrée
- Réseau hydrographique

N
0 1 2 kms

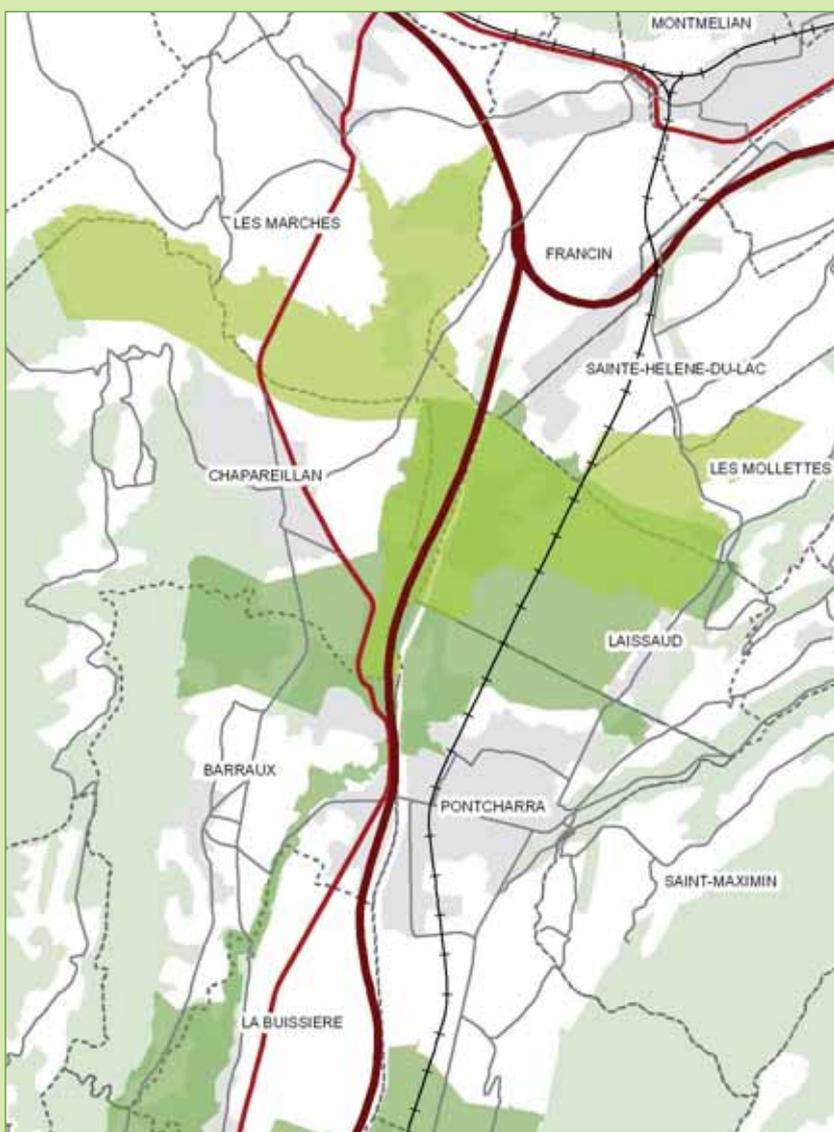
Réalisation : CPNS 2011
Sources : BD Topo 2009, BD Alt! IGN-RGD73/74
Occupation du sol, SIRS, RGD73/74 2006

- **Chartreuse-Belledonne** : le long du sillon alpin (Genève-Chambéry-Grenoble-Valence), les infrastructures et l'agriculture intensive ont fortement cloisonné et artificialisé le fond de vallée. Pourtant, sur les communes des Marches, Laissaud, Les Mollettes, Sainte-Hélène-du-Lac, Francin et Chapareillan, subsistent quelques uns des derniers espaces de nature. Les cours d'eau (l'Isère et ses affluents : le Glandon et le Coisetan) sont des éléments structurants importants, apportant à la fonctionnalité du corridor son réseau de cordons boisés.

Enfin, sa proximité avec d'autres corridors le rend particulièrement stratégique :

- Il conflue avec le corridor Bauges-Chartreuse, jonction entre les deux Parcs naturels régionaux. L'ensemble des deux corridors constitue donc un Y et joue un rôle clé pour le maintien d'une liaison fonctionnelle entre les trois massifs alpins Bauges, Chartreuse et Belledonne.
- Il conforte le corridor nord du haut-Grésivaudan (38) du contrat de territoire "corridors biologiques" Grésivaudan, auquel il apporte sa principale connexion sur le piémont de Belledonne à travers le Val Coisin (figure ci-dessous).

CORRIDORS BIOLOGIQUES CHARTREUSE-BELLEDONNE ET NORD DU HAUT-GRÉSIVAUDAN



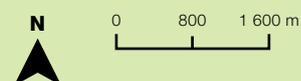
LE CORRIDOR NORD DU HAUT-GRÉSIVAUDAN

Le corridor Chartreuse-Belledonne, partie savoyarde, est l'un des six corridors qui relient les massifs de la Chartreuse et de Belledonne. Il conflue avec celui du nord du haut-Grésivaudan, lequel concerne les communes de Barraux, Chapareillan, Pontcharra et Laissaud. Les 5 autres corridors, dont la restauration fait l'objet d'un projet porté par le Conseil général de l'Isère, s'échelonnent au sud à la sortie de l'agglomération grenobloise.

Plus que complémentaires, le corridor Chartreuse-Belledonne, partie savoyarde, et le corridor nord du haut-Grésivaudan peuvent être considérés comme un seul corridor, et sont de ce fait interdépendants.

Légende :

- Corridor Chartreuse-Belledonne
- Corridor nord du haut-Grésivaudan
- Limites communales



Réalisation : CPNS 2011
Sources : CPNS, AURG, Scan 25 IGN-RGD73/74

III. LES CONTRATS DE TERRITOIRE "CORRIDORS BIOLOGIQUES" BAUGES-CHARTREUSE-BELLEDONNE

Les contrats de territoire "corridors biologiques", instaurés par la région Rhône-Alpes dans le cadre de sa politique en faveur du patrimoine naturel, sont destinés à engager des acteurs locaux dans la conduite de projets opérationnels visant à préserver ou restaurer la connectivité écologique de leur territoire (lire "Se déplacer pour les espèces est vital" p.4).

Ils sont signés sur la base de deux étapes essentielles :

- une étude préalable (Chapitre III.1) ;
- la mise en œuvre d'un plan d'actions (Chapitre III.2).

L'ensemble de cette démarche est décrite dans le document édité par la région Rhône-Alpes "Cartographie des réseaux écologiques de Rhône-Alpes. Pourquoi et comment décliner localement la cartographie régionale ?" téléchargeable sur le site : <http://biodiversite.rhonealpes.fr> (onglet CartoRERA).

III.1 - ÉTUDE PRÉALABLE

L'étude préalable vise à définir géographiquement le corridor biologique, à évaluer la faisabilité de sa restauration ou conservation sur le plan socio-économique. S'insérant dans un projet de territoire, elle doit être idéalement co-portée par une structure experte en matière d'enjeux écologiques et une collectivité ayant compétence sur le territoire concerné.

Elle se traduit donc par l'élaboration d'un plan d'actions concerté entre les acteurs et répondant aux enjeux repérés pour améliorer la connectivité écologique du territoire.

Pour les corridors Bauges-Chartreuse-Belledonne, les études préalables ont été réalisées entre 2007 et 2009 par le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie, avec des apports de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature - Savoie, en concertation avec les collectivités locales et les acteurs concernés de chaque territoire.

L'étude préalable rassemble les trois éléments suivants :

- un diagnostic du territoire avec une cartographie des corridors au 1/25 000^{ème} ;
- une analyse des enjeux du territoire ;
- les objectifs du contrat et leur déclinaison en un plan d'actions quinquennal.

III.1.1 - Cartographie et analyse des enjeux

La cartographie au 1/25 000^{ème} :

Elle doit mettre en évidence les réservoirs de biodiversité, les corridors biologiques (lire "Que faut-il cartographier ?" p.6), les points de conflit entre les infrastructures humaines et la faune (obstacles, seuils et barrages, lieux d'écrasement ou de collisions) ainsi que les futurs projets d'aménagement du territoire susceptibles d'avoir un impact sur la connectivité des espaces (urbanisation, infrastructures).

Les réservoirs de biodiversité sont définis par leur statut juridique (site Natura 2000, Réserve naturelle nationale ou régionale, Espace naturel sensible, Arrêté préfectoral de protection de biotope), leur inscription dans des inventaires officiels (Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique, inventaire des zones humides) ou des dires d'expert (zones non protégées ou gérées, mais connues pour leur intérêt biologique).

La cartographie doit être accompagnée d'un diagnostic des caractéristiques du territoire en matière d'occupation du sol (milieux naturels patrimoniaux ou "ordinaires", types d'agriculture, degré d'urbanisation, etc.), d'infrastructures (routes, autoroutes, barrages, domaines skiables, réseau ferré, etc.), de connectivité écologique.

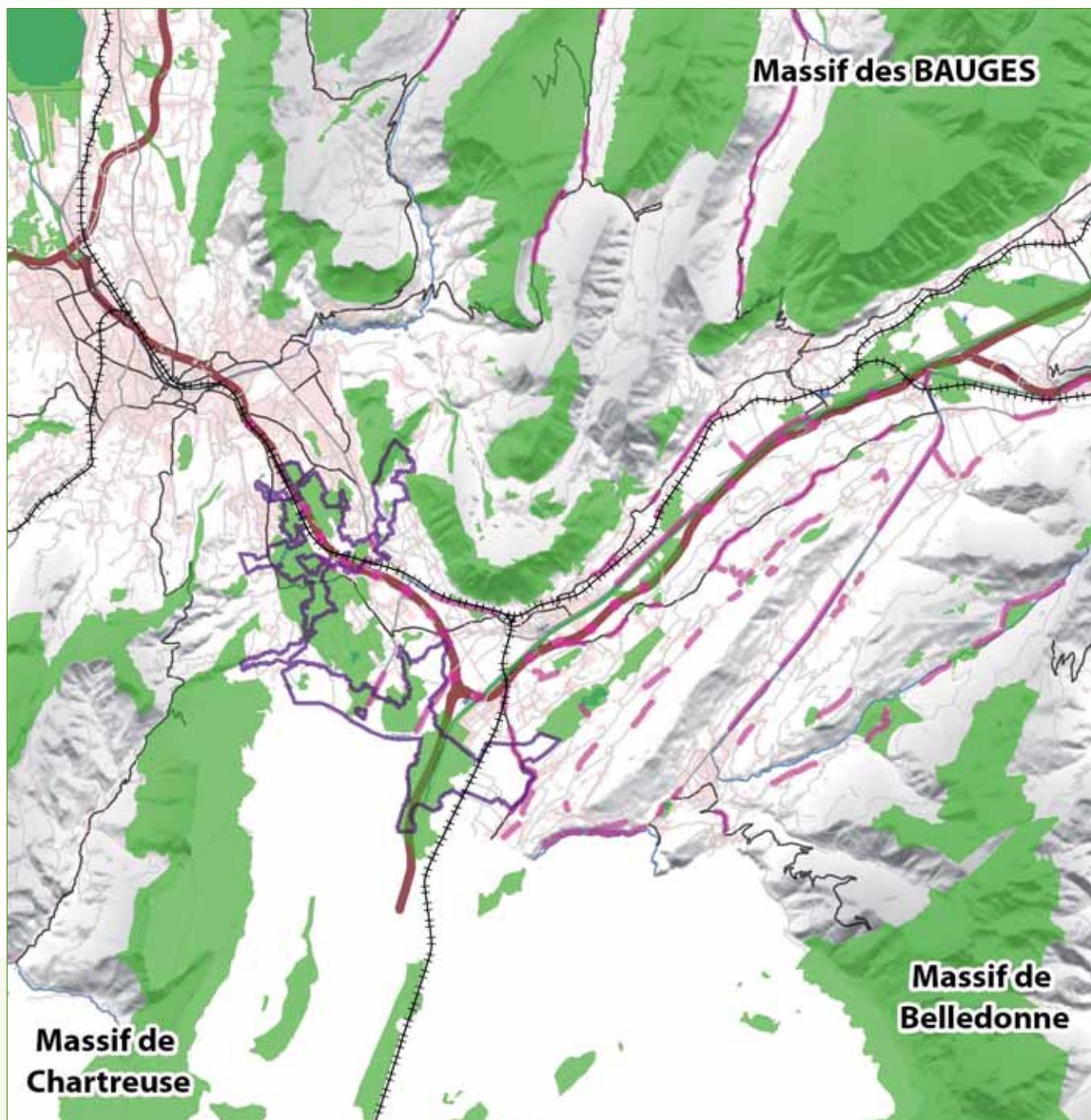
Le périmètre des contrats a été ajusté sur le parcellaire pour des raisons opérationnelles. Il en résulte des secteurs de rétrécissement parfois extrême. Ces points de vulnérabilité exigent une vigilance particulière et une délimitation élargie dans la cartographie départementale des corridors.

Cette cartographie s'appuie sur différents enjeux du territoire :

• **Les enjeux liés aux espèces et aux milieux naturels**
Il s'agit de décrire les menaces pesant sur les espèces et les milieux naturels du territoire et de hiérarchiser les enjeux.

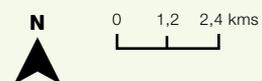
Dans les corridors Bauges-Chartreuse-Belledonne, il y a plusieurs espèces menacées par une altération connue ou potentielle de la qualité ou de la connectivité des milieux naturels : espèces patrimoniales (chouette chevêche, putois, chauves-souris, lièvre, etc.) ou "ordinaires" (hérisson, sanglier etc.). L'intensification agricole a causé la quasi-disparition du lièvre brun et du bruant proyer ; elle est à la fois un élément de dégradation et de fragmentation d'habitats, comme les milieux agricoles traditionnels ("nature ordinaire") et les zones humides, dont l'altération et le morcellement expliquent la rareté des amphibiens.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC ET DE DÉLIMITATION DES CORRIDORS BIOLOGIQUES



Légende :

- Enveloppe des corridors
- Réservoirs de biodiversité
- Collisions de faune connues



Réalisation : CPNS 2011
Sources : DREAL, DDT73, BD Topo 2009, CPNS / CG73, Avenir, FDC 73, AREA, BD Alti IGN-RGD73/74

Corridors biologiques

Bauges-Chartreuse-Belledonne

(2009-2014)

• Les enjeux de connectivité des espaces naturels

Sur la base des éléments figurant sur la cartographie, il s'agit de décrire et de hiérarchiser les enjeux sur les points suivants :

- réservoirs de biodiversité à préserver et/ou à restaurer ;
- corridors à préserver, restaurer ou recréer ;
- points de conflit à résoudre.

La mortalité routière est un "révélateur" de cette fragmentation des habitats naturels, qu'elle soit évaluée (plus de 15 sangliers par an sur la RD1006), ou non (collision diffuse de chauves-souris aux abords de boisements). Raccorder la zone humide de Corniolo à la ripisylve de l'Isère constitue un enjeu majeur du contrat Chartreuse-Belledonne, de même que corriger le manque de haies et de boisements en rive gauche de l'Isère, ou entre le massif de la Chartreuse et l'autoroute.

• Les enjeux prospectifs

Il s'agit de répertorier les futurs projets d'aménagement du territoire, connus et spatialisés, susceptibles d'avoir un impact sur la connectivité des espaces : échéance, description du projet et des impacts estimés.

Le projet de ligne fret Lyon-Turin emprunte le corridor Chartreuse-Belledonne ; ne le coupant pas, il peut être compatible s'il est bordé par un corridor boisé avec de larges ouvrages de franchissement ; quant aux zones vouées à l'urbanisation (Alpespace), elles ont été retirées de ces corridors. Ainsi ces derniers ont dans l'ensemble une vocation verte relativement consensuelle et donc durable, que seule l'intensification agricole pourrait, dans le contexte actuel, altérer.

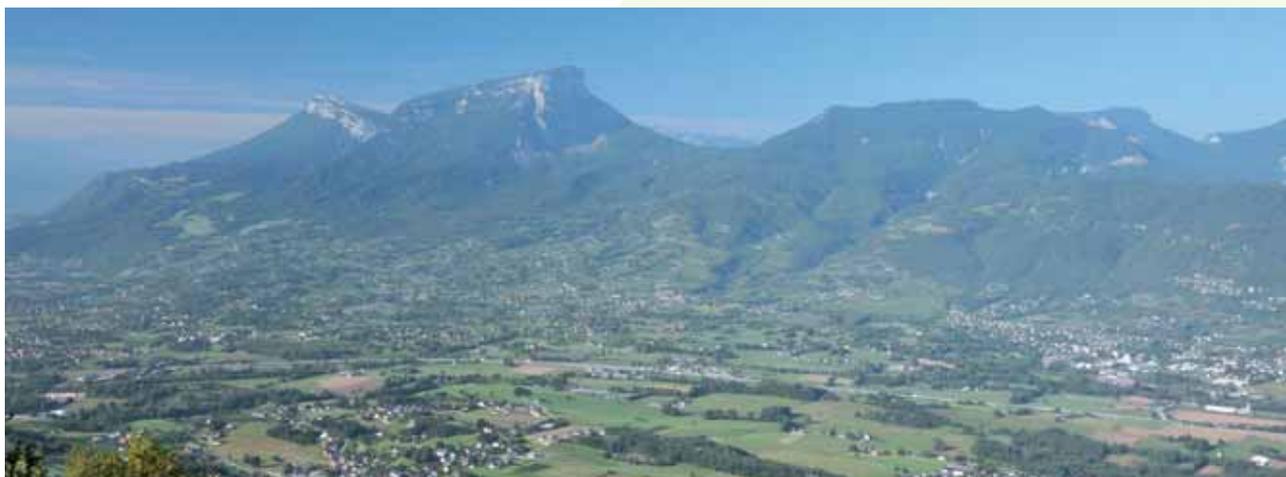
III.1.2 - Définition des objectifs et élaboration du plan d'actions

En réponse aux enjeux repérés dans l'analyse, cette partie de l'étude préalable doit définir les objectifs à long terme pour le territoire, les objectifs à atteindre dans le cadre du contrat et l'identification d'actions opérationnelles à entreprendre pour atteindre ces objectifs. Cette phase se fait en concertation avec les acteurs concernés.

Pour les corridors Bauges-Chartreuse-Belledonne, cette concertation s'est réalisée à travers des réunions bilatérales. Parallèlement, une démarche a été lancée pour définir la future structure porteuse des contrats ; trois possibilités avaient été initialement envisagées : les deux Parcs naturels régionaux des massifs des Bauges et de Chartreuse, la Communauté d'agglomération de Chambéry métropole et le syndicat mixte porteur du schéma de cohérence territoriale : Métropole Savoie. Ce dernier a été choisi pour la pertinence de ses compétences et de son périmètre.

Les actions s'organisent en un plan quinquennal et identifient, à chaque fois, un maître d'ouvrage et un plan de financement prévisionnel. Le plan d'actions est construit autour de 6 objectifs opérationnels :

1. Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et du réseau de zones humides
2. Préserver les surfaces agricoles favorables aux continuités écologiques et promouvoir l'agroenvironnement (renforcement de la trame bocagère, protection des prairies naturelles)
3. Franchir les obstacles
4. Pérenniser le corridor
5. Sensibiliser les acteurs du territoire
6. Animer la démarche et évaluer le projet



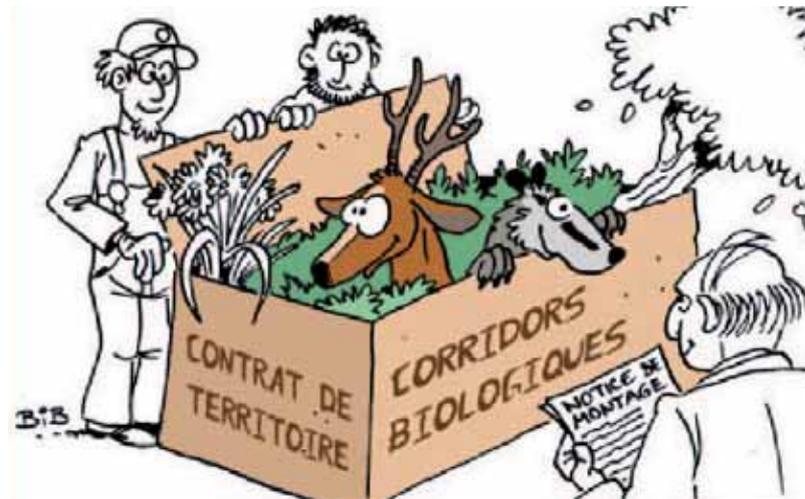
Corridor Bauges-Chartreuse

Chaque action s'inscrit dans quatre volets :

- **intégration des enjeux de connectivité écologique** (lire "Se déplacer pour les espèces est vital" p.4) **aux documents de portée réglementaire ou de planification :**
 - la prise en compte au PLU par les communes : c'est une action politique primordiale difficile à assumer en zone périurbaine, soutenue au niveau "supra-communal" par le SCoT ;
 - la prise en compte dans les différentes dynamiques et projets territoriaux (éco-conditionnalité d'aides publiques, éligibilité prioritaire à des financements, etc.).
- **études complémentaires et de suivis des actions :** si les zones à enjeux sont définies par l'étude préalable, pour permettre leur gestion, il reste à en préciser les contours, le foncier, les usages, et à compléter par des inventaires et une notice de gestion.
La veille routière consiste à faire en sorte que des travaux d'entretien ne nuisent pas, et si possible favorisent, les corridors ;
- **travaux et mesures de préservation ou de restauration de la qualité / connectivité des habitats naturels :** il s'agit de travaux de restauration de zones humides, de plantations de haies, de travaux de sécurisation de franchissement routier, d'extensification agricole et, le cas échéant, d'aménagement d'accueil pour le public ;
la maîtrise foncière est intégrée dans ce volet. Cette phase essentielle, est aussi un indicateur de réussite du projet ;
- **communication, pédagogie et animation du projet :** il s'agit de diverses communications, d'actions de sensibilisation en direction des habitants des territoires (adultes et jeunes en milieu scolaire) et d'actions de suivi scientifique.

Le plan d'actions est synthétisé par les éléments suivants (lire Annexes p.63) :

- un tableau des objectifs et des actions envisagés pour le territoire ;
- des fiches descriptives par action ;
- un tableau de financement.



III.2. - LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

Sur la base des études préalables et de leur plan d'actions, les contrats de territoire "corridors biologiques" Bauges-Chartreuse-Belledonne ont été signés entre Métropole Savoie, structure porteuse des contrats, la région Rhône-Alpes et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse ; L'Europe contribue aussi financièrement par le Fonds européen de développement régional (FEDER).

Ces contrats formalisent les engagements techniques et financiers réciproques de la région Rhône-Alpes, de la structure porteuse des contrats, des maîtres d'ouvrage de l'ensemble des actions et des autres financeurs.

III.2.1 - La gouvernance

La gouvernance est un enjeu majeur pour un tel type de contrat, à la fois multidisciplinaire, multi-partenarial et expérimental. Garante de la cohérence du projet, la gouvernance est aussi un gage de réussite. Elle doit pouvoir s'exprimer à travers la mise en place de différentes modalités et instances de dialogue.

La désignation d'une structure porteuse : la diversité des actions et donc des maîtres d'ouvrage impose le portage par une structure unique : collectivité territoriale, EPCI ou établissement public de protection du patrimoine naturel.

Cette structure, qui doit avoir une légitimité territoriale et / ou thématique, a pour rôle :

- d'assurer le suivi administratif et financier du projet ;
- de coordonner les actions qu'elle porte elle-même ou qui sont portées par d'autres maîtres d'ouvrage ;
- d'animer le comité de pilotage ;
- de faire le lien entre les services de la Région et les acteurs locaux pour le traitement des dossiers de subventions.

Corridors biologiques

Bauges-Chartreuse-Belledonne

(2009-2014)

Pour les territoires Bauges-Chartreuse-Belledonne, cette structure est Métropole Savoie, mais elle est accompagnée par le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie qui apporte une assistance technique.

Le suivi des contrats par un comité de pilotage : ce comité regroupe les acteurs représentatifs du territoire ayant un rôle majeur ou une compétence spécifique relative aux actions des contrats. Il peut être adapté à celui mis en place lors de l'étude préalable. Il est présidé par le président de la structure porteuse ou l'un de ses représentants. Son rôle est :

- de constituer un lieu d'échange et de concertation ;
- d'apprécier l'état d'avancement du contrat, valider la déclinaison annuelle du programme d'actions ;
- de contrôler la bonne exécution du contrat et veiller à l'atteinte des objectifs ;
- de promouvoir et valoriser les opérations des contrats de territoire "corridors biologiques" ;
- de se coordonner avec les autres procédures d'aménagement et de gestion du territoire hors contrat de territoire "corridors biologiques" (Schéma de cohérence territoriale, Plans locaux d'urbanisme, Contrat de développement durable Rhône-Alpes, Projet stratégique agricole et de développement rural, etc.).

Les commissions thématiques : si nécessaire, ce comité peut être secondé par des groupes de travail.

Pour les territoires Bauges-Chartreuse-Belledonne, deux commissions ont été constituées :

- *une commission foncier et agriculture veillant à la cohérence des aspects fonciers (bonne intégration des actions par rapport au marché et aux logiques agricoles) et réfléchissant aux modalités de gestion, l'évolution des prix, l'animation foncière, etc.*
- *une commission communication veillant à la cohérence des actions de communication (stratégie de communication, charte graphique, évènementiel spécifique aux corridors, etc.).*

III.2.2 - Les actions

Les actions présentées dans la partie suivante le sont à titre d'exemple ; elles sont regroupées autour de 4 enjeux :

- la fonctionnalité des cours d'eau et les zones humides (objectif 1 des contrats) ;
- la fonctionnalité des milieux terrestres (objectif 2 des contrats) ;
- le franchissement des routes et voies ferrées (objectif 3 des contrats) ;
- la pérennisation des corridors biologiques (objectifs 4 et 5 des contrats);



Corridor Chartreuse-Belledonne

Cours d'eau

Zones humides

Milieus terrestres

Franchissements

Pérennisation

LES ACTIONS DES CONTRATS DE TERRITOIRE "CORRIDORS BIOLOGIQUES"



FONCTIONNALITÉ DES COURS D'EAU

Enjeux sur les territoires des contrats

PROBLÉMATIQUES ET RÉPONSES APPORTÉES PAR LES CONTRATS

Au sens écologique, un cours d'eau se compose de l'ensemble de son lit majeur, depuis sa source jusqu'à son point d'arrivée, à l'aval. Un cours d'eau est donc constitué d'alluvions, de berges couvertes de végétation riveraine et d'eau ayant une dynamique à la fois longitudinale, transversale et verticale.

Au-delà de la dégradation et de l'aménagement (seuils, barrages ...) des berges et du lit, un cours d'eau peut être perturbé et perdre son rôle de connectivité (lire "Se déplacer pour les espèces est vital" p.4), suite à une modification de son dynamisme (alternance de hautes eaux et de basses eaux) et de la qualité de ses eaux.



Légende :

-  Enveloppe des corridors
-  Limites communales
-  Cours d'eau



Réalisation : CPNS 2011
Sources : CPNS, BD Carthage,
BD Topo 2009, BD Alti IGN-RGD73/74

Les cours d'eau structurant les deux corridors sont rattachés à deux bassins versants : celui du lac du Bourget par l'Albanne, et celui de l'Isère par le Glandon, le Bondeloge et le Coisetan.

Prenant sa source sous le col du Granier en Chartreuse (commune d'Aprémont) et se jetant dans l'Isère (commune de Francin), le ruisseau du Bondeloge assure une connexion entre le corridor "Bauges-Chartreuse" et le corridor "Chartreuse-Belledonne".

L'Isère forme une artère majeure du corridor "Chartreuse-Belledonne", entre la combe de Savoie et la vallée du Grésivaudan. Enfin, le Coisetan est un cours d'eau stratégique en termes de connectivité entre la vallée du Grésivaudan et le val Coisin.

Outre la qualité biologique passable de l'eau du Bondeloge et du Coisetan (2008), le problème majeur réside dans les obstacles (seuil du Coisetan, chute du Bondeloge dans l'Isère) et l'artificialisation du cours (rectiligne et profond : simple canal d'écoulement sans végétation aquatique, ni arbustive).

Les principaux cours d'eau des corridors ont été ciblés pour des travaux de renaturation physique sur une partie de leur cours : l'Albanne, le Glandon (lire la fiche action p.25).

Un tronçon du Coisetan est réhabilité dans sa partie iséroise dans le cadre du contrat de corridor haut Grésivaudan (lire la fiche action p.25) ; dans sa partie savoyarde, il bénéficie, en amont, d'un projet ambitieux de renaturation par le Syndicat intercommunal du Val Coisin (Site Natura 2000 sur les communes des Mollettes et de Sainte-Hélène-du-Lac). Entre ces deux secteurs restent 4 km de "canal" dégradé sur les communes des Mollettes et de Laissaud, dont 2,5 km en plaine céréalière ; la restauration de cette partie centrale sera nécessaire dans un objectif de fonctionnalité globale du ruisseau.

Afin de donner une cohérence aux actions des contrats de corridors biologiques, qui ne prévoient pas de restaurer la qualité de l'eau, il sera nécessaire que des actions allant dans ce sens puissent être réalisées dans le prolongement de ces contrats. Ainsi, le Contrat de bassin versant du lac du Bourget présente un objectif de qualité de l'eau.

EXEMPLES D'ESPÈCES ET DE MILIEUX QUI POURRAIENT BÉNÉFICIER DES ACTIONS DES CONTRATS

Le castor est l'un des mammifères les plus emblématiques des cours d'eau. Peu exigeant quant à la qualité de l'eau, il est très dépendant du milieu aquatique pour son cycle de vie et ses déplacements : la présence d'obstacles physiques sur le cours d'eau peut le contraindre à emprunter des routes et à s'exposer aux risques de la

circulation automobile. La possibilité d'une libre circulation entre tous les espaces aquatiques qu'il utilise, et de berges naturelles riches en boisements dont il se nourrit (saules, peupliers) sont les deux facteurs de son maintien et des capacités d'expansion des populations entre le bassin versant du lac du Bourget et le bassin versant de l'Isère.

Le blageon est un poisson de petite taille qui recherche les cours d'eau de plaine à courant vif. Très sensible à la qualité de son milieu de vie (qualité de l'eau, débits, qualité des fonds, etc.), sa présence est le signe d'un bon état de ce dernier. Signalé dans l'Isère et ses affluents, les travaux de renaturation des cours d'eau prévus dans les deux contrats devraient permettre aux populations de cette espèce d'intérêt européen de retrouver une dynamique. Toutefois, la mauvaise qualité de l'eau et la progression des populations de truite fario pourraient contenir son expansion.

Les forêts et boisements riverains sont dominés par l'aulne glutineux, le frêne commun et diverses espèces de saules ; ils forment un élément essentiel de qualité des cours d'eau : le simple développement d'un cordon arbustif conditionne la présence d'un cortège de faune aquatique. Ces boisements et forêts sont également utilisés par toute une faune terrestre, pour se déplacer ou se réfugier. Cette dimension terrestre des cours d'eau est donc un élément majeur à prendre en compte dans les projets de renaturation des berges et de réhabilitation des ouvrages routiers construits sur les cours d'eau et leurs abords. Enfin certaines de ces formations végétales, aulnaie-frênaie, formations dominée par le saule blanc ou par le peuplier noir, sont reconnues d'intérêt européen dans la cadre du réseau Natura 2000. La plupart des forêts et boisements riverains sont des zones humides (Lire "Les zones humides" p.27).

ACTIONS DES CONTRATS DE TERRITOIRE "CORRIDORS BIOLOGIQUES" BAUGES- CHARTREUSE-BELLEDONNE EN FAVEUR DES COURS D'EAU

- renaturation des berges de l'Albanne ;
- renaturation des berges du Bondeloge amont ;
- renaturation du Glandon ;
- ruisseau du Bondeloge : acquisition foncière et déplacement du cours d'eau dans son lit naturel.



Blageon



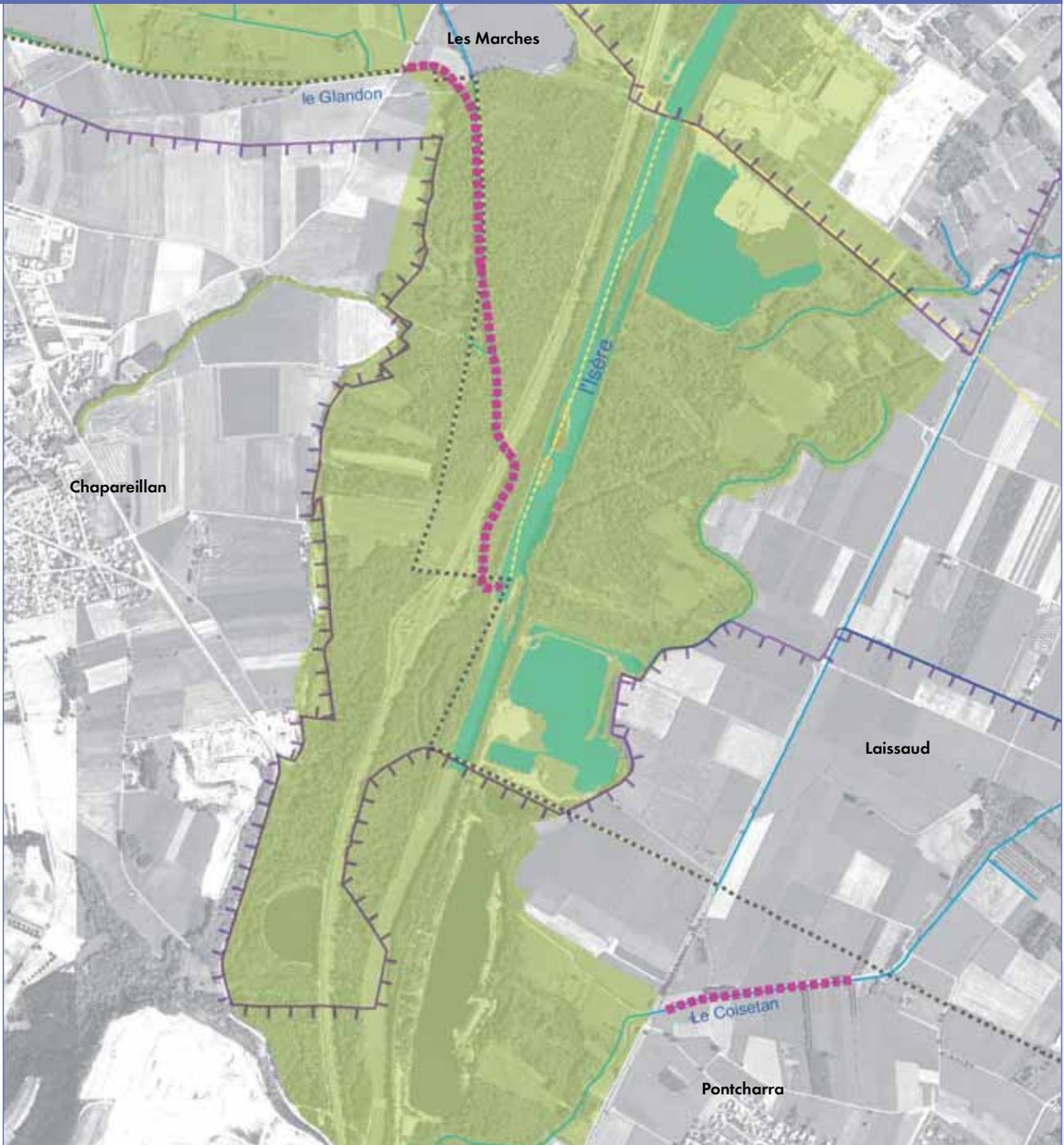
Forêts et boisements riverains



Castor

Renaturation du Glandon et du Coisetan

(Corridor Chartreuse-Belledonne)



Légende :

- Renaturation, restauration de cours d'eau
- Réservoirs de biodiversité

- Enveloppe des contrats de corridors biologiques
- Limite départementale Savoie/Isère
- Limites communales



0 200 400 800
mètres

Réalisation : CPNS avril 2011
Sources : BD Topo, BD Ortho 73/2006
IGN-RGD 73/74

Intitulé :
RENATURATION DU COISETAN

Type : travaux

Maître d'ouvrage : Conseil général
de l'Isère

Localisation : Pontcharra

Projet
réalisé



Hors contrats de corridors biologiques
Bauges-Chartreuse-Belledonne

PRÉSENTATION DE L'ACTION PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE DANS LE CADRE DU PROJET EUROPÉEN "COULOIRS DE VIE"

CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS

Le ruisseau du Coisetan traverse la plaine de Laissaud jusqu'à Pontcharra pour rejoindre l'Isère. Sur le département de la Savoie, le cours d'eau est très attractif car il bénéficie d'abord riches en végétation. Mais ce n'est pas du tout le cas sur la commune de Pontcharra, où ses abords sont peu attractifs : faible couvert végétal, bords abrupts, etc. alors qu'il constitue un repère pour la faune, lorsque celle-ci traverse les vastes espaces ouverts de la plaine agricole.



Retalutage et plantations sur les berges du Coisetan

Dans le cadre du projet "Couloirs de vie", projet européen de restauration des corridors biologiques du Grésivaudan, le Conseil général de l'Isère s'est engagé à aménager le Coisetan en partenariat avec l'Association départementale Isère-Drac-Romanche (ADIDR) qui en a la gestion.

DESCRIPTION DU PROJET

Cette action a été menée au printemps 2010. Il s'agissait de recréer une ripisylve plus riche. La berge a été retalutée et végétalisée avec des saules et des plantes héliophytes. La liste des plantes intéressantes a été dressée en lien avec l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise et le Conservatoire des espaces remarquables isérois. Les travaux ont été financés par l'ADIDR, le Fonds européen de développement régional (FEDER), l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse (AERMC) et le Conseil général de l'Isère ; ils se sont élevés à 11 786 €.

Intitulé :
**RENATURATION
DU GLANDON AVAL**

Type : étude et travaux

Maître d'ouvrage : Fédération de
Savoie pour la pêche et la protection
du milieu aquatique (FSPPMA)

Localisation : Les Marches

État du
projet en
Janvier
2011



PRÉSENTATION DE L'ACTION PAR LA FÉDÉRATION DE SAVOIE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS

Le Glandon, cours d'eau affluent de l'Isère, s'inscrit dans un réseau hydrographique dont l'écologie est perturbée à l'échelle de la Combe de Savoie (aménagement hydro-électriques et endiguements de l'Isère).

Dans les années 2000, la section aval du cours d'eau a fait l'objet d'un réaménagement de son lit et des berges (maîtrise d'ouvrage Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Chambéry). Aujourd'hui, suite à la diminution des débits d'étiage du Glandon, cet aménagement n'est plus optimal. Par ailleurs, certaines discontinuités persistent sur le cours aval du Glandon (zone de confluence avec l'Isère et passage sous l'A 41) pour le transit de petites espèces comme le blageon et le chabot.

EXEMPLES D' ACTIONS SUR LES COURS D'EAU



Le Glandon en aval du pont de la RD285c



Chabot

Dans le cadre du contrat de territoire "corridor biologique" Chartreuse-Belledonne, les acteurs de la pêche et des milieux aquatiques ont souhaité étendre la réflexion à l'ensemble du cours aval du Glandon (du pont de la RD285c à l'Isère).

L'objectif global de ce projet est de restituer au cours d'eau un degré de fonctionnalité optimal, adapté au contexte écologique et piscicole, aux usages et au foncier. Il s'agit de :

- restaurer la continuité biologique sur l'ensemble du linéaire concerné par le projet ;
- restaurer le fonctionnement écologique du cours d'eau ;
- améliorer son potentiel écologique.

DESCRIPTION DU PROJET

A. Diagnostic et esquisses

Établissement d'un état initial et d'une synthèse des connaissances existantes, selon quatre dimensions : le contexte écologique, l'expertise physique du Glandon, la topographie, ainsi que l'hydrologie et la géomorphologie. À partir de ce diagnostic des esquisses pourront être étudiées selon différents niveaux d'ambition :

- 1^{er} niveau : amélioration du lit mineur et des berges pour la faune piscicole ;
- 2^{ème} niveau : reprise du lit et des berges par terrassement, afin de favoriser les échanges entre milieux aquatique et terrestre ;
- 3^{ème} niveau : création d'un nouveau lit par déplacement avec pour objectif la restauration de la dynamique fluviale.

B. Faisabilité foncière des aménagements projetés

Sur la base des esquisses, réalisation d'une mission d'animation foncière auprès des propriétaires concernés afin de s'assurer une maîtrise suffisante des terrains nécessaires au projet.

C. Avant-projet

Développement de deux scénarii combinant les différents niveaux d'ambition sur deux tronçons homogènes du Glandon (du pont RD285c au passage de l'A41 et du passage de l'A41 à l'Isère).

D. Étude projet sur le scénario d'aménagement retenu

Réalisation de cette étude par les bureaux d'étude TERE0, HYDROLAC et HYDRTOPO, par la FSPMA et par la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), avec le soutien financier de la Région Rhône Alpes et de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse (AERMIC).

Planning prévisionnel :

1^{er} trimestre 2012 : rendu du projet ;

2013 : début des travaux.

LES ZONES HUMIDES

Enjeux sur les territoires des contrats

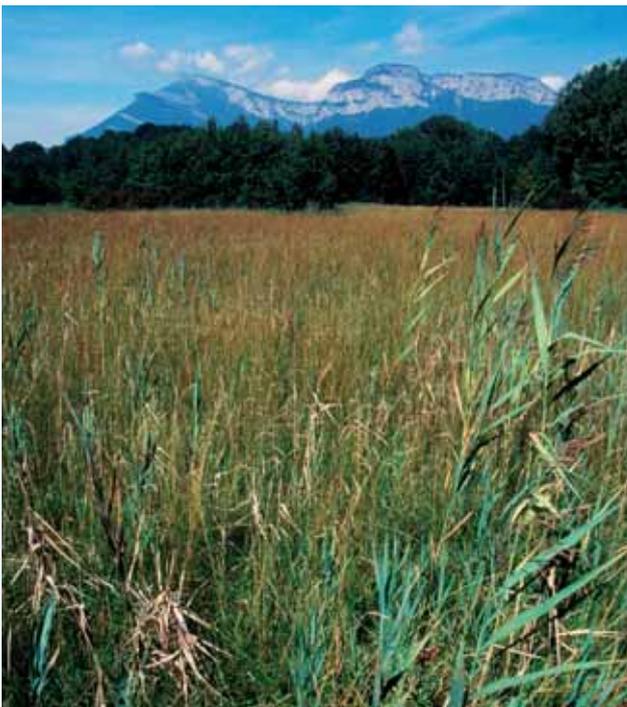
PROBLÉMATIQUES ET RÉPONSES APPORTÉES PAR LES CONTRATS

Les zones humides rassemblent plusieurs types de milieux naturels : mare, prairie humide, boisement d'aulnes, etc. qui ont tous en commun la présence d'eau, permanente ou temporaire, visible ou invisible dans le sol.

Les zones humides des territoires des deux contrats de corridors biologiques sont essentiellement des prairies humides et des forêts riveraines. De nombreuses espèces (plantes, amphibiens, libellules, papillons) ont besoin de ces milieux pour effectuer leur cycle de vie. Leur pérennité dépend de l'existence de zones humides de grande surface et/ou de réseaux de zones humides de taille et de nature variées.

Un réseau de milieux humides permet aux individus de bénéficier de zones refuges en cas d'assèchement, ou d'autre changement temporaire, également de disposer de ressources, alimentaires ou autres, plus sûres. Sur le plus long terme, un tel réseau offre la possibilité d'échanges entre les populations et d'expansion des espèces.

L'isolement d'une zone humide peut être dû à des causes physiques (infrastructures faisant obstacle aux déplacements, distance trop importante pour permettre le déplacement d'espèces peu mobiles) ou chimiques (dégradation de la qualité de l'eau par pollution). Une zone humide qui ne peut plus échanger avec d'autres, perd ses qualités et ses potentialités écologiques, surtout si elle est de petite taille.



Marais des Noux

D'après l'inventaire départemental réalisé en 2004/2005 (consultable sur le site : <http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/en-savoir-plus/mementos-du-patrimoine-naturel>), le périmètre des deux corridors présente 27 zones humides, soit 409 ha et 19% de la surface totale des corridors, contre 2,4% à l'échelle du département.

Dans le périmètre des corridors, ces milieux sont surtout localisés de part et d'autre des cours de l'Albanne, du Bondeloge, du Glandon, de l'Isère et sur le plateau de Boige. Les plus importants par leur surface et leur qualité écologique sont le marais des Noux, le marais de Bondeloge, la zone humide de Corniolo, les délaissés de l'Isère et le Mas des Essarts. Ces deux dernières zones humides sont dans la continuité nord de l'arrêté préfectoral de protection de biotope de la forêt alluviale de Chapareillan.

Les principaux dysfonctionnements actuels qui concernent cet ensemble de zones humides sont :

- la destruction et le morcellement faisant suite à des travaux de remblayage et de drainage ;
- la baisse du niveau d'eau qui concerne la totalité des milieux humides ;
- la déconnexion des cours d'eau comme pour le Bondeloge ;
- l'eutrophisation par apport de matières organiques ;
- l'embroussaillage.

L'amélioration des zones humides et de leur fonctionnement en réseau est un objectif inscrit dans les deux contrats, lesquels visent l'amélioration de leur qualité, quelles que soient leur taille et leur richesse intrinsèque. Cela se traduit par de l'animation foncière, des travaux de restauration et de gestion. Parallèlement, une action de réglementation sur cet ensemble écologique pourrait pérenniser ces actions (lire la fiche-action p.52).

Il est à noter que la maîtrise foncière n'est pas forcément acquise malgré les efforts d'animation foncière. De même, il n'est pas toujours possible de réhydrater les milieux en raison des pratiques agricoles connexes. Ces deux freins peuvent limiter les ambitions de restauration du fonctionnement de ces zones.

LES ZONES HUMIDES

Enjeux sur les territoires des contrats

EXEMPLES D'ESPÈCES QUI POURRAIENT BÉNÉFICIER DES ACTIONS DES CONTRATS

La couleuvre à collier fréquente différents types de milieux, mais reste souvent associée aux milieux humides et aquatiques où elle trouve sa nourriture préférée : les amphibiens. Si l'effort à porter pour cette espèce concerne la qualité des milieux humides et aquatiques, comme pour beaucoup de serpents, la couleuvre à collier est une espèce extrêmement exposée au risque de la circulation routière lors de ses nombreux déplacements entre les sites d'alimentation, d'accouplement, de ponte, de repos hivernal.

La grenouille agile est une grenouille "brune" des milieux de plaine, rarement présente au-dessus de 1000 m, dont le domaine vital se compose de petits milieux aquatiques, de prairies fraîches et de boisements (préférentiellement en zone alluviale). Le développement d'un réseau de petits milieux aquatiques non pollués, environnés de boisements et la qualité de la connectivité (lire "Se déplacer pour les espèces est vital" p.4) entre ces deux types de milieu sont essentiels au maintien de cette espèce, dont les populations, encore élevées, ont pâti de l'urbanisation et de l'intensification des pratiques agricoles.

L'azuré de la sanguisorbe est un papillon qui fréquente les prairies humides où il trouve toutes les conditions pour accomplir son cycle de vie, dont notamment la présence de la sanguisorbe officinale et d'une fourmi spécifique, deux espèces indispensables au développement de ses chenilles. Le maintien de cette espèce sensible à des pratiques intensives (fauches précoces et répétées, intrants, etc.), suppose le maintien d'un réseau de prairies humides suffisamment dense, entretenues d'une manière extensive. Le cuivré des marais est un autre papillon habitant des prairies humides qui devrait aussi bénéficier des actions des contrats. Ces deux espèces protégées ont fortement régressé sur les territoires des deux corridors.



Couleuvre à collier



Azuré de la sanguisorbe



Grenouille agile

ACTIONS DES CONTRATS DE TERRITOIRE "CORRIDORS BIOLOGIQUES" BAUGES-CHARTREUSE-BELLEDONNE EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES

- valorisation de la friche aquatique sur les terrains de TOTAL ;
- préservation des zones humides autour du golf d'Apremont ;
- restauration, gestion écologique et valorisation pédagogique du marais de Bondeloge ;
- restauration et entretien des prairies humides du marais des Noux ;
- restauration des zones humides de Montagnole-La Ravoire, plateau de Saint-Jeoire-Prieuré, Saint-Baldoph ;
- acquisition foncière et restauration du marais des Crauses ;
- restauration, gestion écologique et valorisation pédagogique de la zone humide de "Corniole / Bois Muzart".

EXEMPLES D' ACTIONS SUR LES ZONES HUMIDES

Marais de Bondeloge

(Corridor Bauges-Chartreuse)



Légende :

Surface en animation foncière par :

 Le Conservatoire du Patrimoine naturel de la Savoie / Communes

 Réservoirs de biodiversité

 Enveloppe des contrats de corridors biologiques

 Limites communales

 Cours d'eau



0 60 120 240
mètres

Réalisation : CPNS avril 2011
Sources : BD Topo, BD Ortho 73/2006
IGN-RGD 73/74, DDT73

EXEMPLES D' ACTIONS SUR LES ZONES HUMIDES

Intitulé :

RESTAURATION, GESTION ET VALORISATION PÉDAGOGIQUE DU MARAIS DE BONDELOGE

Type : étude, foncier et travaux

Maître d'ouvrage : Conservatoire du
patrimoine naturel de la Savoie (CPNS)
et commune de Saint-Jeoire-Prieuré

Localisation : Saint-Jeoire-Prieuré, Chignin, Myans

État du
projet à
l'automne
2010



PRÉSENTATION DE L' ACTION PAR LE CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA SAVOIE

CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS

Le marais de Bondeloge ressort comme l'une des principales zones humides du corridor biologique Bauges-Chartreuse, aussi bien en termes de surface (33 ha), qu'en termes de biodiversité. Il est même une clé de voûte dans le réseau de zones humides entre les deux massifs, étant à même d'être un site "source" pour des espèces animales, comme les libellules par exemple.



Marais de Bondeloge au pied du massif des Bauges

Malgré de nombreuses interventions passées ayant notamment atteint ses équilibres écologiques (détournement du ruisseau du Bondeloge, drainages à but agricole, passage d'un pipeline, décharge, remblais), il n'en constitue pas moins un réservoir de biodiversité majeur du corridor, une zone de déplacement et l'une des dernières zones refuges pour la faune, dans une plaine agricole par ailleurs dénudée. La présence d'une flore et d'une faune spécifiques comme le marisque, le cirse de Montpellier, des laïches, des libellules, etc., et le maintien d'une alimentation en eau de qualité permet d'espérer une

réversibilité significative de ces impacts moyennant des interventions appropriées.

Au-delà de sa valeur intrinsèque, ses liens avec les autres marais du réseau, rendent d'autant plus essentielle sa restauration, notamment hydraulique.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet repose sur un document de gestion élaboré par le CPNS en 2009-2010. Ce document prévoit l'ensemble des actions nécessaires à la restauration et à la conservation du marais. Une action de valorisation pédagogique complémentaire reste à définir dans un document distinct, et sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint-Jeoire-Prieuré.

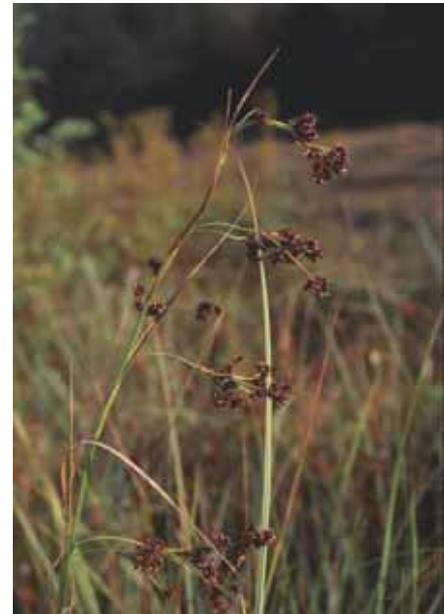
- **Animation et maîtrise foncière et agricole :** une animation foncière, prévue en 2011, vise à permettre une gestion cohérente sur le long terme. Des conventions d'usage au profit du CPNS et des communes sur le marais en friche, ou des contractualisations agricoles pour les terrains exploités, peuvent suffire pour l'entretien de la végétation (roselières, zones agricoles). Les actions de maîtrise hydraulique exigent de préférence l'acquisition de parcelles.

Une partie du marais pourrait retrouver une vocation et un entretien agricole extensif, notamment par des mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET) (lire la fiche-action p.39).

Un secteur de trois hectares sur la commune de Myans a déjà été acquis par le CPNS en 2007.

- **Travaux sur la végétation :** la restauration de la végétation devra tenir compte des usages du site : la fauche et le pâturage ; un cahier des charges fixera les périodes et chargements, afin que ces pratiques restent compatibles avec les enjeux biologiques du site.

Les zones naturelles de marais seront soit restaurées en prairies humides, soit entretenues en roselières en contrôlant l'embroussaillage ; les boisements en place seront conservés en évolution naturelle. Dans la partie proche du passage de faune, on restaurera une végétation arborée, à la fois pour créer une zone accueillante pour



Marisque

la faune, et parce que les orties, installées en tapis denses, ne permettent pas d'envisager la restauration de milieux ouverts intéressants.

• **Travaux sur le fonctionnement hydraulique** : dans la mesure du possible, en fonction de la topographie et de la maîtrise foncière, les drains à l'intérieur du marais seront obturés de manière à optimiser son potentiel biologique. Dans les secteurs qui seront à entretenir mécaniquement, cette obturation devra être réglable.

Afin de réhydrater le marais, l'action la plus ambitieuse se fera dans le cadre d'un partenariat entre la commune de Saint-Jeoire-Prieuré, la Communauté de communes du pays de Montmélian et le CPNS ; cela consistera à renvoyer dans son cours naturel, c'est-à-dire dans le marais, tout ou partie des eaux du ruisseau du Bondeloge. Ce ruisseau est aujourd'hui rectifié et enfoncé dans un drain longeant la voie ferrée.

Enfin, la présence d'une ancienne décharge dans le périmètre du site exige une expertise avec, selon les résultats, des répercussions plus ou moins fortes sur les projets de découverte de la nature ou le creusement de mares.

• **Accueil du public** : la commune de Saint-Jeoire-Prieuré souhaite valoriser ce site en tant que lieu de découverte de la nature. Un projet de cheminement et de valorisation pédagogique sera étudié, incluant un ou quelques points d'arrêt. Ce site sera ainsi un lieu privilégié pour la découverte naturaliste, mais aussi pour la sensibilisation aux corridors biologiques par l'observation et la démonstration.

Le marais de Bondeloge pourrait de ce fait devenir un site important, sur lequel s'appuyer pour la mise en place de l'ensemble du corridor.

Ce projet reposera sur un partenariat étroit entre le CPNS, la commune de Saint-Jeoire-Prieuré, propriétaire de terrains et porteuse du projet de valorisation pédagogique, la Communauté de communes du pays de Montmélian (CCPM), ayant la compétence cours d'eau, la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature-Savoie (FRAPNA-Savoie), acteur de l'animation nature, les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles. Les gestionnaires d'infrastructures, bordant ou traversant le site, seront également consultés : Réseau ferré de France (RFF) et Conseil général de la Savoie. Ce dernier construit d'ailleurs, au contact du marais, un passage inférieur spécifique pour la faune sous la route départementale 1006 (lire la fiche-action p. 42).

Le planning prévisionnel de ces actions s'étend sur trois ans, selon quatre étapes :

2011 - 2012 : animation foncière et agricole ;

2011 - 2012 : restauration de la végétation ;

2012 : entretien de la végétation ;

2012 - 2013 : valorisation pédagogique.



Roselières et saules dans le marais de Bondeloge



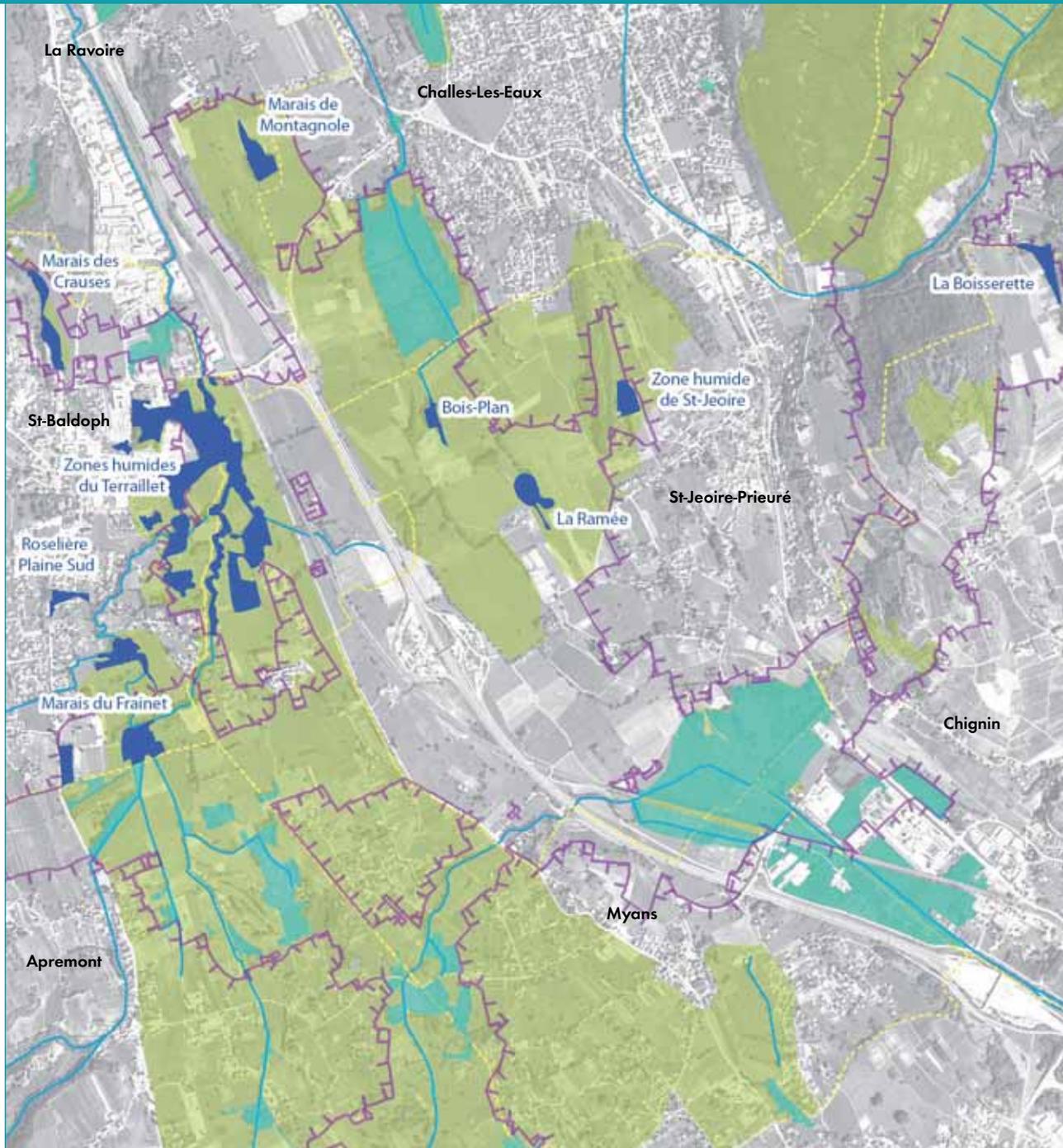
Prairies humides dans le marais de Bondeloge



Ruisseau du Bondeloge

Restauration des zones humides à La Ravoire, Saint-Jeoire-Prieuré et Saint-Baldoph

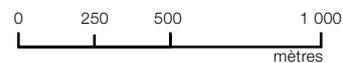
(Corridor Bauges-Chartreuse)



Légende :

- Zones humides en maîtrise d'ouvrage Chambéry métropole
- Autres zones humides
- Réservoirs de biodiversité

- Enveloppe des contrats de corridors biologiques
- Limites communales



Réalisation : CPNS mai 2011
Sources : BD Topo, BD Ortho 73/2006
IGN-RGD 73/74

Intitulé :

RESTAURATION DES ZONES HUMIDES À LA RAVOIRE, SAINT-JEOIRE-PRIEURÉ ET SAINT-BALDOPH

Type : foncier et travaux

Maître d'ouvrage : Chambéry métropole

Localisation : La Ravoire, Saint-Baldoph, Saint-Jeoire-Prieuré

État du projet à l'automne 2010



PRÉSENTATION DE L'ACTION PAR CHAMBÉRY MÉTROPOLE

CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS

La loi Grenelle 2 a souligné l'intérêt de la préservation des zones humides sur le territoire français, en considérant ces milieux comme de véritables infrastructures naturelles essentielles pour le cycle de l'eau.

Leur dégradation régulière depuis un siècle a conduit le législateur à prévoir l'acquisition de 20 000 ha de zones humides d'ici 2013 en vue de leur protection.

La préservation des zones humides est donc un enjeu majeur de l'aménagement du territoire. À ce titre Chambéry métropole s'est engagée à mettre en œuvre un plan d'actions sur les zones humides qui revêtent un intérêt local dans l'emprise du corridor biologique Bauges-Chartreuse, à savoir sur les communes de La Ravoire, Saint-Jeoire-Prieuré et Saint-Baldoph. Préserver les zones humides, c'est favoriser l'équilibre et le développement durable des territoires. Les marais, tourbières, mares, prairies inondables, forêts alluviales... constituent des zones utiles pour la qualité et la régulation de la ressource en eau. Obligation légale, leur sauvegarde relève de l'intérêt général.

DESCRIPTION DU PROJET

La démarche consiste à mettre en œuvre différentes actions permettant d'atteindre ou de restaurer le bon état écologique des neuf zones humides identifiées. L'approche qualitative et fonctionnelle sera privilégiée afin de dégager leurs potentialités et les objectifs de gestion spécifiques.

La première phase des opérations consiste à réaliser les notices de gestion de ces neuf secteurs afin de définir l'état des lieux écologique initial (expertise scientifique du milieu) et les actions de protection (maîtrises d'usage ou foncière) et de restauration (travaux) à mettre en œuvre. Cette phase initiée en 2011, doit permettre d'engager une animation foncière en 2012 (acquisitions foncières et/ou

contractualisation pour une gestion agricole concertée des milieux) qui sera éventuellement suivie ou accompagnée d'un programme de travaux de restauration écologique.



Zone humide du Terraillet à Saint-Baldoph



Marais des Crauses à Saint-Baldoph



Marais de Montagnole à La Ravoire

Zone humide de "Corniolo / Bois Muzart"

(Corridor Chartreuse-Belledonne)



Légende :

Actions

 Plan de restriction de la fréquentation motorisée

Surface en animation foncière par :

 Commune des Marches/CPNS

 Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage

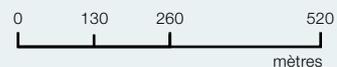
 Enveloppe des contrats de corridors biologiques

 Limite départementale Savoie/Isère

 Limites communales

 Réservoirs de biodiversité

 Cours d'eau



Réalisation : CPNS mai 2011
Sources : BD Topo, BD Ortho 73/2006
IGN-RGD 73/74

Intitulé :

RESTAURATION ET GESTION DE LA ZONE HUMIDE DE "CORNILOLO/ BOIS MUZART"

Type : étude, foncier et travaux

Maître d'ouvrage : Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie (CPNS), commune des Marches et Fédération départementale des chasseurs de Savoie (FDC)

Localisation : Les Marches

État du
projet en
Janvier
2011



PRÉSENTATION DE L'ACTION PAR LE CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA SAVOIE, LA COMMUNE DES MARCHES ET LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS

CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS

La zone humide de "Corniolo / Bois Muzart" rassemble sur 85 ha, la quasi-totalité des zones naturelles humides de la plaine des Marches. Elle est composée de prairies humides de fauche caractérisées par des sols argileux très changeants (engorgés par temps de pluie et sans eau lors de périodes sèches), de boisements de chênes et charmes poussant sur des sols régulièrement saturés en eau (Bois Muzart), etc.



Zone humide de Corniolo / Bois Muzart

La présence de papillons et de chauves-souris d'intérêt européen a permis le classement de ce site en Natura 2000 ; la Directive habitat y fait obligation de veiller à ce qu'il ne soit pas isolé des grands ensembles naturels voisins (ripisylve de l'Isère, massif de la Chartreuse). Il bénéficie par ailleurs de mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET) Natura 2000. Pour toutes ces raisons, la zone humide de "Corniolo / Bois Muzart" a vocation à être un "point fort" du corridor Chartreuse-Belledonne.

Au gré des inventaires faunistiques, floristiques, de l'identification d'un réseau de zones humides, etc., la commune des Marches a pris conscience des enjeux de la zone humide de "Corniolo / Bois Muzart" qui représente une partie de l'héritage des paysages de la plaine de l'Isère. Depuis de nombreuses années et avec le soutien du CPNS, elle veille sur cette véritable relique.

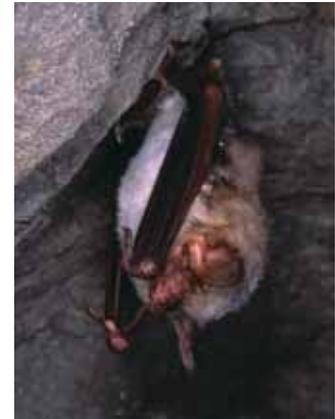
Les engagements de la commune pour préserver cette zone, à l'occasion de projets importants d'infrastructures ferroviaires, routières, de transport d'électricité et de loisirs, ont montré que cela ne suffisait pas. Le choix des élus est alors de préconiser le classement du site en zone "naturelle protégée" (Np) au Plan local d'urbanisme (PLU) approuvé en 2007. Un tel classement préserve la zone humide de la pression foncière, très forte en combe de Savoie. L'élaboration du PLU, sa présentation à l'équipe municipale et à la population, a aussi été l'occasion de sensibiliser les citoyens à la fragilité du site. Le constat s'est imposé : protéger une nature fragilisée n'a de sens que si on lui permet de vivre et se développer. La politique de corridors biologiques qui a suivi cet épisode encourage la commune et justifie les efforts fournis ; le contrat de territoire a ouvert de nouvelles perspectives pour la zone humide qui passe avant tout par une politique foncière cohérente.

L'Association communale de chasse agréée (ACCA) "La Diane" est une association très active quant à l'entretien et l'aménagement de son territoire de chasse. Depuis de nombreuses années, elle loue des parcelles à des propriétaires afin de les valoriser écologiquement et d'augmenter la capacité d'accueil de son territoire. Elle a également acquis une parcelle où elle a aménagé un plan d'eau dans une zone humide.

C'est pourquoi, tout naturellement, l'ACCA s'est immédiatement investie lorsqu'il a été question de participer activement à la préservation et à l'entretien du corridor Chartreuse-Belledonne.

Les objectifs de cette action sont de :

- **Poursuivre l'exploitation agricole extensive actuelle** : le sol argileux, difficile à drainer et à amender, a conduit à la poursuite sur ce site de l'exploitation traditionnelle ; toutefois le contexte actuel peut conduire à des pratiques intensives en termes d'intrants ou de précocité de fauche.



Grand murin, espèce d'intérêt européen

EXEMPLES D' ACTIONS

SUR LES ZONES HUMIDES



• **Restaurer ou conserver les derniers éléments de marais** : les parcelles humides et enclavées se couvrent de molinies puis de roseaux, avant l'arrivée de divers arbustes : cette évolution nécessite d'être contenue dans une certaine mesure afin de garder la strate herbacée et la qualité biologique du site.

• **Conserver le Bois Muzart** : en l'absence de valeur en bois d'œuvre, les coupes pour le bois de chauffage conduisent à un envahissement par le tremble et les ronces ; il serait dommage de perdre l'originalité du site qui s'enrichira d'autant plus que les arbres vieilliront et mourront sur pied. Ceci passe par l'acquisition de parcelles "conservatoires" permettant de maintenir la biodiversité, notamment d'insectes et de champignons.

• **Assurer une gestion naturaliste des fossés** : un curage plus léger et moins fréquent sera recherché, tout comme la mise en place localisée de vannes sur certains d'entre eux, pour assurer la réhydratation du marais.

• **Maintenir la tranquillité des lieux** : les deux pistes agricoles sont, en théorie, interdites sauf aux ayants droit. Situées dans un secteur de plus en plus voués aux loisirs de nature, ces pistes sont une source de perturbations tant qu'aucune mesure de limitation de leur usage n'est prise (signalétique, barrière temporaire, etc.).

DESCRIPTION DU PROJET

La première phase a été l'animation foncière et agricole : sur la base des zonages environnementaux existants (site Natura 2000, Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, inventaire des zones humides), des contacts avec les propriétaires ont été engagés, d'une part par les chasseurs (via la Fédération départementale des chasseurs de la Savoie et l'ACCA "La Diane"), d'autre part par la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) pour le compte de la commune et du CPNS.

Les chasseurs ont proposé aux propriétaires concernés l'acquisition de leur parcelle au profit de la Fondation nationale pour la protection des habitats de la faune sauvage. La SAFER a proposé, quant à elle, soit l'acquisition au profit de la commune et du CPNS, soit une convention d'usage avec le CPNS. Ces différentes démarches ont fait l'objet de conventions de partenariat.

À ce jour, quatre hectares ont fait l'objet de conventions d'usage entre le CPNS et des propriétaires privés, ou sont en cours d'acquisition par la commune et le CPNS d'une part, et par le CPNS, d'autre part.

Huit hectares et demi sont en cours d'acquisition par la Fondation nationale pour la protection des habitats de la faune sauvage. Ces parcelles, entretenues par l'ACCA "La Diane", bénéficieront de plantations de haies bocagères, destinées à être utilisées par la faune sauvage pour s'y reposer, s'y reproduire et s'y déplacer entre les deux massifs. Environ 30% de ces parcelles acquises par la Fondation feront l'objet d'une convention d'usage entre la Fédération de chasse du département et le CPNS.

Par ailleurs, la commune de Francin, propriétaire sur la plaine de Corniolo, a signé en mai 2010, avec un exploitant agricole, le premier bail à clauses environnementales du département. Dans la continuité de la démarche initiée par cette collectivité, des baux à clauses environnementales ont été ou seront proposés aux exploitants sur les quelques parcelles ayant un usage agricole et sur lesquelles une convention ou une acquisition est en cours.

Huit hectares de prairies ont été engagés en mai 2010 pour cinq années en mesures agroenvironnementales. Concrètement, cela se traduit par des réductions d'intrants ou des fauches tardives, ainsi que le maintien de bandes "refuges" non fauchées permettant la reproduction des espèces (faune ou flore).



Prairie fleurie à Corniolo

FONCTIONNALITÉ

DES MILIEUX TERRESTRES

Enjeux sur les territoires des contrats

PROBLÉMATIQUES ET RÉPONSES APPORTÉES PAR LES CONTRATS

Les milieux terrestres de la zone sud de l'agglomération chambérienne et de la vallée de l'Isère entre la combe de Savoie et le Grésivaudan se composent historiquement de grandes forêts de feuillus, puis de bocages (haies, prairies agricoles extensives, bosquets, arbres isolés). Le maillage de prairies et d'arbres de ces plaines, qui a perduré pendant des siècles jusque dans les années 1950-1960, est le milieu de vie d'une grande diversité d'espèces (plantes, insectes, oiseaux, mammifères de petite et moyenne taille, etc.). Les cordons arborés, qu'ils soient en milieu terrestre (haies) ou humide (boisements et forêts riverains des cours d'eau), ainsi que les prairies fleuries, sont aussi utilisés par la faune pour se déplacer ou s'y réfugier. Cette trame verte peut être perturbée et perdre son rôle de connectivité (lire "Se déplacer pour les espèces est vital" p.4) par le morcellement (urbanisation) et la dégradation de sa qualité (pollutions, arrachage de haies, mise en culture etc.), allant jusqu'à une simplification extrême de parcelles agricoles qui deviennent des milieux hostiles et infranchissables pour la faune.

Les secteurs de bocages et d'agriculture extensive dans le périmètre des corridors sont relictuels (secteur des Corniols, une partie des Aymes).

D'autres secteurs, plus ou moins préservés, méritent une attention plus particulière du fait de leur situation et du rôle qu'ils ont à jouer dans la connectivité inter-massifs. Il s'agit de la trame bocagère et viticole du Piémont des Bauges (Chignin, Saint-Jeoire-Prieuré), du secteur situé entre le pied de versant de la Chartreuse et le site de Corniolo et de celui situé entre l'Isère et le pied de versant des premiers contreforts de Belledonne. Ces deux derniers secteurs, appartenant à chacune des deux "branches" de la liaison Chartreuse-Belledonne, ont particulièrement pâti de la politique de remembrement des années 1970, aboutissant à des milieux appauvris à l'extrême (intensification et arrachage des ligneux).

Outre le fait de contenir l'urbanisation, la restauration d'une trame verte dans les deux corridors biologiques passe avant tout par la préservation et la reconstitution de haies et de prairies riches en fleurs.

La vocation minimaliste des corridors, celle de permettre des déplacements, n'est à ce jour pas assurée (double difficulté d'intervenir sur des terrains à la fois privés et exploités) ; il est à craindre que la connexion arbustive restera insuffisante au terme des contrats (cas de secteurs où l'intensification agricole domine, comme en rive gauche de l'Isère dans le corridor Chartreuse-Belledonne).

La seconde vocation, plus ambitieuse, des corridors, consiste à y entretenir des milieux de qualité ; elle pourra être atteinte en milieu forestier, où la maîtrise foncière et la réglementation pourront garantir le maintien de boisements naturels, voire de parcelles vieillissantes ; en milieux agricoles, la mise en place de mesures agroenvironnementales et la plantation de haies arbustives resteront tributaires des mécanismes administratifs (possibilité d'élaboration de MAET, adhésion ou non du monde agricole).

EXEMPLES D'ESPÈCES QUI POURRAIENT BÉNÉFICIER DES ACTIONS DES CONTRATS

Le petit rhinolophe est une chauve-souris de plaine et moyenne montagne, en région chaude, qui a besoin de milieux diversifiés et structurés pour chasser les insectes dont il se nourrit. Le développement d'une trame verte arborée utilisée pour ses déplacements, dans un environnement diversifié et non pollué (haies, prairies naturelles, boisements, mares, etc.) favorable à ses proies, pourrait être bénéfique à cette espèce protégée, dont les effectifs ont considérablement chuté au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle.



Prairie naturelle extensive

FONCTIONNALITÉ

DES MILIEUX TERRESTRES

Enjeux sur les territoires des contrats

Enfin, comme pour beaucoup de chauves-souris, le petit rhinolophe peut utiliser des bâtiments au cours de son cycle de vie (colonies de reproduction) lesquels, suite à un éclairage, deviennent totalement hostiles pour lui.

Le muscardin est un petit rongeur mangeur de bourgeons, de fleurs, de fruits et de graines qu'il trouve dans les sous-bois, les lisières, les friches et les haies où il passe sa vie, sans jamais descendre à terre. En Savoie, cette espèce reconnue d'intérêt européen (Natura 2000), a fortement régressé dans les milieux de plaine, suite à l'urbanisation et la simplification des paysages.

Le bruant proyer est un oiseau de plaine qui, pour sa nourriture, fréquente les prairies naturelles avec des postes de chant (bosquet, poteau, etc.). Autrefois commun dans toutes les régions de plaine jusqu'aux moyennes vallées de Maurienne et de Tarentaise, il a, à partir des années

1970, a connu une très forte régression de ses populations. Avec seulement deux populations répertoriées (prairies de l'aéroport de Chambéry et plaine des Marches), il est l'un des oiseaux les plus rares et menacés du département.

ACTIONS DES CONTRATS DE TERRITOIRE "CORRIDORS BIOLOGIQUES" BAUGES-CHARTREUSE-BELLEDONNE EN FAVEUR DES MILIEUX TERRESTRES

- diagnostic et mise en place de mesures agro-environnementales spécifiques aux corridors et autres actions agricoles ;
- plantation de haies et de chênes.



Petit rhinolophe



Muscardin



Bruant proyer

EXEMPLES D' ACTIONS SUR LES MILIEUX TERRESTRES

Intitulé :

DIAGNOSTIC GLOBAL DES
SYSTÈMES D'EXPLOITATION,
PROPOSITIONS ET ANIMA-
TION POUR LA MISE EN
ŒUVRE DE MESURES
PERMETTANT DE MAINTENIR
LA FONCTIONNALITÉ
DES CORRIDORS BIOLOGIQUES

Étude – diagnostic des actions à mettre en place
pour le maintien du potentiel agricole et de la
fonctionnalité des corridors biologiques

Animation pour la mise en œuvre des actions
opérationnelles, dont la mise en œuvre de me-
sures agroenvironnementales territorialisées
(MAET)

Type : diagnostic préalable et animation

Mise en œuvre d'actions opérationnelles

Maître d'ouvrage : Chambre d'agriculture de Savoie ;
Agriculteurs

Localisation : périmètres des deux corridors biologiques

État du
projet à
l'automne
2010



PRÉSENTATION DE L'ACTION PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS

Dans le périmètre des corridors biologiques, l'espace est très majoritairement utilisé et mis en valeur par les activités agricoles (élevage, grandes cultures, viticulture...). Les agriculteurs sont de fait des partenaires indispensables à la mise en œuvre d'une démarche de corridors et doivent y être associés.

Le maintien d'une activité agricole durable, d'un point de vue environnemental mais aussi économique, dans le périmètre des corridors est indispensable. Ce maintien vise à garantir la pérennité des objectifs des corridors, c'est-à-dire assurer une trame verte entre les massifs, dans des zones souvent déjà très urbanisées.

Pour que les activités agricoles contribuent aux objectifs environnementaux des corridors, il faut, tout d'abord, déterminer les conditions de durabilité des exploitations agricoles, selon une approche environnementale, mais aussi sociale et économique.

Sur ces bases, la chambre d'agriculture propose un plan d'actions visant à assurer le maintien des pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité, ou à faire évoluer les pratiques vers une prise en compte améliorée.

Il s'agit, in fine, de réaliser l'animation de terrain nécessaire à la mise en œuvre des actions.

DESCRIPTION DU PROJET

Une illustration : la mesure "prairies fleuries"

Un volet spécifique de l'action de la chambre d'agriculture est dédié à la mise en place d'une mesure agroenvironnementale territorialisée "prairies fleuries" (MAET).

Cette MAET a été identifiée par l'ensemble des partenaires des corridors comme une mesure prioritaire.

Il s'agit d'un engagement volontaire de la part des agriculteurs pour préserver ou améliorer la qualité biologique des prairies extensives.

Le travail réalisé par la chambre d'agriculture, en partenariat étroit avec le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie, se décline en plusieurs étapes :

- Détermination des espèces indicatrices de biodiversité et des critères d'éligibilité des prairies à la MAET au regard des objectifs des corridors :
 - 29 plantes indicatrices ont été retenues et classées par types de milieux ;
 - au moins quatre de ces plantes doivent être présentes dans chaque tiers de la parcelle pour que celle-ci puisse être éligible à la mesure "prairie fleurie".



Sauge des prés



Oëillet des Chartreux

- Investigation de terrain permettant de déterminer et cartographier les surfaces de "prairies fleuries" sur lesquelles les espèces indicatrices sont présentes : plus de 470 ha ont été visités et sur les deux corridors, près de 130 hectares de prairies sont potentiellement éligibles à la mesure prairies fleuries.
- Élaboration d'un projet d'application de la MAET prairies fleuries : il définit les conditions techniques et économiques de mise en œuvre de la mesure.

EXEMPLES D' ACTIONS

SUR LES MILIEUX TERRESTRES

Le résultat attendu : dès la campagne 2011, les agriculteurs pourront s'engager contractuellement et pour une durée de 5 ans à maintenir la qualité floristique et la biodiversité de ces prairies fleuries.

La méthodologie

L'action menée par la chambre d'agriculture se décline en trois axes :

- **réalisation d'un diagnostic préalable**

C'est l'identification de l'ensemble des systèmes agricoles utilisant les surfaces des corridors, et de leurs logiques de fonctionnement.

Par exemple, pour les prairies fleuries : il s'agit aussi de comprendre quels sont le rôle et la conduite de ces prairies dans les systèmes fourragers.

- **proposition d'un plan d'actions opérationnelles et détermination des conditions de leur mise en œuvre**

À ce stade, il s'agit de mettre en cohérence les attentes exprimées par les partenaires environnementaux et les logiques de fonctionnement des exploitations afin de s'assurer de la pertinence mais aussi de la durabilité des actions qui sont proposées, sur les plans techniques et économiques.

La MAET "prairies fleuries" est un exemple d'action opérationnelle.

- **animation pour la mise en œuvre des actions opérationnelles**

Travail de sensibilisation et d'information auprès des acteurs susceptibles de mettre en œuvre les actions opérationnelles, essentiellement auprès des agriculteurs. Il s'agit d'assurer l'animation de terrain afin que les exploitants aient non seulement connaissance des dispositifs, mais y adhèrent.

Attendus de l'action conduite :

- caractérisation des systèmes d'exploitation utilisant les surfaces des corridors, analyse de durabilité des systèmes ;
- plan d'actions opérationnelles et conditions de mise en œuvre des actions ;
- projet d'application de la MAET "prairies fleuries".

Conditions de réalisation

La concertation est un élément central de cette action, tant avec les agriculteurs, qu'avec les partenaires environnementaux. Les éléments de diagnostic préalable mais aussi les propositions d'actions seront débattues et validées par la commission agriculture et foncier.

Pour la réalisation de cette action, la chambre d'agriculture mobilise, sur l'ensemble des deux corridors :

- 80 journées de travail pour la réalisation des études préalables, l'élaboration des programmes d'action et l'analyse des conditions de mise en œuvre ;
- 80 journées d'animation de terrain pour la sensibilisation et l'information des agriculteurs, ainsi que pour la souscription aux actions proposées.

Calendrier de réalisation de l'action :

- finalisation du projet d'application de la MAET prairies fleuries : automne 2010 pour une contractualisation par les agriculteurs dès la campagne 2011 ;
- étude-diagnostic et proposition des plans d'actions complémentaires : mars 2011 ;
- animation de terrain, sensibilisation et information des agriculteurs : 2011.



Crépide bisannuelle



Grande pimprenelle



Inule à feuilles de saule

FRANCHISSEMENT DES ROUTES ET VOIES FERREES

Enjeux sur les territoires des contrats

PROBLÉMATIQUES ET RÉPONSES APPORTÉES PAR LES CONTRATS

Les infrastructures routières et ferroviaires constituent des obstacles au sein des corridors, car elles interrompent et/ou rendent dangereux les déplacements de la faune. Elles peuvent traverser le "cœur" d'un corridor, ou seulement sa périphérie.

S'agissant des autoroutes, celles-ci sont généralement bordées de grillages afin d'éviter des collisions avec la faune. Si ces dispositifs forment des barrières de protection pour la faune en termes de collisions, ils enlèvent aussi la possibilité de traverser pour de nombreuses espèces animales.

Inversement, les routes non grillagées sont facteurs de mortalité pour beaucoup d'espèces terrestres. Celles dont le déplacement est lent (hérisson, crapaud, triton, couleuvre, blaireau, etc.), celles éblouies par les phares (lièvre, chevreuil) ou encore stressées par le bruit provenant des voies de circulation, sont les plus fragiles. Toutes peuvent être victimes pendant les phases d'intense activité (fuite, reproduction, poursuite d'une proie, etc.). Les chouettes, chauves-souris, insectes en vol subissent aussi des collisions avec les trains et les voitures. Enfin, certains papillons, par exemple, ne passeront pas sous un pont parce qu'il provoque une zone d'ombre avec de l'air plus froid, ou ne pourront franchir une chaussée surchauffée. Chacun des deux corridors est interrompu par une autoroute, une voie ferrée, une route à grande circulation (anciennes nationales) et par 2 à 3 routes secondaires. Les données disponibles concernant l'impact de ces infrastructures sur la faune sont très inégales. Dans l'étude préalable aux contrats, seules les données en provenance de la société gestionnaire des autoroutes ont pu être cartographiées. Ces données sont majoritairement des informations sur les collisions avec la grande faune. En dehors de cet axe et de ces espèces, peu de recensements ont été faits, à part ceux de la fédération départementale des chasseurs et des associations communales de chasse agréées.

Les actions sur les réseaux de circulation consistent à :

- guider la faune vers des passages non dangereux ou sécurisés (tunnel sous autoroute, passerelle, etc.), les grillages des autoroutes canalisant la faune vers ces passages ;
- sécuriser le franchissement des tronçons les plus utilisés par la construction de passages pour la faune sous les infrastructures routières ;
- traiter la végétation des abords de ces passages (haies de guidage pour tranquilliser les mammifères et rehausser les lignes de vol des oiseaux et chauves-souris) ;

- disposer des poteaux réfléchissants le long des voies ferrées afin d'améliorer leur perception par la faune.

Le coût et la complexité de tels aménagements, ainsi que l'interférence avec l'activité et la réglementation routière, sont les principaux "obstacles" aux objectifs des contrats. Le développement de haies en milieu agricole qui sera a priori insuffisant pour restaurer la trame verte des corridors, pourrait être compensé par un meilleur déploiement aux abords des routes.

L'impact des réseaux de circulation, principaux ou secondaires, sur les rapaces nocturnes, les amphibiens, les insectes, etc. reste à étudier pour mieux prévenir les problématiques de mortalité routière.

EXEMPLE D'ESPÈCE QUI POURRAIT BÉNÉFICIER DES ACTIONS DES CONTRATS

Le lièvre brun est une espèce typique des friches, prairies naturelles et bocages. En Savoie, il a fortement décliné des régions de plaine ces dernières décennies à cause de la disparition de ces milieux, mais aussi du fait de l'augmentation de la circulation routière et des maladies apportées par les lièvres d'élevage lâchés par les chasseurs. La sécurisation des voies de circulation compte parmi les moyens de préserver le lièvre brun, mais qui n'a de sens qu'en complément des mesures d'amélioration du milieu.



Lièvre brun

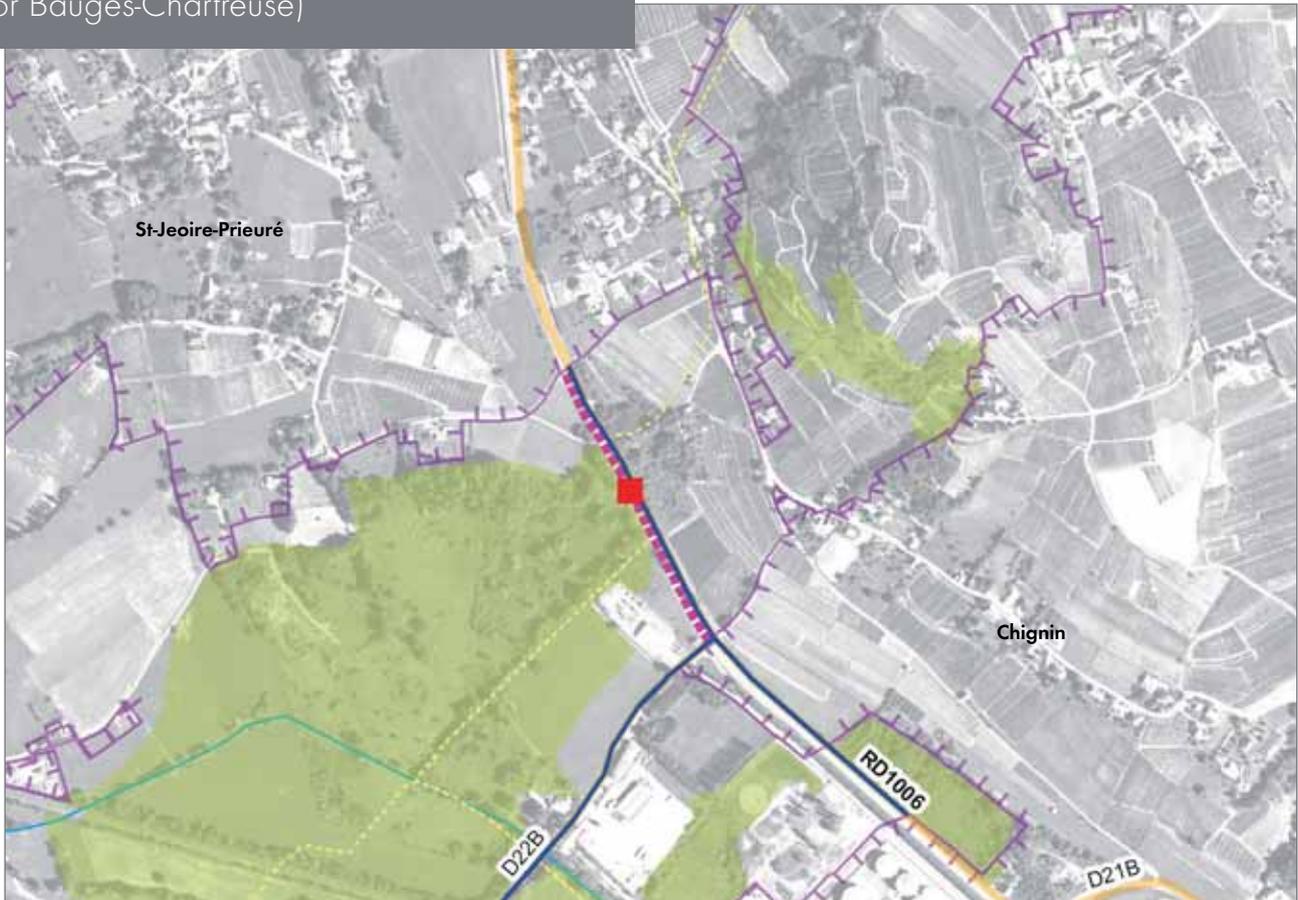
ACTIONS DES CONTRATS DE TERRITOIRE "CORRIDORS BIOLOGIQUES" BAUGES-CHARTREUSE-BELLEDONNE FAVORABLES AU FRANCHISSEMENT DES ROUTES ET DES VOIES FERRÉES

- étude du fonctionnement et amélioration de la perméabilité de l'ouvrage infra de l'A43 près du Bondeloge ;
- optimisation de l'intégration de l'A43 ;
- sécurisation du passage "piste cyclable" de l'A43 ;
- sécurisation du franchissement de la D1006 ;
- amélioration du franchissement du Glandon ;
- amélioration du franchissement sur le Coisetan ;
- veille foncière et acquisition d'abords routiers ;
- sécurisation du franchissement de la voie ferrée.

EXEMPLES D' ACTIONS SUR LES FRANCHISSEMENTS

Sécurisation de la RD 1006

(corridor Bauges-Chartreuse)

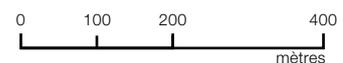


Légende :

Actions

- Passage faune inférieur et ouvrage hydraulique
- Suppression de créneau de dépassement et réduction de la vitesse
- Veille routière
- Routes départementales

- Enveloppe des contrats de corridors biologiques
- Limites communales
- Réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau



Réalisation : CPNS janvier 2011
Sources : BD Topo, BD Ortho 73/2006
IGN-RGD 73/74

Intitulé :
**SÉCURISATION DU
FRANCHISSEMENT DE LA
ROUTE DÉPARTEMENTALE
1006 (RD 1006)**

Type : étude, travaux et suivi
Maître d'ouvrage : le Département
Localisation : Saint-Jeoire-Prieuré, Chignin

État du
projet à
l'automne
2010



PRÉSENTATION DE L' ACTION PAR LE DÉPARTEMENT

CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS

L'étude préalable réalisée par le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie montre que ce secteur traversé par la RD 1006 représente l'axe majeur de déplacement de la faune sauvage au sein du corridor et qu'il constitue le dernier passage encore fonctionnel entre les massifs des Bauges et de la Chartreuse.



Dessin d'un ouvrage de franchissement type

Il n'existe actuellement aucun aménagement spécifique pour le franchissement de la RD 1006, route très fréquentée qui supporte un trafic de plus de 17 000 véhicules par jour. Il en résulte une zone accidentogène, sur un tronçon resserré d'environ 200 mètres.

Le Département, dans le cadre de la démarche corridor, s'est donc engagé dans un projet global de réaménagement de cette zone, visant à lever les obstacles identifiés et à réduire les collisions entre usagers et animaux.

DESCRIPTION DU PROJET

L'opération consiste en la création, sous la RD 1006, d'un ouvrage de franchissement adapté aux contraintes hydrogéologiques du site (nappe affleurante). Le futur ouvrage, d'une largeur de 10,5 m, inclura une banquette surélevée de 5 m de large afin de permettre un passage hors d'eau pour la faune.

Les abords de l'ouvrage seront aménagés afin d'être attractifs et rassurants pour la faune : cloison occultante fixée sur l'ouvrage, modelés bordant la route pour conforter l'isolation phonique et lumineuse (phares), implantation d'une haie arbustive renforçant à la fois la barrière naturelle de guidage des animaux, et instaurant une ambiance sécurisante en direction du passage.

Par ailleurs, le Département a pris la décision de réduire la chaussée à deux voies, en supprimant le seul créneau de dépassement existant dans le sens Chambéry - Montmélian.

Cette mesure volontariste vise à apaiser les vitesses et donc à réduire les risques de collision en cas de traversées résiduelles d'animaux.

Enfin, la Fédération départementale des chasseurs est associée à ce projet, à travers la recherche de maîtrise foncière des parcelles environnantes, permettant ainsi une gestion globale du site et de la problématique "passage de faune" (lire la fiche-action p.47). Elle participera également à l'évaluation du projet par une autre action inscrite dans le contrat de corridor, qui concerne le suivi des écrasements.

Les études environnementales ont déjà été réalisées. Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours. Les travaux devront se dérouler au cours du second semestre 2011 ; ils sont estimés à 1 572 740 €, pris en charge à 50% par l'Europe, 30% par le Département et 20% par la région Rhône-Alpes.



Route départementale 1006

Amélioration du franchissement de la RD923 et RD1090

(corridor Bauges-Chartreuse)



Légende :

- Modification d'ouvrages
- Cours d'eau
- Autoroutes

- Enveloppe des contrats de corridors biologiques
- Limite départementale Savoie/Isère
- Limites communales
- Réservoirs de biodiversité



0 300 600 1 200
mètres

Réalisation : CPNS octobre 2010
Sources : BD Topo, BD Ortho 73/2006
IGN-RGD 73/74

Intitulé :

AMÉLIORATION DU FRANCHISSEMENT DU COISETAN – RD923

Type : étude, travaux et suivi

Maître d'ouvrage : le Département

Localisation : Les Mollettes

État du
projet à
l'automne
2010



CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS

Dans ce secteur de plaine remembrée, avec cultures intensives et absence quasi-totale de haies, le ruisseau du Coisetan et sa ripisylve ont été repérés comme un axe privilégié de déplacement de la faune. Or, à ce jour, aucun aménagement spécifique au franchissement du cours d'eau pour le passage de la faune n'existe.

L'ouvrage routier existant est un pont voûte en maçonnerie dont le gabarit ne permet pas d'aménager un passage inférieur sans hypothéquer des fonctions hydrauliques. La configuration du site oblige donc la petite et la grande faunes à quitter les berges du cours d'eau pour traverser la route départementale 923 (classée route à grande circulation avec 3500 véhicules / jour en moyenne).

PRÉSENTATION DE L' ACTION PAR LE DÉPARTEMENT

État du
projet à
l'automne
2010



Les objectifs de cette opération visent à :

- permettre la traversée sécurisée du Coisetan avec la création d'un passage faune et le réaménagement de la zone pour "guider" les mammifères vers ce passage ;
- répondre aux préconisations des lois Grenelle 1 et 2 par un aménagement adapté à la préservation de corridors de vie et favorisant également les modes de transports doux (continuité de la piste cyclable) ;
- renforcer la sécurité des usagers (automobilistes, cyclistes etc.).



Pont des Mollettes sur le Coisetan

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à construire un nouvel ouvrage de gabarit adapté permettant la mise en place d'un passage faune (banquette surélevée de 2,30 m de large), de façon à lever les obstacles identifiés. Il se décompose autour des actions suivantes :

- lever les obstacles par la démolition de l'ouvrage actuel, d'une partie de l'ancienne voirie inadaptée et le déplacement des réseaux pour ne pas gêner le passage de la faune ;
- rétablir les déplacements de la faune le long du Coisetan en créant un passage inférieur sous le nouvel ouvrage de franchissement routier. Ce passage sera conçu pour être hors d'eau la majeure partie de l'année et équipé d'un revêtement spécifique, stabilisé et non bruyant, de façon à être attractif pour la faune.

Le projet prévoit l'aménagement des abords routiers pour guider la faune vers le passage inférieur : dispositifs de retenues et de guidage, aménagements paysagers.

Intitulé :

AMÉNAGEMENT DU FURET - RD1090

Type : travaux

Maître d'ouvrage : Conseil général
de l'Isère

Localisation : Barraux, Chapareillan

Hors contrats de corridors biologiques
Bauges-Chartreuse-Belledonne

PRÉSENTATION DE L'ACTION PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE DANS LE CADRE DU PROJET EUROPÉEN "COULOIRS DE VIE"

CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS

Le Furet se situe entre Barraux et Chapareillan à la pointe extrême sud du corridor Chartreuse-Belledonne, zone très accidentogène pour la faune.

En effet la moyenne et grande faunes, qui descendent de Chartreuse, franchissent la RD1090 au niveau de cet ouvrage mais la présence d'un seuil important et l'absence de continuité des banquettes avec les berges du cours d'eau le rendent impraticable. Le Conseil général de l'Isère va donc créer à la fin de l'année 2011 un aménagement afin de faciliter son accès et la descente.

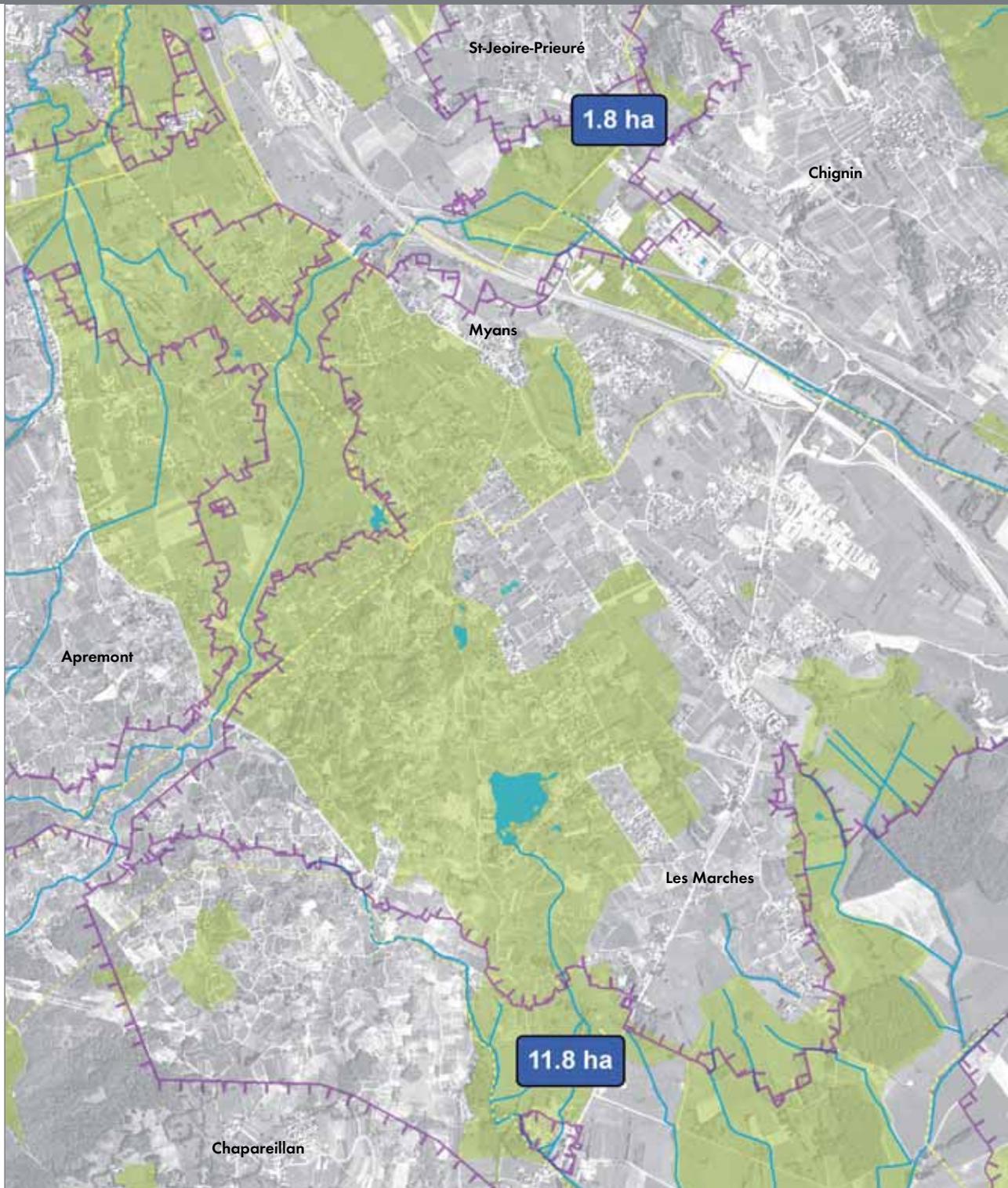
Des banquettes pour rétablir la continuité vont être installées. Ces travaux sont évalués à 29.900€ HT.



Ouvrage hydraulique du Furet avant les travaux

EXEMPLES D' ACTIONS SUR LES FRANCHISSEMENTS

Acquisition d'abords routiers (Corridors Bauges-Chartreuse-Belledonne)



Légende :

Surface en animation foncière par :

 Fédération des chasseurs de Savoie

-  Réservoirs de biodiversité
-  Enveloppe des contrats de corridors biologiques
-  Limites communales



0 300 600 1 200
mètres

Réalisation : CPNS avril 2011
Sources : BD Topo, BD Ortho 73/2006
IGN-RGD 73/74, DDT 73

État du
projet à
l'automne
2010

Intitulé :

ACQUISITION D'ABORDS ROUTIERS

Type : suivi, foncier

Maître d'ouvrage : Fédération

Départementale des chasseurs de Savoie (FDC)

Localisation : Chignin, Saint-Jeoire-Prieuré,
Les Marches, Chapareillan



PRÉSENTATION DE L'ACTION PAR LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SAVOIE

CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS

Parmi les objectifs des corridors, la FDC s'attache, conformément à son schéma départemental de gestion cynégétique, à maintenir la continuité des échanges entre les populations de grands ongulés : chevreuils et sangliers dans un premier temps, mais également dans un avenir proche les populations de cerfs et de chamois. Si ces derniers n'apparaissent pas encore sur des déclarations de mortalité routière, il est observé de temps en temps dans la plaine de l'Isère des individus en errance, dont on peut supposer qu'ils recherchent un accès aux massifs voisins. Ces échanges entre populations sont primordiaux pour favoriser le brassage génétique.

DESCRIPTION DU PROJET

L'acquisition des parcelles de terrain jouxtant ou conduisant aux secteurs de franchissement des routes où surviennent des collisions est primordiale. Elle permettra l'aménagement des bordures de manière à faciliter l'accès des animaux lors de leur traversée, au moyen de prairies rases et de buissons canalisant la conduite et la reposée des animaux avant d'emprunter le passage.

La Fondation nationale pour la protection des habitats de la faune sauvage, à travers les Associations communales de chasse agréées de Chignin (pour le corridor Bauges-Chartreuse) et de Les Marches (pour le corridor Chartreuse-Belledonne), est pressentie pour porter le dossier d'acquisition et d'entretien du secteur concerné. La Fédération des chasseurs de Savoie apporte un conseil technique sur l'implantation et l'entretien des aménagements, ainsi qu'un soutien financier à l'acquisition et l'entretien des zones.

Pour le corridor Bauges-Chartreuse, la carte ci-contre montre qu'il est urgent d'intervenir dans le secteur de la départementale 1006, qui est actuellement le dernier espace de "libre circulation" entre ces deux massifs (Lire la fiche action p.42). Pour le corridor Chartreuse-Belledonne, le choix du site a été déterminé par la possibilité future d'implantation de lotissements ou de développement d'une zone artisanale.

Cette action se fera selon la méthodologie suivante :

- contact des propriétaires par les Associations communales de chasse agréées (appels téléphoniques, visites et courriers avec envoi de promesses de vente) à partir d'octobre 2010 ;
- rédaction de notes de cadrage ;
- veille écologique et gestion de ces terrains.

Les partenaires sont :

- la Fondation nationale pour la protection des habitats de la faune sauvage, qui sera l'outil financier de ce dossier ;
- le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie, qui aide à la logistique en fournissant des informations sur les parcelles concernées ;
- les Associations communales de chasse agréées de St-Jeoire-Prieuré, Chignin et Les Marches, qui seront les acteurs locaux en vue de la réalisation et l'entretien des aménagements.



Sanglier



Chevreuil

PÉRENNISATION

DES CORRIDORS BIOLOGIQUES

Enjeux sur les territoires des contrats

PROBLÉMATIQUES ET RÉPONSES APPORTÉES PAR LES CONTRATS

Les contrats de territoire "corridors biologiques" Bauges-Chartreuse-Belledonne sont des outils financiers. Ils permettent d'initier et de soutenir des projets opérationnels de préservation ou de restauration de la connectivité écologique d'un territoire (lire "Se déplacer pour les espèces est vital" p.4). Ils sont limités dans le temps : leurs actions portent sur cinq ans. L'objectif est pourtant bien d'inscrire durablement les corridors Bauges-Chartreuse-Belledonne dans le territoire.

LES CORRIDORS "BAUGES-CHARTEUSE-BELLEDONNE" UNE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE À PRÉSERVER DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

"Pour éviter la fragmentation des espaces naturels liée à l'aménagement, la trame verte et bleue doit constituer l'infrastructure naturelle du territoire sur laquelle doit s'inventer un aménagement durable à partir d'une organisation intelligente et économe de l'espace"

(extrait des orientations nationales pour la trame verte et bleue).

Les corridors Bauges-Chartreuse-Belledonne s'inscrivent naturellement dans la trame verte et bleue, instituée par les lois Grenelle (lire "Le dispositif national trame verte et bleue" p.59). Celles-ci mettent les documents d'urbanisme (Schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, cartes communales) au cœur du dispositif de préservation de la trame verte et bleue. La loi Grenelle prévoit que **les documents d'urbanisme déterminent les conditions permettant d'assurer la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.**

Les documents d'urbanisme doivent être "compatibles avec les chartes des Parcs naturels régionaux". Celles-ci peuvent identifier des corridors écologiques à préserver. Exemple : corridors écologiques de la charte du Parc naturel régional du massif des Bauges

Le SCoT de Métropole Savoie et les PLU des communes sont les premiers outils d'inscription du corridor dans l'aménagement du territoire. (lire la Fiche-action "Intégration des corridors dans les SCoT, PLU et Plans de Parc" p.50).

Exemple : coupures vertes inter-agglomérations du SCoT de Métropole Savoie.

Les documents d'urbanisme devront, lorsqu'il sera réalisé, prendre en compte le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) (lire "Le dispositif national trame verte et bleue" p.59). Celui-ci identifie et cartographie les éléments de la trame verte et bleue dans chaque région. L'existence du SRCE n'exclut pas le travail complémentaire, plus fin, de cartographie des corridors à l'échelle adaptée au SCoT et au PLU.

LES CORRIDORS "BAUGES-CHARTEUSE-BELLEDONNE" ET LES OUTILS DE PROTECTION "TRADITIONNELS"

Rappelons que les corridors ont vocation à créer des connections entre des "réservoirs de biodiversité". Ainsi les corridors Bauges-Chartreuse-Belledonne sont un lien "naturel" entre ces trois massifs.

Rapprochons-nous un peu : à l'intérieur des corridors Bauges-Chartreuse-Belledonne, des petits réservoirs de biodiversité (ex : zones humides) sont reliés par des éléments de nature plus "ordinaires". C'est à la fois leur biodiversité intrinsèque et leur situation dans les corridors biologiques qui plaident pour une protection plus forte de ces espaces. Cela confortera les corridors à long terme.

À cette échelle, le maintien du caractère naturel de ces milieux riches en biodiversité peut être garanti par :

- une protection réglementaire : par exemple l'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) ; (lire la fiche-action "Pérennisation de zones humides des corridors biologiques" p.52) ;
- de l'animation ou une acquisition foncière en vue d'une gestion adaptée ;
- un travail de lisibilité des espaces de corridor dans les PLU avec, éventuellement, un indigage spécifique des zones naturelles et agricoles concernées, ainsi qu'un règlement adapté.

L'acquisition foncière est aussi utile dans les secteurs "à risque" (abords routiers) nécessitant des aménagements particuliers.

La mise en place de "zones agricoles protégées" (ZAP) est une manière de préserver la vocation agricole d'un secteur. Si ces terres agricoles contribuent à la connectivité du corridor, l'instauration de ZAP aura aussi pour effet de préserver le corridor à long terme, en particulier si elles sont assorties d'un plan de gestion assurant une qualité écologique.

LES CORRIDORS "BAUGES-CHARTREUSE-BELLEDONNE", PATRIMOINE LOCAL ?

L'appropriation des corridors par les habitants et visiteurs est aussi un atout pour leur pérennisation : c'est l'objectif des actions de sensibilisation qui accompagnent les contrats. Ces actions pédagogiques s'adressent à tous les citoyens concernés par les territoires des corridors et sont avant tout des supports de réflexion et de compréhension. Elles participent à la mise en place d'une culture "corridors". (lire la fiche-action "Réaliser des programmes de sensibilisation auprès des habitants" p.54 et la fiche action "Réaliser une exposition et éditer un ouvrage" p.56)

Cette culture "corridors" devrait finalement s'appliquer à tous les projets structurant le territoire (espaces agricoles, réseaux de circulation, cours d'eau, etc.) gérés, instruits ou subventionnés par les services des collectivités et de l'État. Exemple : veille routière à mettre en œuvre par le Conseil général de la Savoie sur les réseaux de circulation dont il a la charge. Cette veille vise à ne pas compromettre, voire à améliorer les corridors par des actions spécifiques. Référence : Prise en compte des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques par les grandes infrastructures linéaires de l'État et de ses établissements publics (guide national).

ACTIONS DES CONTRATS DE TERRITOIRE "CORRIDORS BIOLOGIQUES" BAUGES-CHARTREUSE-BELLEDONNE FAVORABLE À LA PÉRENNITÉ DES CORRIDORS

- intégration des corridors au Schéma régional de cohérence écologique
- intégration du corridor Bauges-Chartreuse dans le Schéma de cohérence territoriale de Métropole Savoie ;
- intégration des corridors dans le PLU des communes ;
- mise en place d'Arrêtés préfectoraux de protection de biotope ;
- suivi des mouvements fonciers sur les tronçons stratégiques ;
- organisation d'une exposition permanente pour tous les usagers ;
- édition d'un document spécial "corridors biologiques" ;
- mise en place d'animations pédagogiques spécifiques.



Corridor Bauges-Chartreuse (gros plan sur Challes-les-Eaux et le marais des Noux)

EXEMPLES D' ACTIONS SUR LA PÉRENNISATION

Intitulé :

INTÉGRATION DES CORRIDORS
DANS LES SCHÉMAS
DE COHÉRENCE TERRITORIALE
(SCoT), PLANS LOCAUX
D'URBANISME (PLU) ET PLANS
DE PARCS

Type : étude et réglementation

Maître d'ouvrage : Métropole Savoie, les 12 communes des Contrats de territoire "corridors biologiques" Bauges-Chartreuse-Belledonne (Apremont, Challes-les-Eaux, Chignin, La Ravoire, Myans, St-Baldoph, St-Jeoire, Laissaud, Les Molettes, Chapareillan, Francin, Ste-Hélène-du-Lac)

Partenaires : Direction départementale des territoires (DDT), Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie (CPNS), Conseil général, Parcs naturels régionaux (PNR) du massif des Bauges et de Chartreuse

Localisation : les communes des Contrats de Territoire corridors biologiques Bauges-Chartreuse-Belledonne

État du
projet au
printemps
2011



PRÉSENTATION DE L' ACTION PAR LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS

Le contexte réglementaire

Suite aux lois Grenelle, le code de l'urbanisme (L121-1) prévoit que les Schémas de cohérence territoriale et plans locaux d'urbanisme déterminent les conditions permettant d'assurer :

- l'équilibre entre urbanisation dans ses différentes composantes, préservation des espaces naturels et agricoles et sauvegarde du patrimoine ;
- la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale ;
- la préservation notamment de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

Les éléments issus du Grenelle doivent être intégrés lors de la prochaine révision (sauf exception pour les documents arrêtés avant le 1^{er} juillet 2012 et approuvés avant le 1^{er} juillet 2013) et au plus tard le 1^{er} janvier 2016.

SCoT et PLU doivent être rendus compatibles sous trois ans avec le SDAGE* approuvé fin 2009, et devront prendre en compte à terme le SRCE*. Les PLU doivent être compatibles avec le SCoT et les chartes de Parcs naturels régionaux.

Le contexte local

- Les corridors Bauges-Chartreuse-Belledonne d'importance régionale font l'objet des présents contrats de corridors.
- Métropole Savoie mène une évaluation de la compatibilité du SCoT avec le SDAGE*. Une cartographie des corridors à l'échelle du département est initié par le Conseil général.
- Les chartes des Parc naturels régionaux de 2009 ont identifié des corridors.
- Sur les douze communes du contrat, quatre ont un PLU approuvé en 2004, 2008 et 2010, trois ont un Plan d'occupation des sols (POS), mais cinq sont en cours ou fin d'élaboration de PLU.

Les enjeux de l'inscription des corridors dans les documents d'urbanisme

Les enjeux pour le SCoT de Métropole Savoie et les chartes de Parcs naturels régionaux sont d'inscrire durablement le corridor dans l'aménagement du territoire, en trouvant un équilibre entre développement et préservation.

Les enjeux pour les PLU des douze communes du corridor sont de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers supports du corridor, à partir des éléments de connaissance disponibles et en compatibilité avec le SCoT et les chartes de PNR.

Les Objectifs

- Pour le SCoT
 - justifier d'objectifs chiffrés de limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ;
 - localiser ou délimiter les espaces et sites naturels, agricoles, forestiers à protéger et à mettre en valeur, notamment parce qu'ils contribuent au bon fonctionnement des corridors ;
 - préciser les modalités de leur préservation en général et de la préservation ou de la remise en bon état des corridors en particulier.
- Pour les PLU
 - modérer la consommation de l'espace et l'étalement urbain ;
 - définir les orientations générales d'une politique de préservation ou de remise en bon état des corridors sur le territoire communal ;



- délimiter les zones naturelles ou agricoles et forestières support des corridors à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier ;
- définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

DESCRIPTION DU PROJET

Intégration des corridors dans le SCOT de Métropole Savoie

Maître d'ouvrage : Métropole Savoie

Partenaires : Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie (CPNS), Direction départementale des territoires (DDT), Conseil général, Parcs naturels régionaux (PNR) du massif des Bauges et de Chartreuse

Ressources :

- RERA* puis SRCE* ;
- diagnostic et cartographie réalisée dans le cadre des contrats de corridors ;
- cartographie des continuités écologiques terrestres (CPNS) et aquatiques (Conseil général, DDT) dans le cadre du schéma départemental lancé par le Conseil général.

Intégration du corridor dans les PLU

Maître d'ouvrage : les communes des deux contrats

Partenaires : Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie (CPNS), Direction départementale des territoires (DDT), Conseil général, Parcs naturels régionaux (PNR) du massif des Bauges et de Chartreuse

Ressources :

- diagnostic et cartographie réalisés dans le cadre des contrats de corridors ;
- à terme : corridors du SCoT et charte de PNR (lire "Les réseaux écologiques dans les Parcs naturels régionaux" p.62) ;
- cartographie des continuums terrestres (CPNS) et aquatiques (Conseil général, DDT) dans le cadre du schéma départemental lancé par le Conseil général ;
- plans d'occupation des sols (POS) ou plans locaux d'urbanisme (PLU) numérisés.

L'élaboration des Contrats de territoire "corridors biologiques" Bauges-Chartreuse-Belledonne et de la cartographie plus générale des continuités écologiques sur le territoire de Métropole Savoie seront l'occasion d'un croisement avec les POS/PLU existants.

Lors de la révision ou de l'élaboration d'un PLU :

- le porter à connaissance de l'État mentionne les éléments de connaissance et enjeux concernant les continuités écologiques ;
- le rapport de présentation s'appuie sur les documents du contrat de corridor et à terme le SCoT pour répertorier les besoins en surfaces agricoles, forestières, naturelles pour pérenniser le corridor ;
- le PADD* définit les orientations générales des politiques de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ainsi que les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ;
- les orientations d'aménagement peuvent définir les actions et opérations nécessaires pour préserver l'environnement ;
- le règlement, en compatibilité avec le SCoT, délimite les zones naturelles ou agricoles et forestières supports du corridor à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier et définit, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection : zones A ou N avec éventuellement indices et prescriptions spécifiques au corridor, espaces boisés classés.

Le travail à l'échelle du PLU est l'occasion d'affiner la délimitation des continuités écologiques identifiées par les contrats et de mettre en évidence des corridors beaucoup plus locaux de circulation entre les réservoirs de biodiversité présents sur la commune.

* SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, SRCE : Schéma régional de cohérence écologique, RERA : Réseaux écologiques de Rhône-Alpes, PADD : Projet d'aménagement et de développement durable

EXEMPLES D' ACTIONS SUR LA PÉRENNISATION

Intitulé :

PÉRENNISATION DE ZONES
HUMIDES DES CORRIDORS
BIOLOGIQUES PAR UN
ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE
PROTECTION DE BIOTOPE (APPB)

Type : étude et réglementation

Maître d'ouvrage : Direction départementale
des territoires (DDT)

Maîtrise d'œuvre de l'étude : Conservatoire du
patrimoine naturel de la Savoie (CPNS)

Localisation : potentiellement, toutes les communes
des Contrats de territoire "corridors biologiques"
Bauges-Chartreuse-Belledonne

État du
projet au
printemps
2011



Marais de Bondeloge au pied du massif des Bauges

PRÉSENTATION DE L' ACTION PAR LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS

Qu'est-ce qu'un APPB?

(art R411-15 à 17 du code de l'environnement)

L'objectif du classement d'un site en APPB est la préservation de biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées. La décision de classement est prise par arrêté du Préfet de département, après avis de la Chambre d'agriculture et de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS), et le cas échéant de l'Office national des Forêts (ONF). En Savoie, la consultation est à minima élargie aux communes. C'est une procédure rapide et adaptable à chaque situation particulière.

Le classement est assorti d'un règlement visant le milieu (et non les espèces qui y vivent). Ce règlement prévoit généralement des interdictions ou restrictions des pratiques susceptibles de porter atteinte à son équilibre biologique. Le classement en APPB ne générant pas en lui-même de mesures de gestion, il peut (ou doit) être accompagné de mesures complémentaires (achat de parcelles, conventions de gestion...).

Le contexte national et départemental

Le ministère de l'Écologie porte une Stratégie de création d'aires protégées (SCAP) qui vise à améliorer la préservation d'espèces et d'habitats naturels qui ne sont pas suffisamment représentés dans le réseau actuel d'aires

protégées. L'APPB fait partie des outils mobilisables par la SCAP.

Il existe à ce jour 23 APPB en Savoie. Hormis ceux de l'Iseran, du Mont Cenis et de la Giettaz, les APPB de Savoie concernent essentiellement des milieux humides (tourbières, ruisseaux, marais, ripisylves...). Depuis 2009, la DDT élabore une stratégie départementale de création d'APPB qui s'insérera dans la SCAP. Pour cela, elle a pré-identifié, sur la base des inventaires existants d'espèces et d'habitats, une soixantaine de sites d'intérêt patrimonial fort et ne bénéficiant pas à ce jour de protection réglementaire. Cette démarche fait l'objet d'échanges réguliers dans le cadre de la CDNPS et se poursuit en 2011 par une analyse individuelle de chaque site et un croisement avec les démarches départementales de préservation des zones humides et des corridors biologiques.

Les enjeux et objectifs de la création d'un APPB à l'intérieur des corridors biologiques Bauges-Chartreuse-Belledonne

Les corridors sont un lien "naturel" entre trois massifs riches en biodiversité.

En changeant d'échelle, on peut retrouver cette même logique à l'intérieur des corridors : de petits réservoirs de biodiversité sont reliés par des éléments de nature plus "ordinaire". Dans les corridors Bauges-Chartreuse-Belledonne, des forêts alluviales, prairies humides et bocages abritent de nombreuses espèces protégées phares. La préservation de ces biotopes en réseau aurait un intérêt intrinsèque, mais contribuerait aussi à asseoir la fonctionnalité et la pérennité du corridor.

DESCRIPTION DU PROJET

Méthodologie

Les études préalables aux contrats de territoire "corridors biologiques" ont permis d'acquérir des connaissances et d'engager la concertation autour de la préservation d'espaces naturels dans une logique de corridors. La démarche APPB portée par la DDT a permis de recenser sur le territoire les milieux d'intérêt patrimonial à partir des espèces protégées qu'ils abritent.

Un travail plus fin, site par site, devra permettre de :

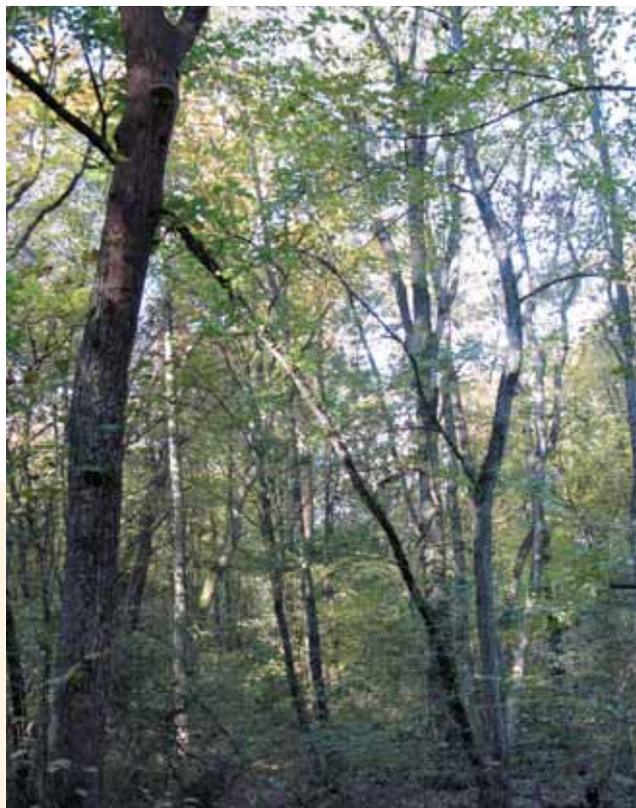
- Valider l'intérêt des sites pré-identifiés à la fois dans la démarche départementale APPB et la démarche contrat de territoire "corridors biologiques" et la pertinence d'utiliser l'outil APPB pour les préserver ;
- Affiner les choix et délimiter les zones humides concernées : espèces concernées, zone fonctionnelle (bassin versant) de chaque zone humide, intégration dans un réseau de zones humides cohérent pour assurer la circulation des espèces, interférence avec les usages des sites ;
- Assurer la concertation et porter la démarche réglementaire ;
- Animation foncière, avec acquisition ou conventionnement de parcelles, et notices de gestion.

Moyens et partenariats

- DDT : stage APPB et chargé de mission trame verte et bleue, CDNPS, comité de pilotage du stage ;
- CPNS : Un travail de classement a été réalisé à partir de l'inventaire départemental des zones humides (2004-2009). Il a permis de faire émerger des zones humides dites "d'intérêt départemental justifiant une protection réglementaire et nécessitant une gestion". Désignées zones humides de niveau "A" (sur une échelle allant de A à D), ces zones humides sont individuellement susceptibles d'être éligibles. Dans le cadre des contrats de territoire "corridors biologiques", le CPNS rédigera une étude scientifique d'un APPB englobant l'ensemble des zones humides des deux corridors ;
- Communes et propriétaires.



Prairie humide



Bois Muzart

EXEMPLES D' ACTIONS SUR LA PÉRENNISATION

Intitulé :

RÉALISER DES PROGRAMMES
DE SENSIBILISATION AUPRÈS
DES HABITANTS
(adultes et jeunes en milieu scolaire)

Type : conception (étude)
et coordination (animation)

Maître d'ouvrage : Fédération Rhône-Alpes
de protection de la nature - Savoie (FRAPNA-Savoie)

Localisation : les communes des Contrats de territoire
"corridors biologiques" Bauges-Chartreuse-Belledonne

Projet en
cours de
réalisation



PRÉSENTATION DE L' ACTION PAR LA FÉDÉRATION RHÔNE-ALPES DE PROTECTION DE LA NATURE - SAVOIE

CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS

Pour la FRAPNA-Savoie, la réflexion sur l'aménagement du secteur sud de l'agglomération chambérienne a commencé dès 2006 avec le projet "Avenir Vert".

Deux objectifs principaux formaient le cœur de ce projet :

- l'action pour la biodiversité en maintenant le corridor biologique entre les massifs des Bauges et de la Chartreuse ;
- la sensibilisation des jeunes en milieu scolaire, du grand public et des élus à leur environnement proche afin d'impliquer concrètement les acteurs locaux sur le terrain.

Le volet "analyse des enjeux patrimoniaux" du projet Avenir vert 2006-2007, réalisé en partenariat avec le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Savoie correspond à l'étude préalable. Il présente un diagnostic du territoire au minima au 1/25 000^{ème}, une analyse des enjeux du territoire et un plan d'actions. AVENIR Vert a donc été un projet pilote dans cette démarche.

Le volet "valorisations pédagogique et scientifique" a abouti à l'élaboration d'un état des lieux complet des potentialités de valorisation de ce même territoire et à la proposition d'outils de sensibilisation de différents publics. Le projet dénommé "Avenir Vert II" est la phase opérationnelle de ce volet, qui a commencé en 2008 de façon indépendante. En 2009, ce projet a été intégré aux actions des contrats de territoire "corridors biologiques" Bauges-Chartreuse-Belledonne.

Objectifs généraux

- confirmer les priorités du Grenelle de l'Environnement dans sa volonté de préservation de la biodiversité ;
- sensibiliser et impliquer les habitants (adultes et jeunes en milieu scolaire) des communes concernées par les contrats, au maintien du corridor biologique ;
- faire découvrir autrement leur environnement proche aux habitants de ce secteur et valoriser leur patrimoine naturel ;
- susciter l'échange entre les différents publics ciblés ;
- échanger avec les autres maîtres d'ouvrages, pour permettre l'adéquation des actions de sensibilisation avec la réalisation des autres actions des contrats.



Chantier bénévole pour préparer la plantation d'une haie à Challes-les-Eaux

DESCRIPTION DU PROJET

Actions en direction des adultes

Objectifs

- donner aux populations locales des pistes de réflexion, des conseils pratiques et des moyens d'agir en faveur des corridors ;
- développer des thèmes d'interventions en lien avec les objectifs des contrats de territoire (préservation de la trame bleue, trame verte, franchissement d'obstacles, etc.) ;
- Impliquer, faire intervenir des maîtres d'ouvrage des contrats, des associations locales, des agriculteurs, des habitants, etc. dans le programme des "sorties corridors" ;
- Créer un lien entre les projets développés dans les écoles participantes et la population locale ;

- Contribuer à la diffusion et à la valorisation des actions des contrats de territoire "corridors biologiques" pour permettre aux habitants de s'approprier les enjeux.



Découverte de la voie ferrée à St-Jeoire-Prieuré : un obstacle à franchir !



Chantier de débroussaillage (marais des Chassettes)

Outils de sensibilisation et de communication

- L'outil principal est le programme "Nature sans frontières" réalisé deux fois par an. Il présente :
 - un rappel de la notion de corridor biologique, de ses enjeux et des acteurs impliqués dans les contrats ;
 - la programmation de "sorties nature", "ciné nature", "chantier nature". (Sept à dix sorties sont proposées par programme).
- Les bulletins municipaux et journaux locaux
- Le site internet de la FRAPNA

Ces activités sont programmées de septembre 2009 à juin 2014.

Actions en direction des jeunes en milieu scolaire (écoles primaires, collèges, lycées)

Objectifs :

- comprendre les notions de corridor biologique et de biodiversité ;
- découvrir la biodiversité des milieux naturels et l'environnement proche ;
- participer à l'amélioration du corridor sur sa commune au travers d'une action concrète ;
- échanger avec les classes participantes au projet dans les corridors Bauges-Chartreuse-Belledonne pour élargir la perception des corridors à l'ensemble du territoire concerné et favoriser une meilleure compréhension de la problématique.

Outils de sensibilisation et de communication :

- kit pédagogique FRAPNA "Nature sans frontières" ;
- outils développés spécifiquement pour le projet de la classe : cartes, carnet de découverte ;
- matériels d'observation et de découverte du milieu ;
- site Internet permettant de valoriser le travail des classes et offrant un espace d'échanges entre les classes des deux corridors.

Entre 2 et 11 classes sont sensibilisées chaque année. Chaque classe développera un projet pédagogique "corridor biologique" à partir de quatre interventions encadrées par la FRAPNA : trois sur le terrain, une en classe pour une synthèse ou la réalisation d'une action concrète.

Parallèlement aux animations scolaires, les enseignants sont accompagnés dans leur projet pour mutualiser les expériences des classes et réfléchir à des actions communes par le biais de rencontres individuelles et de réunions du groupe de travail pour les scolaires.

Ces activités sont programmées de septembre 2009 à juin 2014.



Carnet de découverte



Brochure "Nature sans frontières"

EXEMPLES D' ACTIONS SUR LA PÉRENNISATION

Intitulé :

RÉALISER UNE EXPOSITION
ET ÉDITER UN OUVRAGE
SPÉCIAL SUR LES CORRIDORS
BIOLOGIQUES

Type : conception (étude) et coordination (animation)

Maître d'ouvrage : Conservatoire du patrimoine naturel
de la Savoie

Localisation : le département de la Savoie

État du
projet à
l'automne
2010



PRÉSENTATION DE L'ACTION PAR LE CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA SAVOIE

CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS

Depuis les années 2000, le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie oriente une partie de son activité dans l'accompagnement des territoires vers la prise en compte des enjeux écologiques au sein des projets d'aménagement territorial. Il a développé une certaine connaissance et expertise scientifique au niveau départemental (zones humides, pelouses sèches, corridors biologiques) pour conforter cet accompagnement auprès de toutes les collectivités. Conscient que cette prise en compte des enjeux écologiques passe aussi par un travail d'information et de sensibilisation, le Conservatoire s'est parallèlement engagé à développer des outils de communication.

La réalisation d'un ouvrage et d'une exposition sur les corridors biologiques s'inscrit dans cette mission d'accompagnement territorial du Conservatoire.



Expositions aux journées mondiales des zones humides

Leur but est d'aider à :

- la compréhension des enjeux écologiques liés aux corridors biologiques ;
- la compréhension des politiques qui répondent à ces enjeux et qui se mettent en place sur le département.

La diffusion de ces outils sera la plus large possible avec une priorité pour tous les acteurs directement concernés par les corridors biologiques (élus, collectivités, partenaires techniques, etc.).



Stand CPNS lors de la fête de la nature

DESCRIPTION DU PROJET

La conception des outils exposition et ouvrage se fait par une personne qui coordonne chacun des deux projets, avec l'appui :

- de l'équipe salariée (scientifiques, géomaticiens, etc.) et d'administrateurs du Conservatoire ;
- d'un groupe de travail composé de représentants des contrats Bauges-Chartreuse-Belledonne ;
- des structures et personnes non représentées dans le groupe de travail, mais concernées par les contrats ;
- d'un graphiste professionnel.

La réalisation de l'exposition est prévue pour 2012.

POUR ALLER
PLUS LOIN



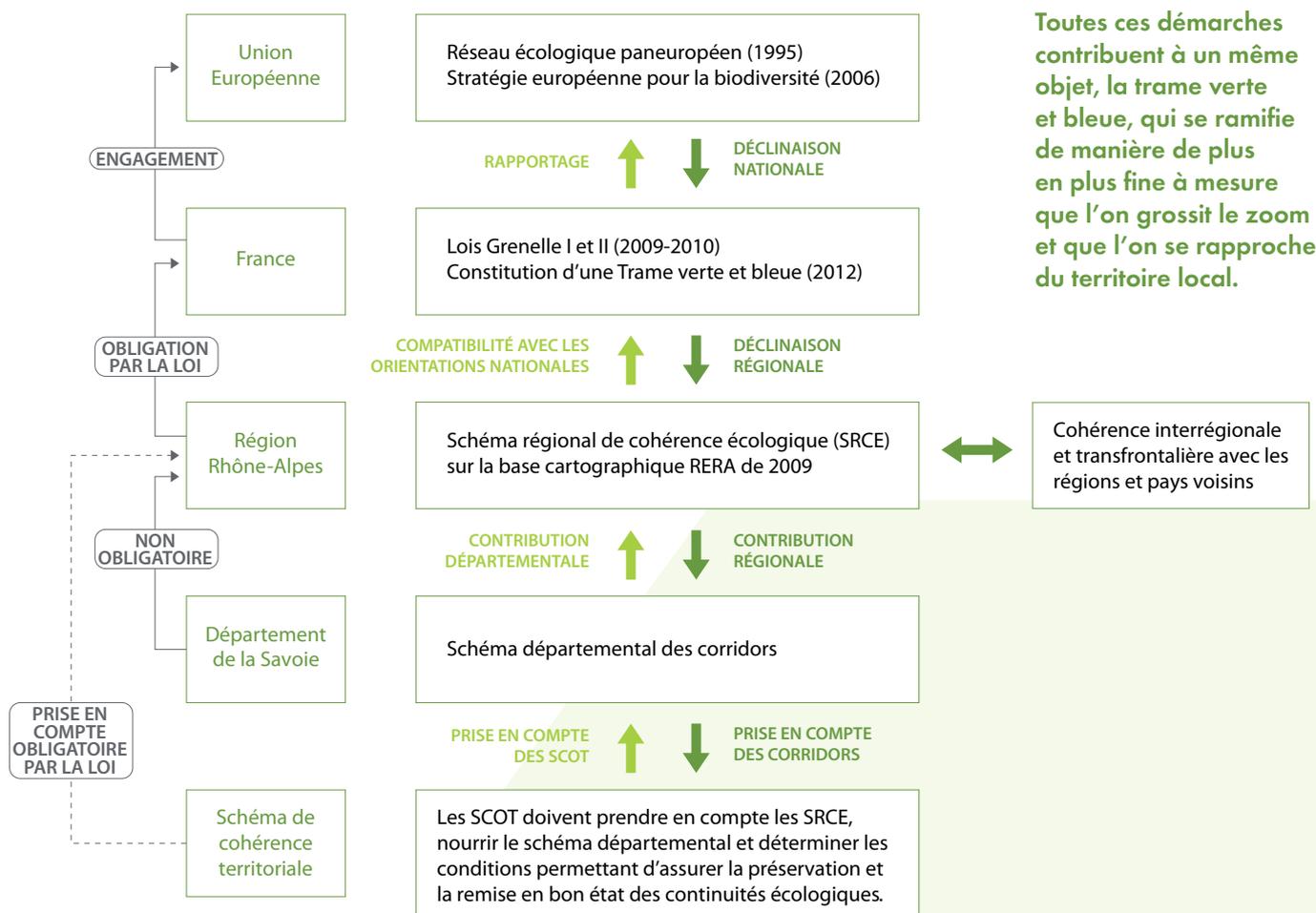
POUR ALLER PLUS LOIN :

LES POLITIQUES EN FAVEUR DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

INTRODUCTION

La prise en compte de la nécessité de préserver les corridors biologiques dans les politiques publiques date des années 1990 mais des textes et des projets phares se sont mis en place au cours des années 2000 à différentes échelles, relevant de tous les niveaux institutionnels :

- **La conférence mondiale de Rio** en 1992 avait acté l'importance des corridors biologiques ;
- En **Europe**, la directive "Habitats" en 1992 actait la nécessaire connexion entre les sites Natura 2000 et en 1995, la constitution d'un réseau écologique paneuropéen (REP) était défini comme prioritaire ;
- En **France**, les lois Grenelle I (2009) et II (2010) visent à la constitution d'une trame verte et bleue à l'échelle nationale qui doit :
 - être instaurée d'ici 2012 ;
 - être déclinée à l'échelle régionale par des Schémas régionaux de cohérence écologiques (SRCE).
- En **Région Rhône-Alpes**, le Conseil régional a réalisé une cartographie au 1/100 000^{ème} des réseaux écologiques de Rhône-Alpes (RERA) en 2009 et mis en place en 2006 un dispositif financier en faveur de la préservation des corridors appelé contrat de territoire "corridors biologiques" ;
- À **l'échelle départementale**, entre 2009 et 2012, l'État, le Conseil général, le CPNS élaborent un schéma départemental sur la base du Schéma régional des corridors écologiques. Ce schéma départemental vise à accompagner les collectivités qui se trouvent dans une démarche de SCoT ;
- À **l'échelle des territoires**, le SCoT de Métropole Savoie a défini en 2005 des coupures vertes inter-agglomérations et les chartes des Parcs naturels régionaux ont pointé en 2009 des corridors dans les nouveaux Plans de parc.



I - LE DISPOSITIF NATIONAL "TRAME VERTE ET BLEUE" PRÉVU PAR LES LOIS GRENELLE

La stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020) précise que *"La définition, la préservation et la remise en bon état de la trame verte et bleue (TVB) sont prioritaires... La TVB qui comprend à la fois des réservoirs de biodiversité et des éléments assurant la connectivité de l'ensemble, doit être pensée de manière cohérente à toutes les échelles de territoire..."*.

L'importance du maintien de continuités écologiques fonctionnelles est un volet important des Lois relatives à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement (dites "Grenelle 1" et "Grenelle 2"), adoptées le 3 août 2009 et le 12 juillet 2010.

La trame verte et bleue a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles en milieu rural. Par ces textes, *"l'État se fixe comme objectif d'ici à 2012, l'instauration d'une trame verte constituée, sur la base de données scientifiques, des espaces remarquables et/ou protégés (réservoirs de biodiversité) en application du droit de l'environnement et des territoires assurant leur connexion et le fonctionnement global de la biodiversité, et d'une trame bleue, son équivalent pour les eaux de surfaces continentales et leurs écosystèmes associés" (loi Grenelle I).*

La loi Grenelle II prévoit que l'élaboration de la trame verte et la trame bleue s'appuie sur :

- *Un document-cadre national intitulé "Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques". Ce document est élaboré, mis à jour et suivi par l'autorité administrative compétente de l'État en association avec un comité national "trames verte et bleue". Il est composé de :*
 - *une présentation des choix stratégiques de nature à contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques ;*
 - *un guide méthodologique identifiant les enjeux nationaux et transfrontaliers relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques et comportant un volet relatif à l'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique.*
- *Un document-cadre régional intitulé "Schéma régional de cohérence écologique" (SRCE). Ce document est élaboré, mis à jour et suivi conjointement par la région et l'État en association avec un comité régional "trames verte et bleue" créé dans chaque région."*

Le SRCE devra être pris en compte, pour la réalisation des Schémas de cohérence territoriale (SCoT), et des Plans locaux d'urbanisme (PLU). Le SRCE sera soumis à enquête publique. En Rhône-Alpes, la cartographie des réseaux écologiques réalisée par le Conseil régional en 2009 servira de base à l'élaboration du SRCE.

II - LES DISPOSITIFS MIS EN PLACE EN RHÔNE-ALPES

II.1 - LES RÉSEAUX ÉCOLOGIQUES DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES (RERA)

Dans le cadre de sa politique en faveur du patrimoine naturel et des réserves naturelles régionales (rapport n°06.08.539), le Conseil régional de Rhône-Alpes a affirmé, dès 2006, sa volonté de "construire un réseau régional des espaces préservés" (délibération du 20 juillet 2006).

La région a réalisé une cartographie au 1/100 000^{ème} des réseaux écologiques de Rhône-Alpes (RERA), terminée en avril 2009 et actualisée en avril 2010.

À l'échelle régionale, ces espaces se situent essentiellement entre des grands districts naturels, entités géographiques à dominante naturelle et peu fragmentées.

Cette cartographie est consultable en ligne sur : www.cartorera.rhonealpes.fr

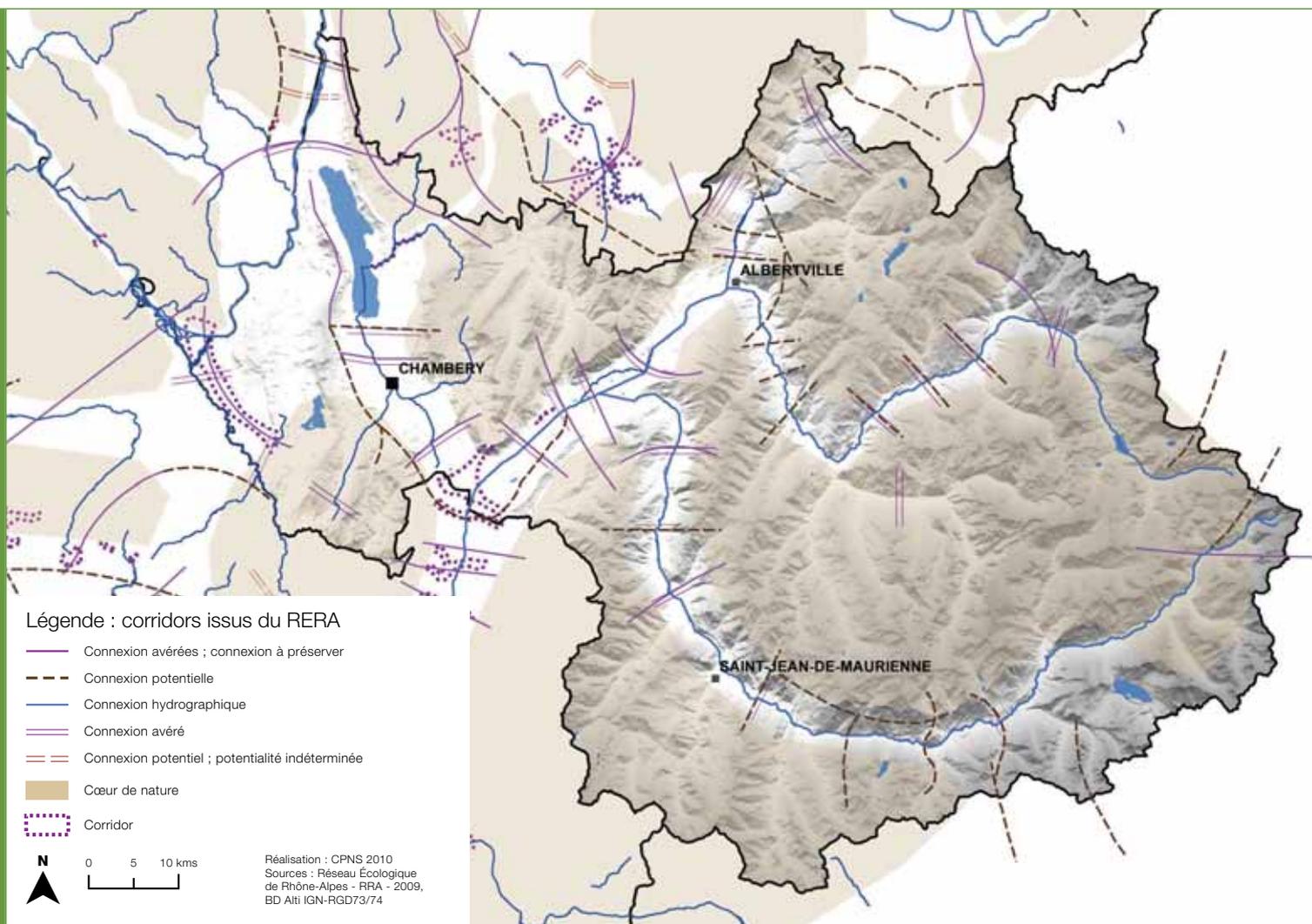
Conformément aux lois Grenelle, le RERA (Réseau écologique de Rhône-Alpes) devra évoluer en Schéma régional de cohérence écologique de Rhône-Alpes (SRCE Rhône-Alpes) (cf. la carte page suivante).

II.2 - LES CONTRATS DE TERRITOIRE "CORRIDORS BIOLOGIQUES"

En complément de cet outil de connaissance, la Région Rhône-Alpes s'est dotée d'un outil financier permettant d'initier et de soutenir des projets opérationnels de préservation ou de restauration de la connectivité écologique (lire "Se déplacer pour les espèces est vital" p.4) d'un territoire : les contrats de territoire "corridors biologiques" (lire p.16). Il est accompagné d'un guide "Cartographie des réseaux écologiques de Rhône-Alpes. Pourquoi et comment décliner localement la cartographie régionale" téléchargeable sur le site : <http://biodiversite.rhonealpes.fr> (onglet CartoRERA).

POUR ALLER PLUS LOIN : LES POLITIQUES EN FAVEUR DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

RÉSEAU ÉCOLOGIQUE RHÔNE-ALPES (RERA)



III. LES ACTIONS MENÉES A L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT ET DES TERRITOIRES

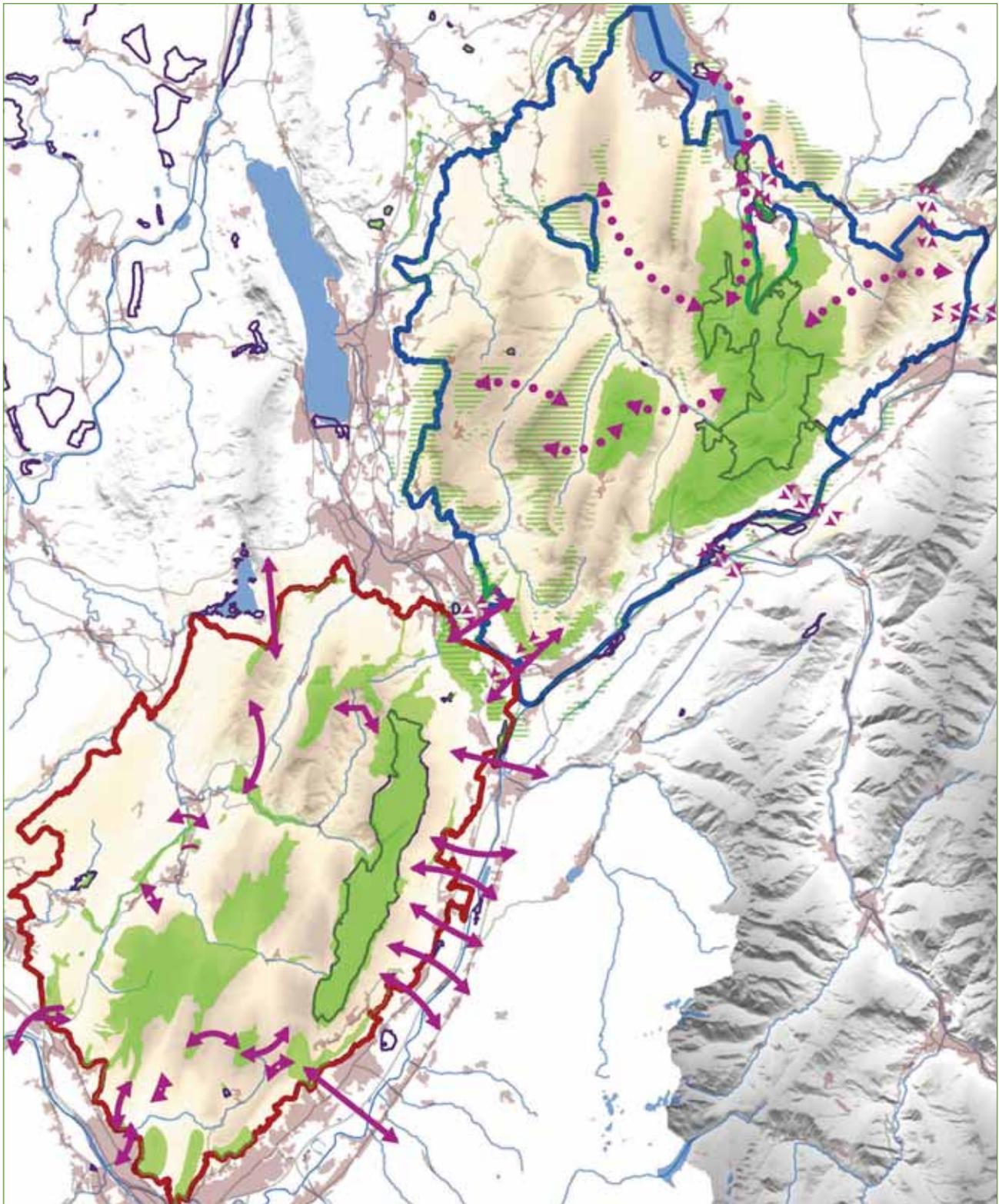
III.1 - LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES CORRIDORS BIOLOGIQUES EN SAVOIE

Le Conseil général de la Savoie a délibéré en juin 2009 pour élaborer un schéma départemental des corridors biologiques. Il a confié au CPNS la réalisation de la cartographie de la trame terrestre, le travail sur la trame aquatique étant assuré par la Direction départementale des territoires (DDT) et le Service d'assistance technique à l'entretien des cours d'eau (SATERCE) du Conseil général. Un comité politique et une commission technique coordonnent l'ensemble des travaux.

Élaboré à l'échelle des territoires de SCoT, ce schéma est d'abord un inventaire des "grands" corridors liaisons inter massifs à travers le Rhône, la cluse de Chambéry, les vallées de l'Arc, de l'Isère, de l'Arly et les grands cols.

Dans la mesure du possible, en fonction des connaissances ou des enjeux, il identifiera aussi des corridors sur et entre des "réservoirs de biodiversité" importants, ainsi que l'ensemble des éléments possibles de la trame verte et bleue (y compris à l'échelle des communes, ou à l'intérieur des massifs : liaison entre deux boisements, ripisylve, réseau de milieux humides, etc.). Intégrant les corridors déjà cartographiés dans le Réseau écologique de Rhône-Alpes et dans les Plans de Parc des Parcs naturels régionaux, son objectif est que la prise en compte des corridors biologiques soit effective dans les SCoT d'ici 2012, de manière à préparer au mieux la prise en compte du schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

PLANS DE PARC



Légende :

- | | | | | | | |
|--|---|--|---|--|---------------------------------|--|
| | Liens biologiques entre massifs (PNR Bauges) | | Corridors biologiques à préserver (PNR Chartreuse) | | Autres espaces naturels majeurs |
 |
| | Liens biologiques majeurs entre espaces naturels (PNR Bauges) | | Cœur de nature | | Zones urbaines | |
| | | | Avec des sites de protection réglementaires exemplaires | | Cours d'eau | Réalisation : CPNS 2011
Sources : PNRMB, PNRC, BD Carto, BD CARTHAGE 2010 |
| | | | | | Réseau routier | |

POUR ALLER PLUS LOIN : LES POLITIQUES EN FAVEUR DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

III.2 - LES RÉSEAUX ÉCOLOGIQUES DANS LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Des corridors biologiques appelés "corridors écologiques" ou "liens biologiques" apparaissent dans les documents cartographiques "Plans de parc" de la charte des PNR du massif des Bauges (2008-2020) et de de la Chartreuse (2007-2017). Ces corridors sont indiqués, soit à l'intérieur de chacun des territoires de Parc, soit sur leurs bordures, reliant ces derniers aux grands ensembles naturels qui les entourent (Bornes, Aravis, Beaufortain, Belledonne, Vercors et chaîne de l'Épine).

Le rapport d'orientation stratégique du Parc naturel régional du Massif des Bauges (p.44) mentionne : "en partenariat avec le Conservatoire du patrimoine de la Savoie et ASTERS de Haute-Savoie, des études plus fines seront engagées sur les corridors biologiques entre massifs. Elles permettront dans un premier temps de faire le point sur les initiatives en cours et les dispositifs opérationnels susceptibles d'être mobilisés et de définir un programme d'actions précis à cinq ans. Ce travail se réalisera en lien étroit avec les deux Départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, notamment à travers les réflexions sur les schémas des espaces naturels et en relation avec le PNR de la Chartreuse pour le corridor biologique situé au sud". L'inscription des corridors dans la charte du Parc, engage les documents d'urbanisme (SCoT, Schéma de secteurs, PLU...) à les préserver dans le cadre de leur relation de compatibilité avec la charte.

III.3 - LES COUPURES VERTES INTER-AGGLOMÉRATION DANS LE SCOT MÉTROPOLE SAVOIE

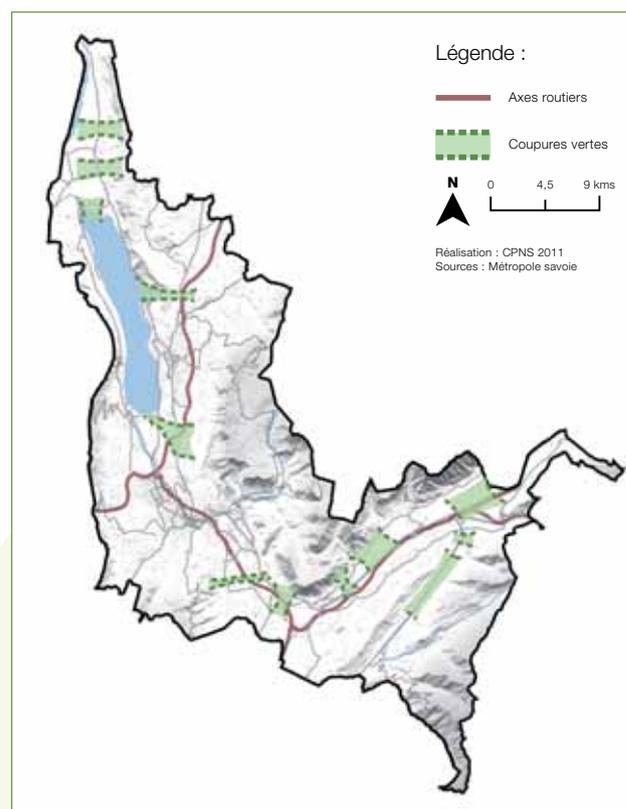
L'équilibre et la répartition dans l'espace de zones urbanisées et d'espaces naturels et agricoles est de première importance selon les termes du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du territoire de Métropole Savoie. La préservation des sites naturels non urbanisés est essentielle, car ils constituent des secteurs de loisirs et de détente potentiels ou avérés pour les résidents. La coupure verte localisée au sud de l'agglomération chambérienne est la "colonne vertébrale" du corridor biologique Bauges-Chartreuse.

Dans ce SCoT approuvé en juin 2005, les coupures vertes inter-agglomérations identifiées ont été définies comme de "vastes secteurs à dominante verte dont la protection permettra d'éviter un continuum urbain linéaire le long des routes entre les différentes agglomérations de notre territoire" (SCoT p.32).

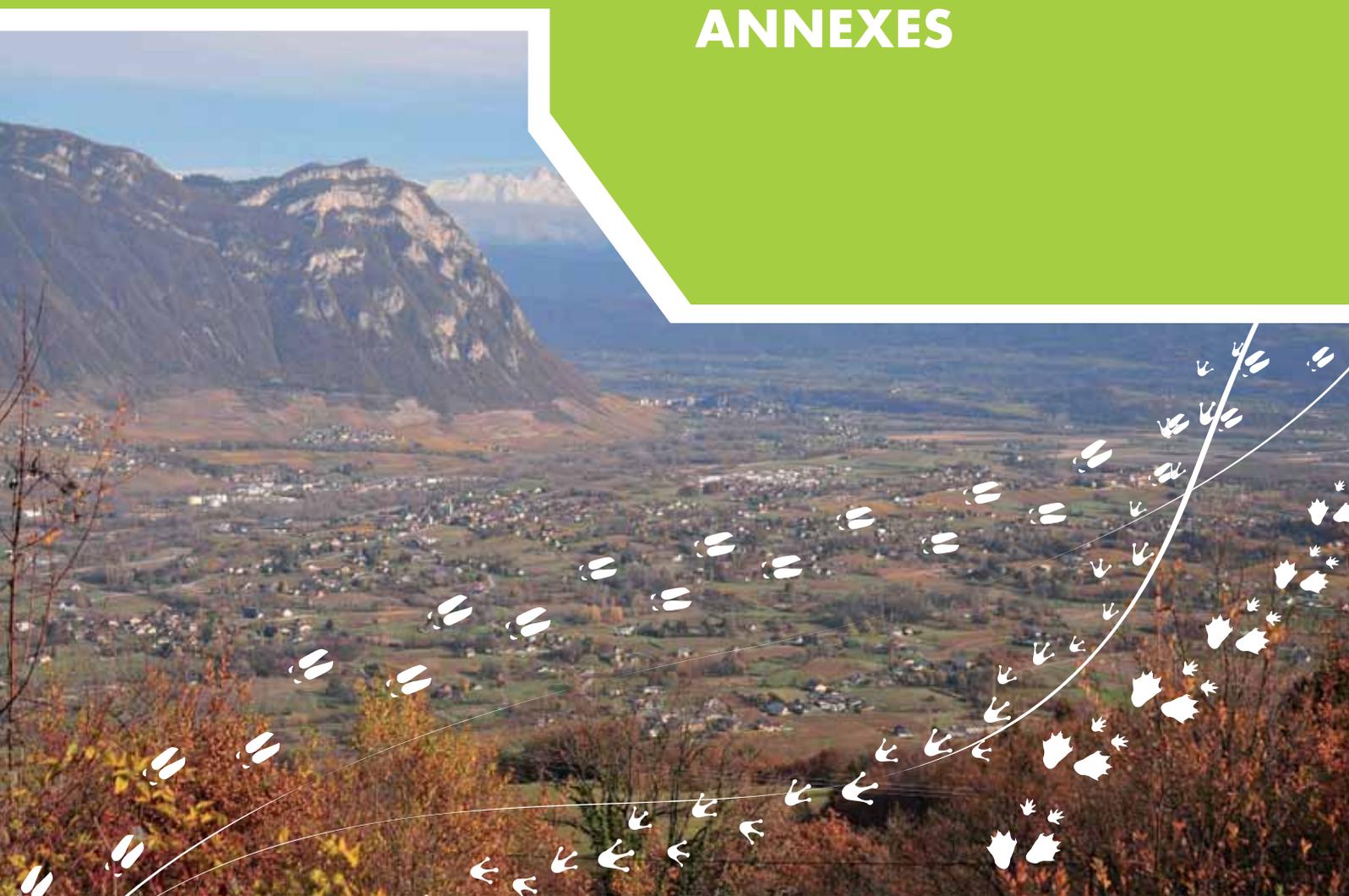
Si leur cartographie découle d'espaces d'intérêt paysager majeur, elles constituent souvent, à l'image des corridors biologiques, des couloirs peu, voire pas urbanisés permettant à la faune de vivre et se déplacer plus facilement d'un massif à l'autre. Certaines de ces coupures ont été pointées comme des secteurs pouvant être utilisés pour concevoir des "couloirs écologiques au prix de travaux permettant aux animaux de franchir les infrastructures" (lire p.85 du SCoT Métropole Savoie).

Les différents secteurs à enjeux paysagers et agricoles repérés dans le cadre des études du SCoT (dont les coupures vertes) font l'objet d'une description cartographique de synthèse dans le document d'orientations du SCoT, et non d'une délimitation à la parcelle. Les documents d'urbanisme locaux, qui doivent être compatibles avec le SCoT, doivent préserver ces espaces, mais gardent une marge d'interprétation sur leur délimitation précise.

COUPURES VERTES INTER-AGGLOMÉRATION DU SCOT MÉTROPOLE SAVOIE

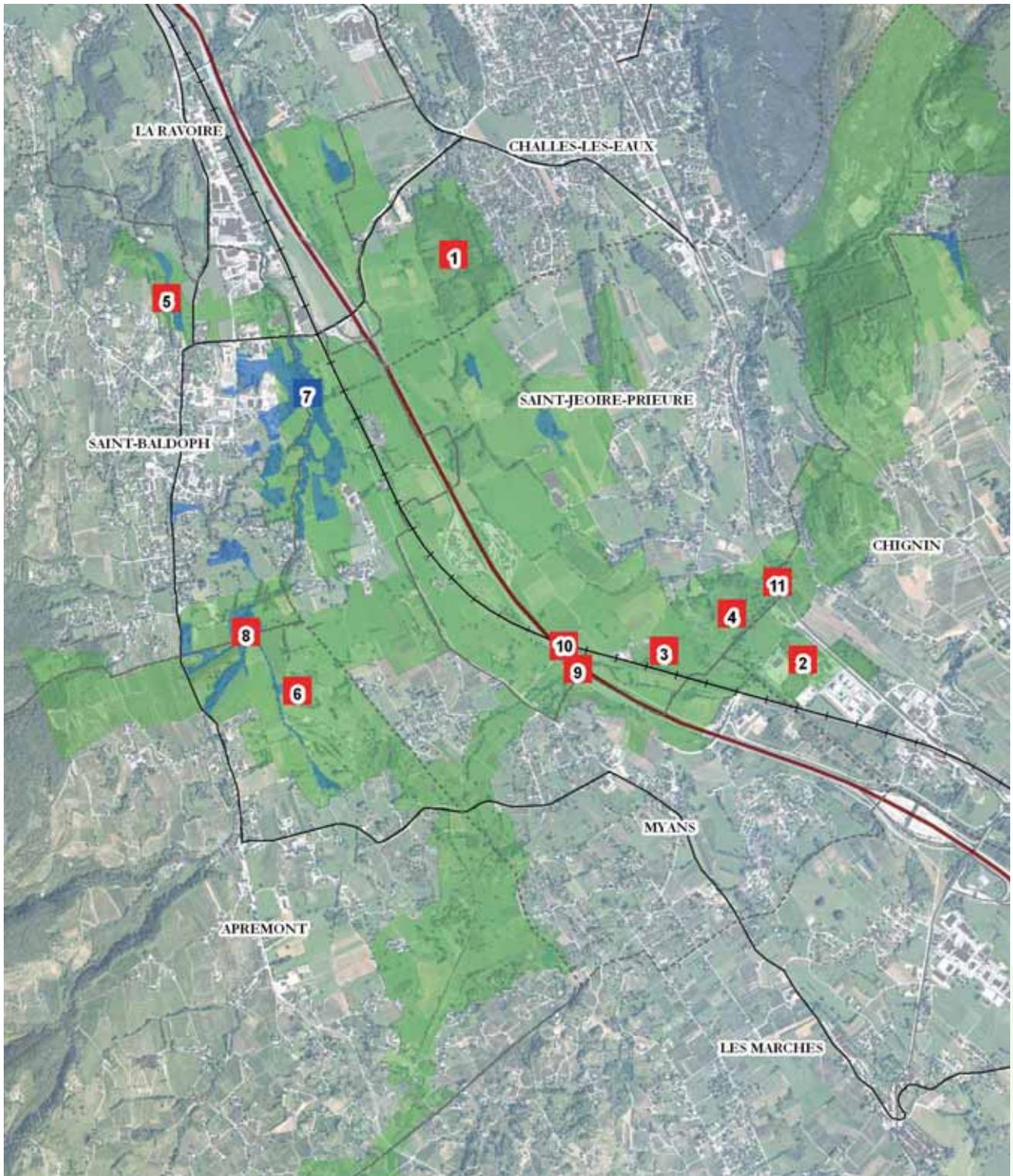


ANNEXES



CONTRAT DE TERRITOIRE "CORRIDORS BIOLOGIQUES"

Bauges-Chartreuse 2009-2014
(étude préalable)



Réalisation : CPNS, mai 2011
Sources : CPNS, BD Alti IGN-RGD73/74

PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ACTIONS ET DES FINANCEMENTS ASSOCIÉS

Objectif	n° sur Carte	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût total
Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et du réseau de zones humides	1	Restauration et entretien des prairies humides du marais des Noux	Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie	50 600 euros
	2	Valorisation de la friche aquatique TOTAL	Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie	7 320 euros
	3	Renaturation des berges du Bondeloge amont	Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie	191 350 euros
	4	Restauration et gestion de la zone humide du Bondeloge	Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie	111 200 euros
	4	Équipement pédagogique des zones humides du Bondeloge et de Crouzan	St-Jeoire-Prieuré	60 000 euros
	5	Acquisitions foncières et restauration écologique du marais des Crauses	St-Baldoph	67 546 euros
	6	Animation et acquisitions foncières des zones humides autour du golf d'Apremont	Apremont	36 550 euros
	6	Élaboration du plan de gestion des zones humides autour du golf d'Apremont	Apremont	9 050 euros
	7	Restauration de la zone humide de Montagnole-La Ravoire (1,5 ha), Plateau de Saint Jeoire (2,8 ha), Saint Baldoph (27,2 ha)	Chambéry métropole	167 000 euros
	8	Renaturation des berges de l'Albanne	Chambéry métropole	255 000 euros
Préserver les surfaces agricoles favorables aux continuités écologiques et promouvoir l'agroenvironnement	-	Étude diagnostic des actions à mettre en place pour le maintien du potentiel agricole et de la fonctionnalité du corridor	Chambre d'agriculture	25 680 euros
	-	Animation pour la mise en place de MAET et d'actions agricoles définies à l'issue de l'étude diagnostic	Chambre d'agriculture	32 100 euros
	-	Mise en place de MAET et d'actions agricoles définies à l'issue de l'étude diagnostic	Agriculteurs et Chambre d'agriculture	207 180 euros
	-	Plantation d'un réseau de haies / chênes	Société des autoroutes Rhône-Alpes AREA	24 000 euros

CONTRAT DE TERRITOIRE "CORRIDORS BIOLOGIQUES"

Bauges-Chartreuse 2009-2014
(étude préalable)

PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ACTIONS ET DES FINANCEMENTS ASSOCIÉS

Objectif	n° sur Carte	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût total
Franchir les obstacles	9	Étude du fonctionnement de l'ouvrage infra de l'A43 près du Bondeloge	Société des autoroutes Rhône-Alpes AREA	30 000 euros
	9	Amélioration de la perméabilité de l'ouvrage infra de l'A43 près du Bondeloge	Société des autoroutes Rhône-Alpes AREA	204 000 euros
	-	Optimisation des clôtures de l'A43	Société des autoroutes Rhône-Alpes AREA	-
	-	Entretien des aménagements réalisés sur l'A43 pour l'optimisation des clôtures	Société des autoroutes Rhône-Alpes AREA	17 000 euros
	10	Sécurisation du passage "piste cyclable" sur l'A43	Conseil général de la Savoie	20 000 euros
	11	Sécurisation du franchissement de la RD1006	Conseil général de la Savoie	1 572 740 euros
	-	Veille foncière et acquisition d'abords routiers	Fédération départementale des chasseurs	14 900 euros
	-	Sécurisation du franchissement de la voie ferrée	Réseau ferré de France	12 000 euros
Pérenniser le corridor	-	Intégration du corridor dans le SCoT et sensibilisation des communes	Métropole Savoie	-
	-	Suivi des mouvements fonciers sur les tronçons stratégiques	Métropole Savoie	-
	-	Intégration du corridor dans le PLU des communes	Apremont, Challes-Eaux, Chignin, La Ravoire, Myans, St-Baldoph, St-Jeoire	-
	-	Mise en place d'un Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) : rédaction du dossier scientifique	Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie	5 000 euros
Sensibiliser les acteurs du territoire	-	Mise en place d'animations pédagogiques spécifiques	Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature	244 116 euros
	-	Édition d'un document spécial "corridor"	Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie	52 500 euros
	-	Organisation d'une exposition permanente pour tous les usagers	Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie	42 200 euros

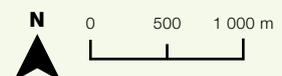
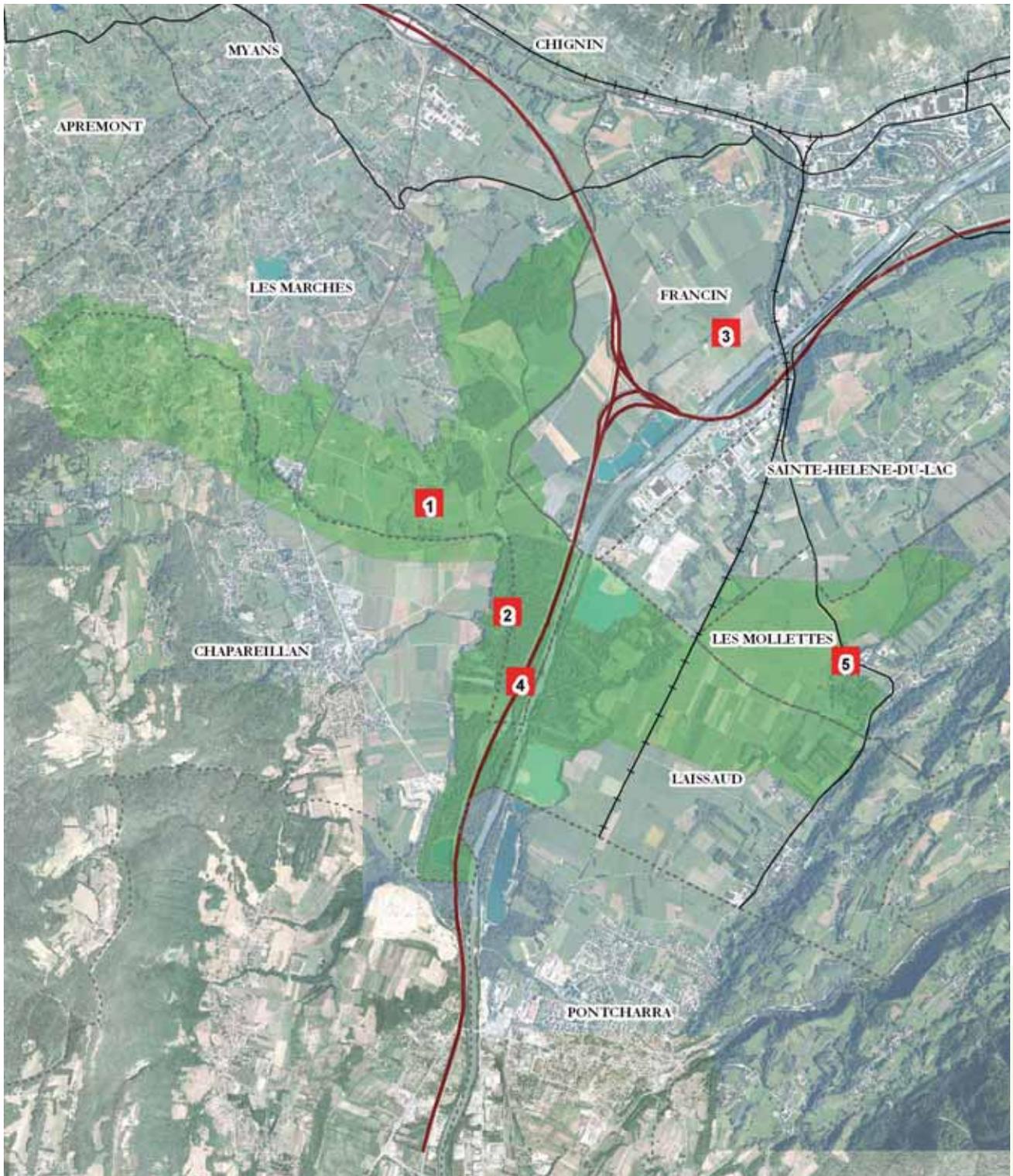
PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ACTIONS ET DES FINANCEMENTS ASSOCIÉS

Objectif	n° sur Carte	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût total
Animer la démarche et évaluer le projet	-	Mise en place d'un comité de suivi, bilans, animation et évaluation	Métropole Savoie	45 000 euros
	-	Suivi technique des actions du contrat	Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie	91 500 euros
	-	Organisation de l'évaluation du projet	Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie	53 300 euros
	-	Recueil et mobilisation des données d'écrasements et	Fédération départementale des chasseurs de Savoie	16 200 euros

Coût total estimé	Financements				
	Taux Europe FEDER	Taux Région Rhône-Alpes	Taux Etat	Taux Agence de l'Eau	Taux Maîtres d'ouvrage
3 665 032 euros	35 %	27 %	3 %	8 %	28 %

CONTRAT DE TERRITOIRE "CORRIDORS BIOLOGIQUES"

Chartreuse-Belledonne 2009-2014
(étude préalable)



Réalisation : CPNS, mai 2011
Sources : CPNS, BD Alti IGN-RGD73/74

PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ACTIONS ET DES FINANCEMENTS ASSOCIÉS

Objectif	n° sur Carte	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût total
Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et du réseau de zones humides	1	Animation foncière, agricole et acquisitions de la zone humide de Corniolo	Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie	72 924 euros
	1	Animation foncière, agricole et acquisitions de la zone humide de Corniolo	Les Marches	36 700 euros
	1	Élaboration du plan de gestion de la zone humide de Corniolo	Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie	9 150 euros
	1	Restauration de la zone humide de Corniolo	Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie	45 150 euros
	1	Entretien de la zone humide de Corniolo	Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie	12 750 euros
	1	Équipements pédagogiques des zones humides de Corniolo	Parc naturel régional de Chartreuse	22 000 euros
	2	Renaturation du Glandon	Fédération de Savoie pour la pêche et la protection du milieu aquatique	400 000 euros
	-	Acquisitions foncières du ruisseau du Bondeloge	Communauté de communes du pays de Montmélian	25 150 euros
	3	Remettre le Bondeloge dans son cours naturel	Communauté de communes du pays de Montmélian	400 000 euros
Préserver les surfaces agricoles favorables aux continuités écologiques et promouvoir l'agroenvironnement	-	Étude diagnostic des actions à mettre en place pour le maintien du potentiel agricole et de la fonctionnalité du corridor	Chambre d'agriculture	25 680 euros
	-	Animation pour la mise en place de MAET et d'actions agricoles définies à l'issue de l'étude diagnostic	Chambre d'agriculture	32 100 euros
	-	Mise en place de MAET et d'actions agricoles définies à l'issue de l'étude diagnostic	Agriculteurs et Chambre d'agriculture	99 930 euros
	-	Plantation d'un réseau de haies / chênes	Parc naturel régional de Chartreuse	5 000 euros

CONTRAT DE TERRITOIRE "CORRIDORS BIOLOGIQUES"

Chartreuse-Belledonne 2009-2014

(étude préalable)

PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ACTIONS ET DES FINANCEMENTS ASSOCIÉS

Objectif	n° sur Carte	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût total
Franchir les obstacles	-	Optimisation de l'intégration de l'A43	Société des autoroutes Rhône-Alpes AREA	40 000 euros
	-	Optimisation de la gestion hydraulique (eaux de chaussée Bondeloge)	Société des autoroutes Rhône-Alpes AREA	-
	4	Amélioration du franchissement du Glandon	Société des autoroutes Rhône-Alpes AREA	-
	5	Amélioration du franchissement sur le Coisetan	Conseil général de la Savoie	85 000 euros
	-	Veille foncière et acquisition d'abords routiers	Fédération départementale des chasseurs de Savoie	81 650 euros
	-	Sécurisation du franchissement de la voie ferrée	Réseau ferré de France	12 000 euros
Pérenniser le corridor	-	Intégration du corridor dans le PLU des communes	Laissaud, Les Molettes, Chapareillan, Francin, Ste-Hélène-du-Lac	-
	1	Mise en place d'un Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) : zone humide de Corniolo	Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie	5 000 euros
Sensibiliser les acteurs du territoire	-	Mise en place d'animations pédagogiques spécifiques	Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature	31 008 euros
Animer la démarche et évaluer le projet	-	Mise en place d'un comité de suivi, bilans, animation et évaluation	Métropole Savoie	45 000 euros
	-	Suivi technique des actions du contrat	Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie	91 500 euros
	-	Organisation de l'évaluation du projet	Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie	18 250 euros
	-	Recueil et mobilisation des données d'écrasements et	Fédération départementale des chasseurs de Savoie	15 000 euros
	-	animation de la démarche auprès du monde cynégétique		

Coût total estimé	Financements				
	Europe FEDER	Région Rhône-Alpes	État	Agence de l'Eau	Maîtres d'ouvrage
1 610 942 euros	17 %	32 %	3 %	27 %	21 %

SOURCES D'INFORMATIONS

Bibliographie :

- ALPARC, CIPRA, ISCAR, WWF, janvier 2010. - Nature sans frontière, des réseaux écologiques pour une grande biodiversité dans les Alpes. - 11 p.
- Agence d'urbanisme de la région grenobloise, Conseil général de l'Isère, mars 2006
- Pour un aménagement du territoire intégrant et valorisant les corridors écologique dans la vallée du Grésivaudan. Diagnostic et proposition d'actions. - 184 p.
- Apollon 74, FRAPNA-Haute-Savoie, Pro Natura Genève, Août 2005. - Les corridors biologiques : pourquoi et comment les prendre en compte ? - Dossier pédagogique, Version test. 59 p.
- Apollon 74, FRAPNA-Haute-Savoie, Pro Natura Genève, Août 2005 - Feu vert pour les corridors biologiques. - 15 p.
- Conseil général de l'Isère, avril 2005. - Prendre en compte les corridors biologiques. - 39 p.
- Espaces naturels n°14, avril 2006. - Dossier "Corridors écologiques". - p. 9 à 24. Revue des professionnels des espaces naturels éditée par l'ATEN.
- Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, novembre 2010. - Le Grenelle Environnement La Trame verte et bleue en France métropolitaine. Enjeux et expériences. - Plaquette de 18 p.
- Parcs n°53, octobre 2005. - Ces corridors écologiques qui font vivre la biodiversité. - p. 13 à 18. Magazine de la fédération des Parcs naturels régionaux de France.
- Région Rhône-Alpes, mars 2009. - Cartographie des réseaux écologiques de Rhône-Alpes Pourquoi et comment décliner localement la cartographie régionale. Guide à l'attention des porteurs de projet. - 121 p. (téléchargeable sur <http://biodiversite.rhonealpes.fr> à onglet CartoRERA).

Liens internet :

- Catalogue de mesures susceptibles d'améliorer la connectivité écologique dans l'espace alpin
<http://www.alpine-ecological-network.org/information-services/publications-fr/4034>
- 11 fiches d'information dans le cadre de "Initiative Continuum écologique"
<http://www.alpine-ecological-network.org/information-services/fact-sheets-1>

Pour en savoir plus :

- [http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/Rubrique "Ressources doc"](http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/Rubrique%20Ressources%20doc)

Photographies :

Frédéric Biamino - Lisa Biehler - Manuel Bouron - Jeannette Chavoutier - Régis Clappier-Emmanuelle Condé-Conseil général de la Savoie - Conseil général de l'Isère - Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie-Fédération de Savoie pour la pêche et la protection du milieu aquatique - Fédération Rhône-Alpes de la protection de la nature - Cyril Forchelet - Philippe Freydier - Christine Garin - Loïc Genin - Hugues Lambert / Conseil général de la Savoie - Massimo Lorenzoni - André Miquet - Gilles Pache - Gilles Parigot - Michel Reverdiau - Borislav Borisov / Shutterstock.

Conception et coordination :

Christine Garin, Xavier Gayte, Béatrice Navette - Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie ■ Hélène Guillois - Région Rhône-Alpes

Rédaction et relecture :

Lisa Biehler, Manuel Bouron, Emmanuelle Condé, Christine Garin, Xavier Gayte, Nicolas Mignot, André Miquet, Béatrice Navette, Sylvie Ries - Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie ■ Hélène Guillois - Région Rhône-Alpes ■ Anne-Lise Houdant, André Iriart - Direction départementale des territoires ■ Corinne Casanova, Cécile Castagné - Métropole Savoie ■ Gilles Rayé - Commune de Saint-Jeoire-Prieuré ■ Bertrand Lohéac, Manuel Vallat - Fédération de Savoie pour la pêche et la protection du milieu aquatique ■ Anne-Sophie Croyal - Conseil général de l'Isère ■ Agnès Menet-Thibault - Commune des Marches ■ Didier Liska - Fédération départementale des chasseurs ■ Maeva Normand-Second - Chambéry métropole ■ Julie Chaboud - Chambre d'agriculture ■ Alix Duhamel, Karin Lévy, Claire Rameaux - Conseil général de la Savoie ■ Victor Hausard - Fédération Rhône-Alpes de la protection de la nature.

Avec l'aide d'un comité technique :

Corinne Casanova, Cécile Castagné, Jacqueline Donnaz - Métropole Savoie ■ Christine Garin, Xavier Gayte, André Miquet - Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie ■ Hélène Guillois - Région Rhône-Alpes ■ Cécile Duvert - Direction départementale des territoires ■ Gilles Imbert, Karin Lévy - Conseil général de la Savoie ■ Bernard Besson - Commune de Myans ■ Gilles Rayé - Commune de Saint-Jeoire-Prieuré ■ Agnès Biau, Victor Hausard - Fédération Rhône-Alpes de la protection de la nature ■ Jean-François Lopez - Parc naturel régional du massif des Bauges ■ Marion Stumpel - Parc naturel régional de Chartreuse ■ Didier Liska - Fédération départementale des chasseurs.

Maquette :

Gilles Morat - Tél : 06 84 89 47 82

Impression : Imprimerie Gonnet

Tél : 04 79 81 07 06

Imprimé sur papier recyclé

Date de parution : Septembre 2011

NOTES



Le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie

est une association Loi 1901 au service de la biodiversité savoyarde, créée en 1991 par la volonté commune de l'État, du Département et des associations de protection de la nature (FRAPNA, CORA...).

Il a pour objectifs de sauvegarder et gérer les milieux naturels remarquables du département, et de porter à connaissance de tous publics les éléments constitutifs de ce patrimoine.

Métropole Savoie

est un syndicat mixte né de la volonté des élus d'une centaine de communes de se doter d'un Schéma de cohérence territoriale (SCoT), document d'urbanisme qui constitue un projet de territoire à l'échelle de leur bassin de vie.

Le territoire de Métropole Savoie s'étend sur 1234 km², de la Chautagne à la Combe de Savoie, et compte 236 263 habitants (2010). Il couvre 9 établissements publics de coopération intercommunale, dont deux communautés d'agglomération, (Chambéry métropole, Communauté d'agglomération du lac du Bourget) et 7 communautés de communes (Albanais, Chautagne, Combe de Savoie, Gelon-Coisin, Rochette-Val Gelon, Pays de Montmélian et Cœur des Bauges).

Ce syndicat porte également des procédures contractuelles de la Région Rhône-Alpes : le Contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA) et les Contrats de corridors biologiques "Bauges-Chartreuse" et "Chartreuse-Belledonne".

Le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie et Métropole Savoie tiennent à remercier pour leurs concours financiers la Région Rhône-Alpes et l'Union européenne.